
U d'/of OTTAWA
39003001385763


LIBRAIRIE
RAYMOND CLAVREUIL
37, RUE S
P
Ottaviensis





LA VIE DE PROVINCE AU XVIIIe SIÈCLE

LES FEMMES, LES MŒURS, LES USAGES

PAR

ANATOLE DE GALLIER



PARIS
LIBRAIRIE DE P. ROUQUETTE
85, 87, Passage Choiseul

M.DCCC.LXXVII

LA VIE DE PROVINCE

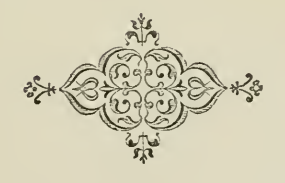
AU XVIIIe SIÈCLE

LA VIE DE PROVINCE AU XVIIIe SIÈCLE

LES FEMMES, LES MŒURS, LES USAGES

PAR

ANATOLE DE GALLIER



PARIS
LIBRAIRIE DE P. ROUQUETTE
85, 87, Passage Choiseul

M.DCCC.LXXVII



VALENCE, IMPRIMERIE DE CHENEVIER. — 1877.



LA VIE DE PROVINCE

AU XVIIIe SIÈCLE

d'après les papiers des Franquières

et d'autres documents inédits.

Les Anglais nous ont précédés dans la recherche et la publication minutieuse des papiers de nature à jeter quelque lumière sur la conduite, le caractère et les intentions secrètes des personnages en possession d'une certaine notoriété. Ils ont formé dans ce genre une littérature spéciale, qui s'accroît tous les jours. Pour nous y être pris plus tard, il faut avouer que nous avons amplement réparé le temps perdu. Depuis le souverain ou le grave homme d'État, dont les volontés influèrent sur les destinées de l'Europe, jusqu'à la séduisante actrice professant un égal dédain pour l'orthographe et la morale, tout le monde est en train d'y passer et personne n'est épargné. Dans les armoires abandonnées, sous la poussière amassée par le temps, on va recueillir les correspondances, les notes éparses, les comptes et les papiers de toute sorte, frêles et irrécusables témoins de nos joies éphémères, de nos erreurs, des vanités et des misères de notre vie, qui, voués d'ordinaire à une prompte destruction, subsistent encore quelquefois après plusieurs générations, et l'on cherche

ainsi à fouiller l'être humain dans tous ses replis. Mais par cette étude nécessairement incomplète de l'intérieur de l'homme, dont le hasard ne livre qu'une partie, ne s'expose-t-on pas à commettre de regrettables injustices, et peut-on se vanter d'une œuvre bien utile en abandonnant à la publicité certains scandales qui n'appartiennent guère à l'histoire, et que la réputation des familles ainsi que l'intérêt de la morale devraient commander de laisser dans l'oubli ? Je ne parle pas des détails oiseux, des billets sans importance grossissant inutilement les volumes de ce genre. Toujours portés à s'exagérer la valeur de leurs trouvailles, les collectionneurs d'autographes, les auteurs de biographies ne parviennent pas à se résoudre à omettre rien d'inédit. La physionomie que l'on entend restituer gagnerait cependant beaucoup à se dégager du fatras des vaines particularités dont on se plaît à l'entourer.

Mais ne suis-je pas exposé à être taxé d'inconséquence, si, reconnaissant moi-même les inconvénients du genre, j'entre complaisamment dans le goût du moment, si je vais même au delà en prétendant attirer l'attention sur des personnes tout à fait inconnues, qui n'ont rien fait pour obtenir une célébrité quelconque et n'appartiennent sous aucun rapport à l'histoire? Sans ajouter à ma découverte une importance exagérée, je puis répondre pour mon excuse que, bien loin de songer à élever un monument, si modeste qu'il soit, aux morts estimables dont les lettres sont tombées entre mes mains, je me suis préoccupé avant tout du courant dans lequel ils ont vécu et que derrière les personnalités obscures se trouvent les mœurs et les idées contemporaines. En restant dans de justes limites, il y a toujours quelque profit à pénétrer dans l'intimité du passé, à se rendre compte de la manière dont pensait et agissait à une époque donnée telle ou telle classe de la société. L'illustre Macaulay n'a pas dédaigné de consacrer au tableau de la vie provinciale en Angleterre quelques-unes des pages les plus attrayantes de son livre.

Le château de La Vache, près d'Étoile, renfermait, il y a quelques années, de riches archives, précieuses pour l'histoire de nos provinces méridionales, malheureusement dispersées par la ruine du comte Justin de Mac-Carthy. Là, dans une vaste salle, où les documents s'élevaient à hauteur d'homme, étaient venus successivement s'accumuler les papiers d'un grand nombre de familles alliées aux Bressac. A côté de chartes originales concernant des localités ou des maisons appartenant au Dauphiné, au Comtat-Venaissin, au Languedoc, etc., on rencontrait des preuves de noblesse, des arbres généalogiques, des correspondances remontant à plusieurs siècles. Ces richesses, dont il ne paraît pas qu'on ait jamais dressé l'inventaire, s'éparpillèrent avec la fortune d'une vieille race qui s'écroulait. M. de Mac-Carthy emporta une faible part, dont on ignore les destinées; un parent des Bressac, que son goût pour les études sérieuses et son respect du passé rendaient bien digne d'un pareil dépôt, réclama quelques liasses, sauvées ainsi de la destruction; M. l'abbé Vincent obtint de l'obligeance de M. Robichon, acquéreur du château, les pièces qui lui semblèrent se rattacher d'une manière plus directe à l'histoire du Dauphiné, et, après un examen très-superficiel, ce qui restait fut livré aux flammes ou vendu au poids. Passé de main en main, pour la plus grande part, jusqu'à notre jeune et intelligent collègue M. Victor Colomb, qui a bien voulu le mettre à notre disposition (un certain nombre de ces feuilles éparses avaient déjà trouvé un asile aux archives de la Drôme, où nous les avons consultées), le volumineux dossier de lettres adressées à Mme de Franquières et à ses deux filles, surtout à Marie-Françoise, demeurée la dernière, est une des moindres épaves du naufrage qui eut tant de retentissement dans nos contrées il y a vingt-cinq ans. Renfermant, avec quelques lacunes, il est vrai, toute la seconde moitié de ce XVIIIe siècle, qui a préparé et vu éclore toutes

les catastrophes, ces lettres nous font assister à la vie et aux conversations de la société parlementaire, qui, par l'influence, les richesses, le nombre et quelquefois les lumières, l'emportait souvent même sur la vieille noblesse d'épée, plus illustre par les souvenirs qu'elle rappelait.

Hâtons-nous de dire que nous ne sommes exposés à entendre rien qui ne soit scrupuleusement honnête. Les sujets sont triés et les propos toujours décents, ainsi qu'il convient à l'entourage d'une fille de bonne maison, vieillie dans un célibat volontaire, aussi digne qu'intelligente, demeurée fidèle à la foi et aux sévères traditions de ses ancêtres. On ne soupçonne guère que l'on touche à ce terrible monde de Grenoble, en train de fournir, dit-on, les tristes types du roman des *Liaisons dangereuses*. Nous saisissons bien au vol quelques-uns des noms que la malignité publique se plaisait à reconnaître sous leurs déguisements dans le livre cynique de Choderlos de Laclos, mais aucun n'est de l'intimité; et si nous assistons à la punition d'égarements sans doute pas plus fréquents alors qu'à toute autre époque, nous manquons de renseignements bien précis sur les scandales qui attirèrent ces châtiments.

Quoique aux familles anoblies depuis un siècle ou deux par les charges judiciaires se mêlassent des races d'une ancienneté incontestable, on retrouvait généralement dans la noblesse de robe certains traits caractéristiques : l'attachement aux antiques mœurs, proverbial dans la vieille bourgeoisie, dont on tirait le plus ordinairement son origine; une piété sincère, souvent rigide, s'alliant avec des préjugés contre les Jésuites et qu'explique l'esprit de gallicanisme fortement prononcé dans cette classe; enfin, une sourde opposition, instinctive plus que raisonnée, aux mesures prises par le Gouvernement. De là une popularité que la Révolution entraîna avec tant d'autres choses.

Les *Miscellanea* manuscrits (en 3 volumes in-4°) de Létourneau, secrétaire de l'intendance à Grenoble à la même

époque, que nous avons eus entre les mains, nous font pénétrer dans une couche sociale placée au-dessous de celle que nous venons d'indiquer, et nous permettront en quelques endroits d'agrandir notre tableau. L'auteur de ce prolixe recueil, où l'on trouve des vers légers, de la statistique et même des recettes médicales ou culinaires, ne pèche pas par l'excès de réserve dans ses paroles, et c'est sans doute à sa plume féconde que l'on doit un autre manuscrit, dont un membre de l'Académie delphinale, M. Auzias, a fait, dit-on, des extraits [1].

I

Les Aymon avaient été anoblis en 1593 pour services rendus pendant la Ligue. (E. Maignien, *Armoiries dauphinoises*). Ce furent eux, sans doute, qui bâtirent sur la rive droite de l'Isère, en face de la Combe de Lancey, le château de Franquières, possédé aujourd'hui par un parent de Joseph de Maistre, le baron de Vignet. Malgré la vue splendide de la terrasse sur la vallée sans rivale, la haute et sombre colline à laquelle elle est adossée, et qui, faisant du premier étage un rez-de-chaussée ne laisse de place ni à un parc, ni même à un jardin, projette une ombre de tristesse sur cette belle habitation. Aussi Mlle Cholier flattait un peu sa cousine quand elle lui écrivait :

---

(1) Voy. Ch. Revillout, *L'ancienne académie delphinale et la bibliothèque publique de Grenoble,* dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1858, p. 9 du tirage à part.

« C'est dommage que la vue de votre bel appartement ne donne pas du côté de la terrasse ; mais celle du côté du bois a bien son mérite : l'agréable verdure qui vous approche peut bien vous dédommager. » Un ancien dessin, reproduit par le crayon de Rahoult dans les illustrations de *Grenoblo malhérou*, nous a conservé le souvenir du vaste et magnifique hôtel de Franquières, qui avait appartenu à la connétable de Lesdiguières. Il s'étendait près du pont de pierre, entre la rue de France et le quai Créquy, sur l'emplacement occupé plus tard par le petit-séminaire [1]. L'orgueil de Laurent de Franquières aime plus d'une fois à constater que l'hôtel de sa famille l'emporte sur plusieurs résidences princières visitées dans ses voyages. Le luxe de ces deux demeures dit assez la fortune des Aymon.

Gabriel Aymon, seigneur de Franquières, conseiller au parlement, avait épousé en Languedoc, le 14 janvier 1689, Jeanne-Marie de Beauxhoste-d'Agel, dont il eut deux fils : Louis, qui lui succéda dans sa charge et continua la postérité, et Gabriel, dit le chevalier de Franquières, qui, d'abord capitaine de cavalerie, quitta bientôt le service pour épouser à Béziers, le 14 février 1740, Gabrielle de Manse, dont il n'eut pas d'enfant. Il devint chevalier d'honneur à la cour des comptes de Montpellier, s'intitulait marquis de Saint-Félix, seigneur de Fos et Saint-Guiraud, et laissa son héritage à son neveu Laurent.

Louis Aymon, seigneur de Franquières, le Molard, Châtelet et autres places, suivant la phraséologie du temps, con-

---

(1) La maison de M.me la connétable est indiquée sur le plan dressé en 1735 de la nouvelle fortification de Grenoble, reproduit à la fin de la *Vie et poésies de Soffrey de Calignon*, publiées par M. le comte Douglas. — Grenoble, 1874, in-fol.

seiller au parlement de Grenoble, mort en avril 1780, s'était marié deux fois, d'abord avec Antoinette Vidaud de La Tour, fille de Gaspard de Vidaud, baron d'Anthon, procureur général au parlement, et de Catherine de Simiane, d'où vint Marie-Anne, mariée à Jean-Baptiste de Bressac, seigneur de La Vache et Faventines, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils d'un conseiller au parlement. Louis Aymon se remaria avec Laure Planelli de La Valette, fille de Jean-Baptiste Planelli Mascranni, seigneur de La Valette, Charly, Vernaison, le Vivier et Montagneux, et de Claude de Serre. Il eut de cette dernière alliance Laurent de Franquières, reçu conseiller au parlement avec dispense d'âge, en janvier 1766, et Marie-Françoise, qui ne se maria pas, survécut à toute sa famille et mourut vers 1807.

S'il faut en croire ses contemporains, Louis Aymon de Franquières, le chef de la famille, ne brillait pas par une vive intelligence, et nous sommes forcé d'avouer que les billets laconiques de lui qui ont passé sous nos yeux ne présentent rien qui soit de nature à modifier cette opinion [1]. L'esprit entra dans la maison par la seconde Mme de Franquières, femme d'un mérite éminent et bien digne d'appartenir à cette race lettrée des Planelli, qui a honoré par tant de qualités

---

(1) Le recueil de Letourneau contient sur lui plusieurs traits de simplicité : Damon (M. de Franquières), au mariage d'une de ses filles (Mme de Bressac), lui dit, en entrant dans une espèce d'enthousiasme : « Ma chère fille, vous connaissez mon cœur et toute ma tendresse pour vous; soyez convaincue que je ne me serais pas remarié si votre pauvre mère n'était pas morte. » — Faisant des remontrances à son frère cadet, qui lui avouait avoir perdu une centaine de louis à l'*académie*, et lui demandant les noms de ceux auxquels il devait cette somme, le jeune homme lui répondit que c'étaient ses meilleurs amis. Le lendemain Franquières se transporta à l'académie, une bourse à la main, demandant de droite et de gauche : « Messieurs, où sont les bons amis de mon frère? (T. II, p. 1475-1477.)

diverses Lyon et notre province et qu'on peut louer sans réserve, puisqu'elle ne compte plus de représentants parmi nous [1]. Douée d'autant de jugement que de délicatesse de sentiments, elle sait trouver des accents de tendresse touchante pour la fille de son mari et traita toujours M. de Bressac comme un véritable gendre, ou, pour parler plus exactement, comme un fils. Quoiqu'elle fût en réalité le chef de la famille, elle a grand soin, en parlant à ses enfants, qui l'adoraient, de relever toujours l'autorité paternelle, que l'on pouvait être tenté d'oublier. A la campagne surtout elle mettait l'animation et la vie dans le petit monde, dont elle était le centre. « On s'amuse beaucoup à Franquières, écrivait le chevalier à sa nièce M.me de Bressac, le 12 novembre 1768. Tout est plein en fait de lits et d'appartements. Le voisinage de M.me de La Tour-Vidaud à Montbive contribue à l'agrément de ce beau séjour. » On voyait souvent les Barral, qui habitaient la Tronche, M. de Clemes, aussi excellent ami que méchant poète, et d'autres membres du parlement. Un des frères de M.me de Franquières, le cadet je crois, avait acheté près de Fort-Barraux le château du Fayet, dont nous avons ici même raconté l'histoire [2]. Parmi les parents proches, les Verna étaient au nombre de ceux qui venaient à la belle saison faire une visite de quelques semaines. Mais dans cette maîtresse de maison accomplie se trouvaient surtout la femme et la mère chrétiennes. « Tâchez, écrivait-elle, le 20 mars 1753, à sa fille, alors élève à Saint-Benoît, de ranimer votre dévotion dans ce saint temps où vous êtes environnée de bons exemples; tâchez

(1) M.me la comtesse Gabriel du Bouchage, morte en 1868 à son château de Varces, fut la dernière de sa famille.

(2) *Notice sur Hector de Maniquet*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, t. 1, p. 57.

d'en profiter et faites-en bonne provision pour l'avenir; on n'en voit que de mauvais dans le monde, et il faut se fortifier à votre âge dans la vertu, afin de pouvoir résister à tout ce qui s'opposera plus tard à votre salut. Quand on répond aux grâces que Dieu nous fait dans notre jeunesse, il nous en donne de plus fortes dans les temps dangereux. Il ne faut pas vous figurer que la dévotion ne soit faite que pour les religieuses; nous sommes tous obligés de nous sauver. » Bien des années après, elle racontait à son fils la mort presque subite de M.lle de Barral de Montferrat au moment où elle allait se marier. Dans cette famille, où l'on était toujours en l'air, on n'avait pas le temps d'être malade. « Le malheur qui poursuit le père et la mère fait que tout le monde dit qu'ils ont tort, qu'ils ne se sont pas assez effrayés. Ce qui anime aussi le public, c'est qu'ils partirent peu de temps après pour la Tronche, en ordonnant pourtant qu'elle ne seroit enterrée que le matin; mais hier elle étoit si peu changée, que le peuple, en venant lui jeter l'eau bénite, dit qu'elle n'étoit point morte. Comme tous ceux qui venoient chez moi en parloient, j'y envoyai Giraud pour qu'on fît revenir un chirurgien ou médecin, ce qui avoit déjà été fait. Ils assurèrent bien qu'elle étoit morte; mais sur les neuf heures nous priâmes M. de Charconne d'aller parler à M. de Montferrat, qui revenoit de la Tronche, afin de ne pas la faire enterrer le matin pour satisfaire le public. Il fut étonné de la voir; elle avoit l'air de dormir. Elle aura demeuré plus de 53 heures, car on ne l'enterrera que le soir. » Puis elle ajoute : « Toutes les réflexions que vous faites sur l'état de votre tante (frappée d'une attaque d'apoplexie) sont bonnes en partie; mais vous les poussez trop loin en pensant que l'on ne naît que pour être malheureux. C'est très-vrai, selon le monde; mais, comme il ne tient qu'à nous, avec la grâce de Dieu, de remplir ses desseins sur nous, il faut être heureux de n'être pas resté dans le néant et de pouvoir jouir

de lui pendant toute l'éternité. Il faut commencer tôt : la jeunesse est le temps favorable. Vous voyez qu'il nous prend à tous les âges. » (16 mars 1774.)

Enfin, en décembre 1783, quand elle venait de perdre sa sœur, M.me de Cibeins, elle disait au président de Bressac : « Comme vous me le représentez très-bien, nous n'avons rien de mieux à faire que de recourir à Dieu. C'est là où l'on trouve la véritable consolation et un détachement entier de la vie ; ce qui est bien nécessaire, mais surtout quand on approche de sa fin. Mon cher fils, ne soyez point en peine de ma santé. Hélas ! c'est une santé bien peu nécessaire. Je n'en suis que plus reconnaissante de l'amitié que vous me témoignez. Il est vrai que je vous ai regardés tous comme vous appartenant de bien près, et j'ai bien trouvé du retour. » Elle vécut encore neuf ans, et s'éteignit en 1793, en pleine Terreur.

Son fils, Laurent Aymon de Franquières, né le 10 juin 1744, fut reçu conseiller au parlement en 1766, charge que le père et l'aïeul avaient exercée avant lui. Quoiqu'il ait consenti à contre-cœur à se laisser nominalement inscrire au parlement Maupeou pour éviter une sentence d'exil, il se garda bien de s'engager dans la querelle qui passionna le royaume tout entier, et profita au contraire de l'occasion pour s'échapper de la magistrature, dont la gravité ne l'avait jamais séduit [1]. Du reste,

---

(1) Laurent de Franquieres ayant écrit au chancelier, sa démission est acceptée ; mais l'on ignorait encore si, comme pour tant d'autres membres du parlement, il ne serait pas question d'exil. « Vous voilà tous hors d'inquiétude sur cet objet, écrit M.me Cholier à sa nièce (Cibeins, 5 décembre 1771), d'autant plus flatteur que votre frère, de même que M. de Larnage (Brunier), est peut-être les seuls exemples *(sic)* dans ce bouleversement de la magistrature. J'en félicite mon cher neveu, et ne doute pas qu'il n'en ait toute l'obligation à M.rs de Monteynard et La Morlière *,

(*) Alexis de Magallon La Morlière, maréchal de camp, né à Grenoble en 1707, mort en 1799.

ses aspirations ne l'entraînaient pas de ce côté : cadet, il eût, comme son oncle le chevalier, préféré la carrière militaire, et dans les villes qu'il parcourut, ses premières visites s'adressaient aux officiers. Il décrit avec complaisance les manœuvres et les parades auxquelles il se plaît à assister; rien ne le flatte plus que d'être pris pour un capitaine de cavalerie. Célibataire endurci, il laissa volontairement éteindre sa race, et sa prudence sut échapper à « l'orageuse entreprise du mariage, » qu'il appelle encore « la lutte éternelle ». Les bonnes et aimables femmes qui lui font les honneurs du salon de leurs maris ne sont à ses yeux que des exceptions confirmant la règle. « Il n'est que trop vrai, dit-il avec l'amertume d'un misanthrope, que les enfants ne font plaisir que lorsqu'on les espère. Du moment où ils arrivent, ils ne causent plus que du chagrin. » Aussi ajoutait-il en plaisantant que sa bibliothèque serait sa sultane favorite. Sa sœur, Mlle de Franquières, pour se consoler de sa perte et charmer les ennuis de la vieillesse, transcrivait avec un soin pieux ses récits de voyages, dont trois cahiers nous sont parvenus. Naturellement elle témoigne son admiration pour ces ébauches fraternelles : « Son style, naturel, sans perdre la simplicité du genre épistolaire, offre des remarques lumineuses sur les différents sujets qui se présentent sur sa route, dont le récit forme un tableau intéressant et si à portée *(sic)*, qu'il semble qu'on voyage avec lui et que l'on voye tout ce qu'il dépeint. » Comme de juste, on doit

---

qui auront été consultés sur les arrangements de votre parlement. L'estime qu'ils ont pour M. votre père et mère ne leur a pas fait douter de la vérité des raisons que son fils a données pour se démettre. Le voilà dans l'état qu'il désiroit depuis longtemps. » On trouve encore Laurent de Franquières parmi les conseillers dans l'*Almanach de Dauphiné pour* 1789; mais il paraît qu'il ne siégeait plus depuis longtemps. Mme de La Rollière l'affirme dans sa lettre du 2 mai 1788.

rabattre un peu de cet enthousiasme de famille, et il faut glaner longtemps à travers les banalités, qui sont à leur date, pour rassembler sa petite gerbe. S'il n'échappe pas toujours à la phraséologie sentimentale ou philosophique que de mieux doués n'évitèrent pas plus que lui, il se distingue du moins par le respect constant des sentiments religieux qu'il avait reçus de sa mère. Doué, d'ailleurs, d'un certain esprit naturel, il arrive quelquefois au trait sans paraître trop le chercher. Sa fortune indépendante lui permit de se livrer à son goût pour les voyages. En 1769 il parcourut les provinces méridionales de la France. Pris pour un espion, ou tout au moins pour une personne suspecte cherchant à s'évader en pays étranger, il fut mis en prison à Bayonne grâce à l'absence de passeport, et dut sa délivrance au commandant de la ville, le marquis de L'Hôpital, qui avait servi en Dauphiné sous M. de Marcieu et connaissait les familles de Grenoble [1]. L'année suivante il visita la Bretagne, où il avait grand peine à se faire comprendre hors des grandes villes, ignorant l'idiome local, assista aux États tenus à Rennes, qui lui parurent fort inférieurs pour l'éclat et la magnificence à ceux du Languedoc; traversa la Touraine, l'Anjou, l'Orléanais et le Bourbonnais, s'arrêtant aux grandes résidences, où il retrouvait souvent dans le maître du château quelque ancienne connaissance de Paris ou de la garnison de Grenoble. En 1771 il prit par la Suisse, l'Alsace et la Lorraine, et revint par la Franche-Comté et la Bresse. Il ne manque pas au pèlerinage de Ferney. Voltaire, qui avait été camarade

(1) Après avoir commandé en second en Dauphiné, le marquis de l'Hôpital fut envoyé en 1764 à Roanne. Sa femme était une D.[lle] Eynard, originaire de Loriol, fille d'un secrétaire du conseil, qui avait ensuite acheté la charge de grand-maître des eaux et forêts. La marquise était l'amie de la marquise de Pompadour et de la duchesse de Grammont. Protégée par le maréchal de Soubise, elle fut l'objet d'un couplet sanglant, que les curieux trouveront dans Bachaumont, t. ii, 12 février 1764.

de son père, le reçut à merveille et fit tomber la conversation sur la querelle des parlements avec la cour : « Il y prend une part infinie et regrette sincèrement leur chute. Mais il trouve qu'il y auroit encore pour la province un moyen de se sauver du naufrage qui a englouti la capitale : ce seroit, dès qu'il est clair que le roi a pris son parti, de se soumettre à ses volontés par des moyens adroits et pacifiques, sans toutefois compromettre son honneur. » En définitive, ce qui restait de plus positif dans ce langage embarrassé, c'est qu'il y avait avant tout dans le grand homme l'étoffe d'un adroit courtisan, soucieux de ménager à la fois l'opinion publique et la cour. Notre jeune conseiller, complètement dans ses idées, lui répondit que les parlements ne seraient pas assez sages pour garder le silence. Mme de Franquières n'éprouvait pas pour Voltaire le même enthousiasme que son fils. Elle écrivait à Mme de Bressac, le 13 décembre 1759 : « On possède à Lyon M. de Voltaire. Mme de Verna est enchantée de le connoître. Elle le voit souvent chez Mme de Rochebaron. Il seroit fort heureux pour la jeunesse qu'il décampât promptement. »

Le médecin Tissot, ce prédécesseur de Broussais à l'endroit des émollients, de Félice, l'éditeur de la *Nouvelle encyclopédie* à Neuchâtel, le fameux Haller reçoivent tour à tour la visite et les hommages de Laurent de Franquières. A Berne, il admire le luxe et la magnificence de l'auberge où il est descendu, et surtout l'érudition de l'aubergiste, membre de l'académie des sciences. Il assiste dans la cathédrale de Strasbourg à une grand'messe chantée par trois cents prêtres, et dont l'harmonie dépasse de bien loin tout ce qu'il soupçonnait en fait de musique. A Saverne, il n'oublie pas le palais où le cardinal de Rohan avait donné un bal à la Dauphine, et s'informe à Nancy de Mme la comtesse de Stainville, renfermée au couvent de la Visitation par ordre de son mari.

Une autre fois il franchit les Pyrénées, en compagnie d'un

gentilhomme provençal, le marquis de Gaubert, officier aux gardes wallonnes, qui, pour cause de suspicion légitime contre les tristes auberges du pays, porte avec lui sa tente; et, se laissant aller aux mœurs locales, ils trompent les ennuis du voyage par des duos de flûte et guitare. A Valence il est reçu par un Dauphinois, oncle du président d'Ornacieu, le vieux comte Pierre-Félix de La Croix de Sayve, lieutenant général des armées du roi d'Espagne, marié à une grosse Flammande, qui a plus de bonhomie que de manières et lui a donné deux filles, M.me de Flodorff et la marquise de Roben. Cette dernière est fort aimable. « J'ai découvert dans ses yeux pétillants les plus jolies choses du monde. — Elle m'a dit qu'elle avoit été à Saint-Benoît avec ma sœur et m'a chargé de l'assurer de ses compliments, en me priant de ne pas l'oublier. Effectivement, elle est bien faite pour qu'on ne l'oublie pas, et quoique je n'aie pas eu l'honneur d'être au couvent avec elle, je conserverai longtemps le souvenir de ses grâces [1]. » En somme, il est trop *civilisé* pour que l'Espagne lui inspire un bien vif enthousiasme. « Il me semble que je parcours les déserts du Canada. Je ne pouvois pas aller dans un pays qui contrastât plus avec nos mœurs, et *sous ce point de vue* je suis bien aise d'avoir fait ce voyage; chaque pas me fait faire une foule de réflexions; mais je ne crois pas que j'y retourne. » Il compare la province de Valence, sans chemins et sans auberges, à une belle négligée, sans rouge et sans diamants. Le tumulte de Madrid, animé un moment par la présence de la cour pendant la semaine sainte, intéressa autrement le compatriote de Boufflers que toute la poésie sauvage de cet étrange pays.

En 1775 il est attiré à Reims par les solennités du sacre de Louis XVI. Il n'était pas homme à s'en tenir là; et à peine

---

(1) Madrid, 12 avril 1772.

eut-il vu la fin des fêtes brillantes qui ne furent, hélas! que le prélude des plus sanglantes catastrophes, qu'il se dirigea vers les Pays-Bas. Le luxe commençait à s'introduire en Hollande. Il nous apprend que les femmes portent des toupets à la grecque et sur la tête des plumes d'autruche de deux pieds de haut, mais n'en restent pas moins fort gauches. Elles ont une fraîcheur maussade, et sont loin de valoir les brunes Espagnoles. « On a tort de comparer Mme de Pisançon à une belle jardinière de Flandre : il n'y a pas une Flammande qui puisse se vanter d'avoir des yeux aussi tendres, des grâces peintes sur la physionomie aussi touchantes. » Nous laissons de côté les réflexions obligées sur les fameuses digues de mer, les descriptions de tableaux et de maisons de campagne. Aujourd'hui que l'on voyage un peu plus que du temps du conseiller de Franquières, tout cela paraîtrait peu nouveau. L'esprit léger et éminemment français de notre narrateur est surtout frappé du point de vue grotesque des choses. La procession séculaire de Saint-Rumolde, patron de la ville, avait attiré à Malines plus de monde encore qu'il ne s'en était rassemblé à Reims pour le sacre. La principale attraction de la fête consistait dans une cavalcade de figures gigantesques d'hommes, de femmes et d'animaux, dans le genre des Incas de Valenciennes ou du cortége du géant Gayant. Ne voulant laisser échapper aucune des curiosités du pays, il s'informa des Jansénistes à Utrecht. « Toutes les religions, comme vous savez, sont tolérées en Hollande. Il y a beaucoup d'églises catholiques, et parmi ces dernières on distingue celles des Jansénistes, qui font bande à part. Vous n'ignorez pas que ceux-ci, étant autrefois poursuivis en France par les Jésuites, se retirèrent dans la République pour y être à l'abri de la persécution. Utrecht fut la ville où les grands matadors fixèrent leur principale demeure et s'établirent en une espèce de société libre, gémissant sur le triste sort de ceux qui n'avoient pas le

bonheur de penser comme eux. J'avois ouï dire à ma tante Cholier que M. de Montezan, en passant par Utrecht, avoit été chez deux hermites et qu'il y avoit beaucoup entendu parler de ma tante de La Valette, qui étoit regardée comme une Mère de l'Église. J'ai voulu vérifier la chose, et me suis transporté chez ces bienheureux enfants de la prédestination : un prêtre vint me joindre et me dit qu'il avoit eu l'honneur de la connoître à Paris et à Lyon; qu'elle jouissoit de la plus grande réputation dans leur société. Je mis d'abord le comble à l'éloge, ensuite je lui dis que j'avois l'honneur d'être son neveu. Aussitôt mon gros élu, épris d'un saint enthousiasme, me sauta au cou et m'accabla d'honnêtetés. Après beaucoup de compliments réciproques, nous causâmes pendant plus de deux heures sur différentes matières de théologie, jusqu'à ce que, fatigué du poids de sa conversation, je pris congé de sa science pédantesque. Il m'accompagna jusqu'à la porte, en me donnant sa bénédiction. » L'année suivante, M. de Franquières revenait dans ces parages. Le désir de témoigner à la comtesse de Sayve sa reconnaissance pour les politesses qu'il en avait reçues à Valence d'Espagne, l'amène dans la petite ville de Nivelle, près de Bruxelles, où il y avait un chapitre noble de femmes. « J'ai trouvé les chanoinesses fort jolies, mais l'air un peu léger. J'ai assisté à leur grand'messe, où elles chantoient en riant de fort bon cœur. Elles étoient coiffées à ravir. Un petit voile de gaze, dont le jeu étoit bien adroit, rendoit leur physionomie très-piquante. Tout cela m'a paru des vocations fort agréables. Il y avoit surtout une brune dont les yeux me plaisoient beaucoup, et j'aurois bien voulu que quelqu'un de mes amis la demandât en mariage. » N'y a-t-il pas quelque chose de juste et de profondément sensé dans ce persifflage d'un voisin de la trop aimable M.me de Tencin?

Il visita encore Londres et une partie de l'Allemagne. « J'ai vu les palais des quatre électeurs. Je me contenterai de vous

dire que l'électeur de Cologne est le plus délicat et le plus recherché de tous dans la tournure et la décoration de ses appartements; mais l'électeur palatin est celui qui a plus de goût pour les grandes choses et protége le plus les beaux arts. Mannheim et Schwarzingen en offrent bien des preuves; mais c'est surtout à Dusseldorff que résident le grand sublime et le dernier fini dans tous les genres. » En 1782 il fit une excursion en Italie, où M.lle de Franquières l'accompagna jusqu'à Turin; mais il revenait de préférence à Paris ou au château de Thorigny, près d'Auxerre, où l'attiraient les La Valette. La succession de son oncle le chevalier l'appelait aussi en Languedoc. A Agde il est témoin d'une grande fête et d'un singulier spectacle. « L'après-dîner toute la ville, ainsi que les étrangers venus pour assister à la fête, alla se baigner dans la mer dans un endroit où la côte est très-plate. Sur les cinq heures du soir, tout se tourna en contredanse; il y en avoit plus de cent à la fois dans l'espace d'une demi-lieue. Les hommes et les femmes, mêlés ensemble, étoient en chemise et avoient de l'eau jusque par-dessus le genou. Pendant que la mer écumoit ainsi sous l'action des entrechats, s'il se fût présenté quelque corsaire mahonnois, qui abondent dans ces parages, il leur eût été bien facile d'enlever toute la ville d'Agde sans tirer un coup de fusil. » Cependant les hommes tiennent plus de place dans ses récits que les paysages. Notre conseiller soupe à Nîmes avec Marmontel et l'abbé de Villedieu (?), qu'il range avec raison parmi les *génies secondaires,* mais, à ce qu'il paraît, plus aimables convives qu'amusants écrivains [1]. Quoique fort épris de l'Angleterre, dont il admirait sans réserve la constitution et les routes, les femmes et les mœurs,

(1) Marmontel les soirs tu prendras,
Afin de dormir longuement. *(Command. du dieu du goût.)*

il était resté fidèle à cette bonhomie des anciennes traditions françaises, que le mélange de la société actuelle ne comporterait plus. Entre Bordeaux et Toulouse, s'étant arrêté à Pompignan pour visiter le château, les jardins et la maison rustique alors de rigueur, il lui prit la fantaisie de demander à dîner sans façons, en qualité de littérateur et d'admirateur de ses ouvrages, au seigneur du lieu, qui n'était rien moins que le poète Lefranc de Pompignan dans tout l'éclat de sa renommée. Son habit de voyage le retint, lorsqu'il apprit que le châtelain avait chez lui en visite plusieurs jeunes dames. « Les femmes n'augurent jamais bien de quiconque n'est pas élégamment vêtu et artistement frisé. » Nous ignorons l'époque de la mort de notre galant magistrat. En 1790 il était maire de sa commune, et nous ne croyons pas qu'il ait émigré.

Sa sœur aînée, M.me de Bressac, fut loin d'avoir les mêmes prétentions à l'esprit et se contenta de mener au château de La Vache et à Valence, où son mari avait acquis une maison, à la côte des Chapeliers, près de l'hôtel de Sièyes, l'existence tout unie d'une bonne mère de famille. Nous avons dit qu'elle avait épousé, le 4 mai 1748, Jean-Baptiste de Bressac, chevalier de Saint-Louis, veuf de M.lle de Ponnat, mort vers 1764. Quoique leur union n'ait pas duré de bien longues années, ils eurent une nombreuse postérité. Quatre de leurs enfants seulement vécurent assez pour que leur souvenir se soit conservé : 1° Marie-Anne-Laurent-Gabriel de Bressac, seigneur de La Vache, président à mortier au parlement du Dauphiné. De son mariage avec Henriette-Marie-Gabrielle de Suarez d'Aulan il n'eut qu'une fille, Émilie, qui apporta, en 1809, dans la maison irlandaise des Mac-Carthy la fortune des Bressac et des Franquières. 2° Marie-François-Dauphin [1]

(1) M.me de Franquières disait que le prénom de Dauphin, qu'on donnait à l'enfant et qu'on avait pris pour celui d'un saint, était tout bonnement le nom patronymique des Verna.

de Bressac, dit le chevalier de Bressac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaujolais, infanterie, mort à Valence le 2 juillet 1835, s'était marié en 1802 à Eulalie de Sucy, sœur de Mme de Chièze et de l'ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte, François de Sucy, jeune homme plein d'avenir, passionné pour l'érudition et les arts, misérablement massacré à son retour en France par la populace d'une petite ville de Sicile. Le chevalier de Bressac avait émigré à Naples, où il devint colonel et gentilhomme de la chambre du roi. Nous aurons occasion de reparler de lui. 3° Une fille, mariée à Hugues Gaultier, seigneur de Pusignan, dit le marquis de Pusignan, qui, bientôt veuf sans enfant, se remaria à Hélène de Chaponay-Feyzin. On aura une idée des regrets que laissa dans sa famille la mort prématurée de Mme de Pusignan par ces lignes de Mme de Franquières à Mme de Bressac : « Depuis que nous connoissons davantage votre fils, le président de Bressac, nous avons reconnu les bonnes qualités dont vous parlez. Il en a une grande pour moi et sûrement pour vous : c'est de ressembler à la pauvre petite de Pusignan. Les larmes me vinrent aux yeux quand je l'aperçus, si fort il a de rapport avec cette aimable petite femme, à la taille près. » 4° Enfin une autre fille, qui épousa M. de Régis, d'une ancienne famille de Provence encore existante. M. et Mme de Bressac avaient eu en 1753 un fils, qu'ils destinaient, comme cadet, à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mais, quoique les preuves ne fussent pas bien rigoureuses, l'entrée à Malte, comme chevalier de minorité, souffrait des difficultés. Mme de Franquières engageait à attendre encore deux ans, ce qui simplifiait alors les choses, parce qu'il n'y avait plus besoin dans ce cas que d'obtenir un bref du grand-maître. L'enfant mourut sur ces entrefaites et coupa court à tous ces beaux projets. Pour comprendre le conseil de Mme de Franquières, il faut se souvenir que si la famille de Bres-

sac, qui comptait à cette époque à peu près un siècle et demi de noblesse, pouvait facilement fournir les quatre générations exigées du côté paternel, il n'en était probablement pas de même des sept autres bisaïeuls ou bisaïeules qui devaient également figurer aux preuves. Parmi eux, sans doute, s'était glissée plus d'une mésalliance, comme l'on disait alors; ce à quoi il n'était possible de remédier que par une dispense du grand-maître.

C'est à Marie-Françoise Aymon de Franquières, qui devait rester la dernière de la famille, que la plupart des lettres sont adressées. Dans le peu que nous avons d'elle, l'esprit n'est pas toujours exempt d'une nuance d'affectation; mais nous devons ajouter qu'elle réunissait aux qualités du cœur une rare droiture de jugement, à laquelle son entourage aimait à recourir; qu'elle sut mériter de nombreuses et vives amitiés, et fit preuve en toute circonstance d'un grand dévouement aux siens. A la différence des autres membres de la famille, de son frère surtout, trouvant facilement des prétextes pour décliner le voyage, elle ne craignait pas d'affronter pendant de longs mois la vie un peu sévère des Bressac, qui faisait contraste avec l'élégance et le mouvement de Grenoble. Sans avoir été, à ce qu'il paraît, précisément jolie, elle se faisait remarquer par un beau teint et des yeux pleins de charme où éclatait comme un rayon de malice. Très-entourée et très-appréciée, elle rejeta toutes les propositions de mariage, ne voulant pas s'éloigner de sa mère, qui l'adorait. Dans sa jeunesse, quand elle sortait à peine de Saint-Benoît, on la trouve en relations avec des femmes d'âge et de caractère bien différents, qui lui témoignent autant d'attachement que de confiance. C'étaient pour le Dauphiné la gracieuse M.lle de Sayve, qu'une mort prématurée allait enlever bientôt à l'affection d'une famille où le culte des lettres et des études sérieuses se

maintenait par tradition [1]; la présidente de Murat, dont une terrible catastrophe termina la vie en 1784 [2]; Mme Lancelin de La Rollière, spirituelle Grenobloise devenue la voisine de Mme de Bressac [3]; Mme de Quinsonas, une des religieuses

---

(1) Elle était fille d'Arthur-Joseph de La Croix de Chevrières de Sayve, marquis d'Ornacieu, et d'Anne-Pupil de Mions, et nièce de Gaspard-François de La Croix-Chevrières de Sayve, bailli de Manosque (ordre de Malte) en 1784, commandeur de Saint-Félix et mestre de camp de cavalerie, mort le 29 janvier 1789, à la fois versé dans la littérature italienne et dans la physique, connu par la relation d'un voyage en Sicile.

(2) Marie de Valernod, l'aînée des trois filles de Hugues-Joseph de Valernod, seigneur du Fay et de Chavagneu en Dauphiné et de diverses terres en Bresse et Bugey, président et lieutenant général au présidial de Valence, et de Louise de Montferrand, comptées au nombre des plus riches héritières de la province. Mariée à Louis-Victor de Murat, marquis de Lestang, président à mortier au parlement de Grenoble, elle mourut à son château de la Saône, près de Beaurepaire, empoisonnée, victime de son imprudence. *(Affiches de Dauphiné du 2 avril 1784.)* Une de ses sœurs était la femme du marquis de La Baume-Pluvinel de La Roque; l'autre, fiancée d'abord à Tristan de Caulet, marquis de Gramont, neveu et héritier du saint évêque de Grenoble, épousa en 1763 M. de Viennois et mourut en 1774. Elle n'est pas mentionnée dans l'*Armorial* de M. de Rivoire La Bâtie. « Je ne vous ai point parlé du mariage rompu de Mlle de Valernod. Cette affaire a fait autant de bruit à Lyon qu'à Grenoble. Selon la façon dont on m'en écrivit alors, elle est bien désagréable pour la famille de la demoiselle et plus encore pour elle en personne. Je trouve que Mgr votre évêque l'avoit tramée sans faire réflexion qu'un cavalier dans le genre de M. son neveu, et tel que je l'avois ouy dépeindre par les personnes qui le connoissent, ne devoit guère sympathiser avec une demoiselle élevée dans le goût de celle dont il étoit question, et ajoutez avec cela qu'elle n'est pas jolie. Dans le fond, il vaut mieux que la chose en soit restée là que si elle fût allée à une entière conclusion : le cavalier, élégant comme on le dit, n'auroit jamais eu la moindre inclination pour elle, ce qui ne lui auroit pas procuré un genre de vie heureux. M. de Valernod, comme vous me le marquez, n'est pas heureux pour l'établissement de Mlles ses filles. » (Mlle de La Roullière à Mlle de Franquières, s. d. (1761).

(3) Claire de La Coste, fille d'Ennemond-François de La Coste, seigneur de Seyssins, Seyssinet, etc., et de Françoise-Angélique Michel du Sozey, mariée le 1er février 1769 à François-Laurent de Lancelin de La Rollière,

de Saint-Benoît. M.lle de Franquières vit disparaître tous les membres de sa famille; elle se réfugia dans les bonnes œuvres[1]. L'émigration et la Terreur achevèrent de disperser la société brillante pour laquelle elle était faite. Nous avons peu de renseignements sur sa vie durant ces jours sombres; nous savons seulement qu'elle ne quitta pas le Dauphiné, sans doute pour ne pas courir la chance de la confiscation de ses biens, et qu'elle dut s'y confiner dans une sorte d'obscurité volontaire. A cette époque néfaste, en effet, toutes les relations d'amitié et de bon voisinage s'arrêtent, tant on redoute d'attirer les soupçons et la mort sur ceux que l'on aime le plus. Ce n'est qu'au sortir de ces ruines et pendant le Consulat que la vie de la France, trop longtemps interrompue, reprend son cours. On se presse, à Grenoble, aux réceptions de la préfecture, du général Molitor, de M. Darencé, commandant de l'arsenal; le salon de M.me de Pisançon se rouvre aussi; M.me de Marcieu et M.me Périer se font entendre dans un concert au profit des pauvres. Les rares survivants que l'exil ou la proscription n'a pas dévorés, se livrent tout entiers, comme au sortir d'un mauvais rêve, au bonheur inespéré de vivre et de se retrouver au milieu d'une société polie, que ne vient plus troubler le chant odieux de la *Marseillaise*, prélude sinistre du meurtre, du pillage et de l'incendie. Le chevalier de

---

chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Lyonnois. Sa fille aînée, Olympe, épousa M. de Bimard. Sur le cachet de M.me de La Rollière les armes des La Coste sont ainsi figurées : *d'or au chevron de sable, accompagné en pointe d'une étoile de..........., au chef de gueules chargé de trois croissants d'argent*, ce qui est le blason indiqué par M. de Rivoire La Bâtie aux La Coste-Maucune. Il en attribue un tout différent aux La Coste de Grenoble.

(1) Elle était une des directrices de la maison des filles de la Présentation, où l'on élevait des filles pauvres. *(Almanach de Dauphiné pour* 1788 *et* 1789.*)*

Bressac parvint à se faire rayer de la liste des émigrés et rentra en France pour se marier. M.lle de Franquières revit aussi un moment, après douze ans d'absence, sa nièce, M.me de Régis, prête à aller retrouver son mari et son fils, engagés au service du roi de Naples. Là-bas, sur cette terre étrangère, s'était groupée une petite colonie française. M.me et M.lle de Régis visitent fréquemment une Lyonnaise, amie de leur famille, la baronne de Juliénas [1], dans une charmante retraite sur une montagne d'où l'on domine le Vésuve [2]. Puis, comme les ressources emportées au départ finissaient par s'épuiser, M.lle de Franquières trouva moyen, malgré la guerre, de faire passer de l'argent à ses neveux par M. de Montval, un *fort honnête jeune homme de Grenoble,* qui se rendait à Naples. Cependant sa santé, trop violemment ébranlée par de longues et poignantes émotions, succombait à des infirmités précoces. Dans les rares intervalles de calme que lui laissait la souffrance, revenant sans cesse au passé, demeuré si cher, elle faisait des extraits de ses anciennes correspondances de famille. Elle prenait aussi un vif intérêt aux événements qui se déroulaient alors, ainsi qu'aux progrès des sciences et au mouvement de la littérature. Elle s'éteignit enfin en 1807, laissant son héritage au président de Bressac.

II

Alors, comme aujourd'hui, entre Lyon et le Dauphiné les alliances et les rapports étaient fréquents; les mœurs et le

---

(1) M.me Colabaud de Juliénas.

(2) Évidemment la montagne de Somma.

courant des idées se confondaient. Les descendants des échevins lyonnais achetaient des terres dans notre province : les Planelli avaient acquis le marquisat de Maubec, près de Bourgoin, les Dareste s'établissaient pendant la belle saison à Bouvesse, les Olivier de Senozan tenaient de nombreux fiefs de l'héritage des Grolée, les Bathéon de Vertrieu et les Quinson avaient passé à Vienne, les La Tour-Vidaud, les Pupil de Mions, les Rigaud de Terrebasse, les Rivérieulx de Varax, les Yon de Jonage possédaient des châteaux dauphinois, tandis qu'en revanche les Tolozan, les Alloys d'Herculais, les Guillet de Moidière, les Artaud de La Ferrière abandonnaient leurs montagnes natales pour aller chercher à Lyon une fortune nouvelle ou une existence plus animée.

La sœur de M.me de Franquières, Antoinette Planelli de La Valette, était depuis 1741 la seconde femme d'un gentilhomme dombiste, Louis-Hector Cholier, comte de Cibeins, baron d'Albigny, etc., président en la cour des monnaies de Lyon. La présidente Cholier (on la nommait ainsi, selon la coutume des gens de robe, qui ne prenaient jamais de titres) garda à sa sœur de Grenoble une constante affection, qu'aucun nuage ne vint obscurcir et qu'entretenait une parfaite conformité de sentiments. Élevée à Lyon, d'abord à Saint-Benoît, ensuite dans la maison de son grand-père de La Valette, M.lle de Franquières se lia intimement avec l'aînée de ses cousines, Marie Cholier, qui devint M.me de Meximieux [1]. Leur correspondance nous donne une idée exacte de la grande ville de province depuis le milieu du siècle jusqu'aux appro-

(1) Elle épousa en 1768 Marie-François-Ennemond de Tocquet de Montgeffond, marquis de Meximieux, officier aux gardes françaises, massacré à Lyon en 1793. Elle avait deux frères, dont l'un continua la famille, et une sœur, Claudine-Octavie, mariée en 1764 à Jean-Baptiste Charrier, baron de La Roche, président en la cour des monnaies, qui périt comme son beau-frère après le siége de Lyon.

ches de la Révolution. Dans ces hôtels du quartier Bellecour, bâtis par une noblesse généralement récente, à l'aide des richesses amassées aux générations précédentes dans le commerce, morcelés et disparus aujourd'hui devant la cherté croissante des emplacements et les grandes percées de l'édilité du second Empire, la vie mondaine était tempérée par une sévérité quelque peu janséniste et une simplicité native de mœurs, à laquelle la dignité ne perdait rien. Mme Janon, belle-sœur de Mme Cholier, qui n'aimait pas les Jésuites et dont l'esprit satirique s'exerçait sur les modes et les usages nouveaux, est un type dans ce genre. En laissant de côté, du reste, les préventions qui tenaient au temps, l'héritage sacré des pieuses traditions, que la ville des premiers martyrs de la Gaule a su maintenir à son honneur jusqu'à nos jours, se perpétuait au pied de Fourvières, et, pour citer un trait entre beaucoup d'autres, le carême y était observé avec un scrupule et une rigueur que nous ne soupçonnons plus. Le luxe et le goût du plaisir se donnaient plus libre carrière sur un terrain neutre, aux réceptions officielles chez le commandant pour le roi, le major de la ville, l'intendant de la province et le prévôt des marchands. Les réjouissances ne s'arrêtaient pas en été. « Nos intendants, écrit Mme Cholier à sa sœur le 11 août 1768, sont établis à la maison Balmont [1], où ils ont toujours beaucoup de monde. On commence cependant à trouver que l'éloignement est ennuyeux pour se retirer la nuit; les dames n'aiment pas la voiture d'eau; le chemin en carrosse est étroit, toujours au bord de l'eau. Mon neveu de La Valette ne craint pas cet éloignement. Il y va très-souvent ou à l'hôtel de ville [2]. Il s'est mis

(1) Près de Vaise.

(2) Chez le prévôt des marchands.

à jouer; il a fait des emplettes sur son profit, une belle épée en maroquiné de six louis. » On préférait, entre tous, le salon du commandant, le marquis de Rochebaron, de la maison de La Rochefoucauld. Sa veuve, dont il avait fait la fortune [1], continua à tenir sa maison ouverte, et c'était une de celles où la conversation resta le plus en honneur. Tous les étrangers de distinction y étaient admis. Voltaire y fut reçu lorsqu'en 1759 il vint, au moins pour la seconde fois, à Lyon, où il obtint un grand succès de curiosité. Dès 1754 [2] il faisait partie de l'académie de cette ville. M. Le Clerc de La Verpillière, qui de la majorité passa à la prévôté, avec l'approbation de toute la population, et « Mme la prévôte des marchands, bien faite pour la place qu'elle occupe, recevoient avec toutes les grâces possibles. » A l'occasion de leur entrée en charge, ils donnèrent un magnifique bal costumé, où l'on avait adopté les modes de la cour de Louis XIV et qui donna lieu à beaucoup d'intrigues et de rivalités entre les belles dames appelées à y figurer. Tous les jours ils faisaient asseoir à leur table plus de cinquante personnes, avec la plus grande chère du monde. Si l'empressement du public était naturel pour le premier magistrat municipal, que son caractère avait su rendre populaire, on témoignait de tout autres sentiments à l'intendant, représentant suprême de la fiscalité dans la province, appliquant les nouveaux impôts avec

---

(1) François de La Rochefoucauld, marquis de Rochebaron, commandant dans le Forez et le Lyonnais, mort à Lyon le 26 décembre 1766, âgé de 89 ans, avait épousé en juin 1764 Marie-Anne-Joachime de Foudras. Elle avait quatre-vingts livres de rentes seulement.

(2) A son retour à Paris il avait adressé aux habitants de Lyon des vers très-flatteurs, finissant ainsi :

J'ai vu couler dans vos remparts
Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

une inexorable sévérité. Par toute sorte de brocards injurieux on se vengeait de l'empressement même que l'on apportait à se rendre à ses fêtes. Baillon, maître des requêtes, qui échangea en 1762 l'intendance de La Rochelle pour celle bien plus fructueuse de Lyon, fut un des plus haïs. La malignité publique lui prêtait de nombreuses aventures galantes, et, longtemps après sa retraite, sa fille, Mme d'Ormesson de Noiseau, fut l'héroïne d'un scandale éclatant [1]. En attendant, il éprouvait d'autres désagréments, sur lesquels nous n'avons que des informations énigmatiques. « Les affaires de notre intendant vont toujours très-mal, à ce qu'on nous fait espérer; il rassure cependant sa femme, qui lui avoit écrit les bruits qui avoient transpiré jusqu'à elle. Il lui répond de se tranquilliser, que ce sont de fausses nouvelles; mais que quand cela seroit, ce sont ses affaires et non pas les siennes. Voilà qui n'est pas fort consolant, surtout de ne pas voir de si tôt espérance de sortir de sa prison. Il y a quelques jours que l'on avoit affiché dans tous les coins de rues qu'on supplioit le Roy de faire subir à M. l'intendant le sort de M. de Lally [2] et faire pendre M. Ciran. MM. de la sénéchaussée furent en robe arracher ces affiches. On n'entend parler dans la ville que de crimes et de voleurs. M. Dugas est bien occupé; la grande misère en est cause en partie, et la récolte n'est pas à beaucoup près aussi bonne qu'on l'espéroit [3]. » Ces bruits n'empêchaient pas l'intendant de reprendre momentanément ses réceptions. « Cet automne, M. Baillon a eu trois jours de la semaine des repas prodigieux de soixante personnes. C'est un original incompréhensible. Mmes de Sève

---

(1) Mémoires secrets de Bachaumont, t. XXV, 28 mars 1784.

(2) Le fameux Lally-Tolendal.

(3) Mlle Cholier à Mlle de Franquières, 16 août 1767.

et de Lafay remplaceront un peu le vide d'une si bonne maison, quoique les maisons particulières ne ressemblent pas aux maisons ouvertes, pour la liberté et l'agrément [1]. » Les bals par souscription trouvaient aussi leur place. « Aujourd'hui on donne une fort belle fête à la Quarantaine [2]. Les principaux chevaliers sont M. de Riverie et M. de Fleurieu le cadet. Ils ont fait donner un louis à tous les cavaliers qui vont dans le monde. Il doit y avoir un ambigu, qui sera servi à neuf heures, après quoi le bal et sûrement du jeu [3]. »

Appartenant aux plus anciennes familles du royaume, pourvus d'opulents bénéfices, les chanoines-comtes de Saint-Jean tenaient pour la plupart un grand état de maison. On citait M. Alleman de Champier, prieur de Voreppe, de l'illustre race des Alleman du Dauphiné, et Pierre-François de Chauvigni de Blot, abbé de Cellefrouin, prieur commandataire de Longjumeau, mort insolvable à cause de ses prodigalités.

Les nobles jouissances de l'intelligence n'étaient point négligées dans ce monde lettré et poli. Après la magnifique bibliothèque des Jésuites, devenue la propriété de la ville par droit de confiscation, on remarquait celles des présidents Dugas et Claret de La Tourrette, des trésoriers de France Clapeyron et Ruffier d'Attignat, de M. Cholier de Cibeins et de M. Charrier de La Roche.

Les entrées des souverains ou des princes, que l'on logeait chez de riches particuliers, pour lesquels c'était à la fois un grand honneur et une lourde charge, occasionnaient des réjouissances attirant une foule d'étrangers. Louis XV s'était

---

(1) *Idem*, 12 décembre 1767.

(2) Quartier sur la rive droite de la Saône, près du confluent, où se trouvaient des cabarets (nous dirions aujourd'hui des restaurants) fréquentés par la jeunesse élégante.

(3) M.[lle] Cholier, lettre s. d.

annoncé en 1759. Il devait être accompagné du Dauphin, de la Dauphine, du prince de Condé, comme grand maître de la maison du Roi, de Mme Adélaïde, de Mme de Pompadour, du duc de Parme, des ministres, des rois de Naples et de Sardaigne. Le roi de France devait loger au doyenné, les princes et princesses à l'archevêché, le roi de Sardaigne aux Célestins. Quant à M. de La Valette, désigné pour héberger le roi de Naples, c'était un cruel embarras que l'obligation de livrer le local de sa précieuse bibliothèque, qui devait servir de cuisine et d'office. On lui avait bien conseillé de fermer l'appartement ou de placer des tapisseries ou des planches devant les papiers et les livres; mais il n'osait point s'y fier, de crainte qu'on ne se débarrassât de ces obstacles et qu'on ne gâtât quelques-unes de ses raretés. Quant à déménager, c'était s'exposer à un grand ennui, probablement à des pertes considérables. Mme de Cibeins avait aussi sa part d'inquiétudes : son hôtel était du nombre des dix maisons qu'on devait réunir en perçant les murs pour n'en faire qu'un seul logement. « Ce seroit une chose bien terrible d'être obligé de déloger, non-seulement avec toute sa maison et son équipage, mais aussi de débarrasser ses armoires, de peur d'être volé; peut-être d'être forcé de laisser ses meubles, qui sûrement seront tous péris *(sic)*....... La ville en est déjà pour plus de vingt mille francs. L'on va mettre à bas deux maisons très-vilaines près du pont du Saint-Esprit [1]; l'on raccommode la place Bellecour et les quais, qui en ont bien besoin; l'on a acheté quinze cents douzaines de serviettes et commandé mille aunes de toile pour les artifices. Mme la prévôte est, dit-on, occupée tout le jour avec des marchands pour des emplettes, qui après cela se partageront entre les messieurs de ville. Ils

(1) Le pont du Saint-Esprit était situé entre la Charité et l'Hôpital.

rempliront ainsi leurs garde-robes à nos dépens. Cela devroit tenir lieu de présents au prévôt des marchands [1]. » Les emplettes furent inutiles et les craintes vaines. La visite royale, pour laquelle on avait dépensé près de cent mille livres en préparatifs, n'eut pas lieu. Le prévôt des marchands de cette année-là, qui profita dans une si large mesure des dépenses faites pour le roi, s'appelait J.-B. Flachat. Quant à M. de La Valette, il se garda bien d'exposer de nouveau sa bibliothèque à d'aussi périlleuses aventures, et la fit transporter à son château de Thorigny, près d'Auxerre, où la Nation la confisca pendant la Terreur. Sa maison à Lyon était l'ancien hôtel Mascrani, appelé la Maison-Rouge, situé au fond de la place Bellecour, du côté du Rhône, à l'extrémité du Mail. Louis XIV y avait jadis logé, et après lui la duchesse de Bourgogne [2].

Dans ce défilé de personnages augustes, on compte en 1744 Don Philippe, petit-fils de Louis XIV et duc de Parme, marié à la fille aînée de Louis XV; en 1771 Marie-Joséphine-Louise-Bénédicte de Savoie, accordée au comte de Provence et dont l'entrée coûta à la ville quatre-vingt mille livres. Lorsqu'elle passa à Chambéry, allant en France, la noblesse dauphinoise se pressa au-devant d'elle. Laurent de Franquières, qui lui fut présenté par M. de Clermont-Tonnerre, nous apprend qu'elle n'est point aussi laide qu'on le prétendait. Elle a un air de bonté et d'affabilité qui enchante. Elle avait auprès d'elle quatre dames d'honneur et le grand maréchal, qui est la seconde personne du royaume [3]. En 1773 vint Marie-

(1) Lettres de M.lle Cholier du 18 mars et du 5 avril 1759.

(2) Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. vi, p. 250, 352. — Voy. sur la bibliothèque La Valette *Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon*, par P. Allut. Lyon, 1851, in-8°, p. 11. — Aug. Bernard, *Notice historique sur la bibliothèque La Valette*. Lyon, 1854, in-8°.

(3) Le conseiller de Franquières à sa sœur, Genève, 3 mai 1771.

Thérèse de Savoie, comtesse d'Artois. La maison de France continuait à s'allier avec la Savoie. En 1775 Mme Clotilde traversa Lyon pour aller prendre possession du trône de Sardaigne. L'affluence de gens accourus des campagnes et des provinces voisines fut telle que l'on dut publier des ordonnances de police pour maintenir l'ordre. La milice bourgeoise parada sous les yeux de la princesse avec des fusils empruntés à Saint-Étienne. Ce fut ensuite le tour des étrangers : d'abord le roi de Suède et en 1784 le prince Henry de Prusse, dernier hôte de sang royal de l'hôtel de La Valette. « On attend, dit Mme de Meximieux, la visite du prince de Prusse. Lyon commence à se lasser de la visite des souverains; rien de plus ennuyeux que la peine qu'on se donne pour les voir. »

D'autres personnages avaient attiré l'attention des salons. Les curieux et les désœuvrés admirèrent en 1741 l'ambassadeur turc. Le duc de Villars, allant à Genève consulter le fameux Trouchin, logea chez l'archevêque, qui essaya de le convertir et ne réussit qu'à hâter son départ. Une autre fois c'était Mme la duchesse de Noailles, « qui va à Rome par dévotion. C'est une femme très-singulière et, je crois, un peu folle. On prétend qu'elle a toujours avec elle une Sainte-Vierge, et quand elle n'obtient pas ce qu'elle lui demande, elle la met en pénitence ». On eut aussi la duchesse de Brissac, en train de visiter ses terres de Dauphiné [1], et la princesse de Marsan. Parmi ces grands seigneurs, un étranger excentrique mérite une mention particulière. « Le prince Radzivil partit dimanche, à cinq heures, pour aller coucher à La Ver-

---

(1) Catherine Pecoil, marquise de Septème, arrière-petite-fille d'un échevin lyonnais enrichi par le commerce, veuve de Charles-Timoléon-Louis de Cossé, sixième duc de Brissac, dont elle n'eut qu'une fille, la duchesse de Noailles, dont il vient d'être parlé.

pillière, ainsi que sa sœur la grande générale et la suite d'un souverain. Ils vont à Venise, où ils s'embarqueront pour Constantinople. Le Grand Seigneur lui donne dix mille hommes pour faire la guerre aux Russes. Le prince Osinski [1], qui est ici depuis huit mois, qui a beaucoup de mérite, d'esprit et de talent, en fait très-peu de cas, a dit que c'étoit le plus riche palatin de Pologne, mais un fou, qui a coupé le cou avec son sabre à l'une de ses maîtresses et a toujours fait une dépense extravagante [2]. Il est venu par Genève, a passé par Bourg, a voulu voir Notre-Dame de Brou; il fit écrire son nom sur un des piliers de l'église avec un crayon. Il ne sera pas conservé à la postérité [3]. »

Derrière l'éclat des fêtes et le mouvement mondain qui leur imprimait un caractère un peu cosmopolite, commençaient à s'agiter les redoutables problèmes sociaux que le développement de l'industrie a partout suscités. Lyon, ville de travail et de commerce, fut toujours par là même une ville remuante. Sans remonter aux luttes contre le chapitre, qui remplissent le moyen âge, et à la rebeine de 1529, racontée par Champier [4], en laissant de côté l'émeute de 1768 contre les chirurgiens, amenée par des motifs tout à fait différents,

(1) Michel-Casimir Oginski, prince ou plutôt kniaz (titre donné aux descendants de la famille souveraine de Ruryk), favori de Catherine II et grand hetman de Lithuanie, a immortalisé son administration par le canal Oginski, qui, unissant le Niémen au Dniéper, établit une voie directe entre la Baltique et la Mer Noire. (*Notice sur les familles illustres de la Pologne.* Paris, 1862, p. 124.)

(2) Un proverbe polonais dit : Sot comme un Radziwil. (*Idem*, p. 165.) Le singulier personnage dont parle M.me Cholier est le prince Michel Radziwil, palatin de Wilna, né en 1744, mort en 1831.

(3) La présidente Cholier à M.lle de Franquières, Lyon, 10 janvier 1779.

(4) Cette narration a été reproduite dans l'*Étude sur Symphorien Champier*, par P. Allut, p. 352 et suiv.

les dissentiments entre patrons et ouvriers, l'augmentation de certains impôts et la cherté des vivres ont donné lieu aux sérieuses révoltes du 5 juin 1714, du 4 août 1744 et du mois d'août 1786, cette dernière réprimée avec une terrible énergie. Désintéressés dans la question, les comtes de Lyon ne cessèrent d'employer leur autorité et leur influence dans l'intérêt de la conciliation. De son côté, le conseil du Roi témoigna de plus d'impartialité et de vues moins étroites que le consulat lyonnais; mais, insuffisamment renseigné, il ne put apporter à cette affaire l'esprit de suite nécessaire, et, bien que les réunions d'ouvriers eussent été autorisées et règlementées en dernier lieu, les abus introduits depuis longtemps dans l'organisation des corps de métiers contribuèrent à la destruction des maîtrises et jurandes. Cette abolition fut un grand malheur. L'ouvrier isolé, privé d'un lien légal qui lui assurait la protection et l'appui de l'autorité locale, a cédé naturellement à de fâcheuses influences et fini par subir le servage inexorable de l'Internationale.

A cette époque Lyon, se transformant et s'étendant, subissait une crise analogue à celle que nous lui avons vu traverser sous le second Empire. On traçait des quais et des places, on construisait des ponts, on rectifiait et élargissait des rues. « Notre archevêque devoit être parti depuis longtemps pour Paris, mais le quai que l'on fait depuis l'archevêché jusqu'au quai de la Baleine l'a retenu, parce qu'il donne sa terrasse, et s'il avoit pu prévoir ce nouvel arrangement, il auroit tourné différemment les embellissements de sa maison. Notre ville va devenir brillante par les promenades intérieures, car on a de beaux projets. M. Rigaud [1], qui bâtit tout cet emplacement vis-à-vis de la Charité, laissera l'espace pour continuer le

(1) Rigod de Terrebasse, architecte, trésorier de France en 1764.

rempart jusqu'au quai de Retz, et il s'est présenté une compagnie qui, sans qu'il en coûte que l'emplacement, qu'on lui donne, va étendre le rempart tout le long des jardins, que l'on élèvera au niveau. On y plantera trois rangs d'arbres et l'on bâtira un rang de maisons, qui mettra dans une rue l'Académie et M.rs d'Ainay. Tous ces plans ont déjà été approuvés, ainsi que celui du chemin neuf, qu'on prétend adoucir en creusant jusqu'à former une pente douce, ce qui fera désormais la grande route de Paris. M.rs de Saint-Just font déjà travailler dans leur justice. Mais il y a grand nombre d'oppositions par tout le mal que cela fait à beaucoup de gens [1]. » L'œuvre capitale fut la transformation de l'île Mognat, d'après les plans de l'ingénieur Michel Perrache, qui donna son nom au nouveau quartier. Un grand nombre de travaux d'utilité publique, comme des bassins et des moulins, fut compris dans cette vaste création. Tout cela ne se fit pas sans augmenter les dettes de la ville, compromettre la fortune de quelques particuliers et susciter les inconvénients d'une spéculation effrénée. De là des récriminations et des plaintes en partie légitimes. « Mon frère se donne le plaisir de patiner toute la matinée. Les bassins de la gare sont très-commodes pour cela. Je crois qu'ils ne seront jamais plus utiles. Ces moulins qu'on construisoit pour remédier à l'inconvénient des grandes gelées, qui arrêtoient quelquefois les moulins sur le Rhône, il y a longtemps qu'ils seroient eux-mêmes arrêtés, car l'eau de la gare et des bassins a été prise dès les premiers froids. On va voir les montagnes de glace en Serein (à Serin) par curiosité. Si elles partoient toutes ensemble, elles entraîneroient certainement un couple de nos ponts. Il faut espérer que M. Fay [2]

---

(1) M.lle Cholier à M.lle de Franquières, Lyon, 1er mars 1768.

(2) Antoine Fay, seigneur de Sathonay, prévôt des marchands de 1779 à 1784.

va tout de suite faire reconstruire le pont de Saint-Jean. Son élévation à la place de prévôt des marchands a donné bien de la peine à ses protecteurs et des inquiétudes à lui-même [1]. » « Moyennant les dépenses extraordinaires qu'il a pu faire et l'entreprise des travaux Perrache, on dit M. de F. ruiné. Les paroissiens d'Ainay prendront peu de part à son infortune, car tous ces ouvrages Perrachiens ont mis la contagion dans le quartier. Aussi on demande au ministre des secours pour combler ces gares d'eau et refaire le pont de la Mulatière, toute l'espérance des actionnaires et qui a été détruit au moment où l'on commençoit à en jouir. La veille qu'il a été emporté je fus me promener dessus et admirer le coup d'œil de ce pont, la vue de la chaussée d'un côté, de l'autre les coteaux d'Oullins, de Sainte-Foy, le cours du Rhône et de la Saône. Le pauvre M. de Laurencin passoit sa vie sur ce pont depuis six mois. Il a eu la fièvre tout l'été dans sa maison de Perrache. Sa femme n'a pas voulu y demeurer. Le voilà ruiné par tous ces désastres [2]. » Les prévisions de Mme de Meximieux furent heureusement trompées et les personnes qu'elle regardait comme ruinées s'enrichirent au contraire dans les spéculations de Perrache.

---

(1) Mme de Meximieux à Mlle de Franquières. — Meximieux, 20 janvier 1779.

(2) Mme de Meximieux à Mlle de Franquières. — Meximieux, 2 février 1783.

III

Quand on va de Lyon à Roanne par le chemin de fer, on entrevoit entre L'Arbresle et Tarare une suite de paysages gracieux et doucement rustiques. Des chaînes de collines encadrent d'étroites vallées serpentantes, où murmurent de petites rivières entretenant la fraîcheur des prairies. L'horizon s'enfuit tout d'un coup par des percées fugitives. A mi-côte se déploient en éventail les villages propres, bien bâtis, égayés par la couleur de la brique. Du milieu des arbres monte la fumée des habitations isolées. Auprès des grands parcs se montrent les humbles cultures dans les éclaircies du bois. C'est derrière ces coteaux que vinrent disparaître en une défaite suprême, après le siége de Lyon, les derniers débris de l'armée de Précy. Au midi de cette contrée accidentée, qui sert de limite entre le Lyonnais et le Forez, est situé le château de La Roullière, qui a donné son nom aux Brossier de La Roullière, aujourd'hui transplantés en Dauphiné. Ce château appartenait alors à une aimable vieille fille, d'une haute intelligence, parente des Franquières et des Cibeins, probablement par les Planelli. A la différence des gens du monde de cette époque, qui, dans leur prétendu enthousiasme pour la campagne, ne trouvent qu'un prétexte à des idylles à la Florian, M.lle de La Roullière sent profondément la poésie agreste des lieux solitaires qu'elle habite. Elle dit au sujet d'une résidence de son voisinage : « Voilà Le Vivier qui vient encore de changer de maître. Ceux qui m'avoient attachée à ce séjour ne l'habitent plus, et quand j'y vais, ce qui est le plus rarement que décemment je puis vis-à-vis des invitations qu'on

m'en fait, ne revoyant plus en ce lieu que des traces qui me rappellent le souvenir des anciens possesseurs de cette maison, un fonds de tristesse me remplit le cœur et malgré moi je ne vois l'heure et le moment de revenir. La dernière fois que j'y fus, c'étoit à un grand et splendide dîner, nombreuse et bonne compagnie, tout le brillant que l'on peut mettre à une fête, tout fourmilloit de maîtres et de domestiques; rien ne m'amusoit, et je fus occupée intérieurement à guetter le moment, que j'attrapai enfin, de me glisser seule dans l'allée couverte et de là gagner le fond du pré et les derrières de montagnes, pour m'y livrer à toutes les rêveries pleines de regrets qui me remplissoient l'esprit. Il me sembloit que cela me soulageoit. » Chez cette femme maladive, où l'âme l'emporte, domine ordinairement une mélancolie toute moderne. « J'ai, comme vous le sçavez, le goût un peu sauvage, et les promenades, excepté avec des personnes qui me conviennent, ne me plaisent qu'autant que je puis m'y livrer dans une parfaite solitude à la lecture ou à une profonde rêverie dans des endroits solitaires où je sçay que l'on m'ignore. » Ces impressions ont peut-être quelque analogie avec le roman de Rousseau, que Mlle de La Roullière avait ouvert et rejeté bientôt, comme dangereux à plusieurs égards. Voici quelque chose d'un tour plus original et plus neuf, qu'un moraliste ne dédaignerait pas de signer : « La vie champêtre a des plaisirs qui, sans être vifs et brillants, n'en sont pas moins satisfaisants et ont pour l'ordinaire l'avantage de n'être jamais suivis de remords et de scrupules. Cependant je me trompe; à vous qui êtes bien sage je dirai qu'il y en a un à craindre : cette vie si tranquille qu'on mène à la campagne, quand le goût s'y trouve, attiédit l'âme pour Dieu, si l'on n'y fait attention. Exempt des occasions de certaines fautes, on se laisse aller à une indolence intérieure dangereuse pour le salut. Car où n'y a-t-il pas des périls ? Dans la société, s'il y a des choses

à craindre, il y en a aussi qui nous rappellent à nos devoirs et nous animent à les remplir. De tout cela il faut conclure que nous ne devons jamais perdre de vue ce précepte de l'Évangile : *Veiller et prier*. Mais où vais-je donc? De la philosophie je tombe dans la morale. Voilà le plaisir qu'il y a, ma chère cousine, de causer avec quelqu'un à qui l'on parle à cœur ouvert. On dit bien ou mal les choses, telles qu'elles vous viennent à l'esprit. Faisons un nouveau bond et rentrons dans le courant du monde. »

De toutes les personnes du groupe qui nous occupe, M.lle de La Roullière seule, sans être une Swetchine, encore moins une Sévigné, eût eu l'originalité de l'écrivain, si elle eût voulu s'en aviser. Les couleurs se succèdent sur sa palette avec une grande variété, et l'accent change suivant le sujet et l'impression du moment. « J'ai été rendre à M. de La Fay [1], solitaire à Chamousset comme moi ici, la visite qu'il m'avoit faite. Je me fis escorter par notre curé, homme de famille et de bonne compagnie. Quoi de plus édifiant que de voir des solitaires se visiter fraternellement dans la charité chrétienne les uns les autres? Je fus reçue, pour parler termes de l'état, avec la cordialité la plus parfaite. Le frère hermite nous donna un fort bon dîner, qui fut très-gai, soutenant toujours dans la conversation le style et le ton des solitaires. Nous nous confortâmes entre nous trois, le tout très-dévotement, d'une excellente bouteille de vin de Bourgogne. Peut-estre, malgré notre goût mortifié, la trouvant délicieuse, aurions-nous eu la curiosité toute simple de vouloir sçavoir si elle n'avoit point de semblable; mais, étant à cheval, j'avois à gayer un torrent que les pluyes avoient fort enflé. Je remontrai au frère hermite que la prudence exigeoit que la sœur recluse conservât

(1) M. Chapuis de La Fay, seigneur de la baronnie de Chamousset.

sa tête dans un parfait équilibre. Il en demeura d'accord. Après quoy étant sortis de table, nous fîmes le petit piquet, où l'on me céda la gloire de vaincre. Ensuite la nuit approchant, nous nous séparâmes et je vins coucher chez les demoiselles de La Roche. »

Mais ce qui est autrement intéressant, ce sont les symptômes croissants d'opposition contre le Gouvernement et ses agents en province. La résistance aux mesures fiscales par lesquelles on cherchait à rétablir l'ordre dans les finances, le blâme contre les dépenses de la cour et les désordres qui y régnaient, le dénigrement de tout ce qui tient à l'administration se prononcent de plus en plus dans les classes élevées et intelligentes. On sent se former ce parti constitutionnel, on dirait aujourd'hui libéral, qui deviendra si puissant à Lyon à l'époque de la Révolution et continuera à dominer encore parmi les héroïques défenseurs de la ville contre l'armée terroriste.

« Vous sçavez peut-estre que les deux millions que l'ordre du Saint-Esprit a empruntés ont été pour donner à Mesdames pour faire leur voyage [1]. Voilà qui a tout à fait bonne façon, aller à la quête pour des filles de France. Ce voyage se fait avec le train de dépense ordinaire de la cour. Elles mènent cent personnes, et l'on dit qu'y va qui veut. Elles séjourneront au retour des eaux (de Plombières) chez leur grand-père jusqu'au temps d'y retourner en automne. C'est l'ennui qui leur fait faire cette course. On dit qu'à la cour il est complet. M. de Choiseul et Mme la marquise (de Pompadour) sont, dit-on aussi, de très-bonne intelligence ensemble (10 juillet). Nous sommes ici bien touchés de la réforme (dans

---

(1) Voyage de Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, en Lorraine en juin-octobre 1761.

les régiments) dont on parle et de voir que mon frère, premier commandant dans son régiment, n'en est pas à l'abry, ni tous ceux dans le même cas. Qui auroit cru jamais devoir craindre une pareille destinée après trente ou quarante ans de service?..... Enfin cette réforme met une désolation générale partout et écrase la pauvre noblesse. Elle est, dit-on, faite pour payer les dettes de l'État: je le souhaite; mais en attendant on vient d'établir une musique dans les gardes françoises et suisses, qui coûtera quatre cent mille francs par an au roy. Cette somme seroit bien mieux employée à adoucir l'infortune de tant de pauvres réformés qui ne savent où donner de la tête[1]. Tout le monde crie misère, et cependant le luxe et la dépense vont toujours à peu près de même. Nous avons des grandeurs qui nous croyent apparemment millionnaires; mais, pour parler plus juste, ils ne s'en mettent pas en peine et songent à faire leur cour à nos dépens. Il n'y a pas encore grande apparence que notre vaisseau se mette en mer[2]. Le zèle que l'on tâche d'inspirer au public ne prend point feu du tout, et je crois que M. Rivérieux[3] n'aura pas grande occupation à enregistrer le nom des dupes qui iront porter leur argent dans le tronc charitable que l'on a étably chez luy. Mais ce qui nous pend à l'oreille est un nouvel impôt sur des entrées de vin ou de viande, car notre gouverneur voudra sûrement faire sa cour comme les autres. On dit que nous

(1) Les réformes opérées dans l'armée en 1775, sous le ministère du comte de Saint-Germain.

(2) Souscription des demoiselles de Lyon pour un vaisseau, janvier 1762.

(3) Hugues Rivérieux de Varax, président en la cour des monnaies et lieutenant criminel en 1759. Il avait été prévôt des marchands de 1745 à 1749. Les lettres de M.lle de La Roullière dont nous donnons des extraits sont adressées à M.lle de Franquières et ne portent pas de date. On ne peut en déterminer l'époque que par les événements qui y sont relatés.

passons à la cour pour être des républicains. C'est grand dommage que nous ne prenions pas la besace pour marquer notre soumission et notre déférence. » La République, voilà le grand mot lâché. Les braves gens qui en parlaient avec tant d'insouciance étaient loin de se douter de ce que ce fantôme imprudemment invoqué devait faire de leur grande cité.

Consumée dans de longues et cruelles souffrances par une maladie intérieure qui ne laissait place à aucune illusion, voyant peu à peu disparaître ceux qu'elle avait le plus aimés, Mlle de La Roullière envisage avec une fermeté toute chrétienne la mort, à laquelle elle se prépare depuis des années. « Vous avez, ma chère cousine, une meilleure idée de moi que je ne mérite, hélas! Rabattez-en bien là-dessus; il ne faut pas croire que pour quatre mots de morale que je laissai tomber de ma plume dans ma dernière lettre je sois telle que vous vous le persuadez. Demandez-le à Dieu pour moi; mais j'en suis bien éloignée. Quant à ma santé, plus ou moins je souffre toujours; ce que j'ai de mieux, c'est que mes douleurs ont changé de situation et elles sont plus supportables. Mais je vois bien que la fin de ma carrière approche. Je vais être en deuil pour la pauvre Mme Posuel, dont j'appris hier la mort depuis dix jours. Il luy est arrivé ce que j'avois pensé et craint pour elle, qui est qu'on a attendu bien tard à luy dire qu'il falloit penser au grand voyage de l'éternité; elle a receu tous les sacrements en parfaite connoissance. Qui auroit dit que je lui survivrois? — Depuis la mort de Mme Cholier, je suis tombée dans un état d'affaissement et de tristesse qui, avec la maladie que vous sçavez, me mine et me maigrit prodigieusement. Quand je pense à la perte que j'ai faite, si je suis seule, je laisse couler mes larmes; je ne puis encore m'accoutumer à l'idée que je ne la reverrai plus. Je perds en elle la seule consolation que j'avois en ce monde, où Dieu permet que j'aie bien mes peines et mes chagrins. J'allois à

elle ou lui écrivois dans certaines rencontres. Elle me conseilloit ou me consoloit. Mais à présent je n'ai personne à qui recourir. » Elle ne survécut guère à son amie, et la fille de la présidente Cholier, M.me de Meximieux, annonçant sa mort le 22 avril 1785, écrivait ces mots si simples et si touchants : « Elle a mérité pour l'autre vie tout le temps qu'elle a passé en celle-ci. » Nous espérons qu'on voudra bien nous pardonner d'avoir essayé de faire entrevoir une de ces âmes inconnues, d'une véritable élévation malgré leur part aux préjugés du temps, dont l'accent contenu et résigné nous touche et nous émeut d'autant plus qu'il ne s'y mêle aucune de ces exagérations de convention, aucune de ces prétentions au bel-esprit, trop fréquentes chez les femmes qui se piquent de tourner un billet.

IV

C'est en effet surtout sur les femmes que les documents tombés entre nos mains nous fournissent des renseignements particuliers. Nous les voyons à des âges bien différents exprimer leur manière de sentir, et nous assistons en quelque sorte à leur conversation. Pareille aux caryatides antiques soutenant le poids du temple, la femme est la clef de voûte de la société ; nous ne pouvons lui échapper et nous lui devons à peu près tout ce que nous sommes, en mal comme en bien. Nous la prenons ici à son début dans la vie. On sait que la France possédait avant la Révolution un ensemble d'établissements d'instruction publique dont nous sommes loin encore d'avoir

l'équivalent. Nous n'avons que par tradition des renseignements sur l'abbaye de Montfleury, près de Grenoble, où étaient élevées beaucoup de jeunes personnes appartenant à la noblesse du pays. Le prieuré de Saint-Benoît, situé sur le quai Saint-Vincent, à Lyon, où les meilleures familles du Languedoc et du Dauphiné envoyaient leurs filles, offrait une éducation tout aussi sérieuse que celle qu'on peut recevoir aujourd'hui au Sacré-Cœur et dans les autres pensionnats en renom. On comptait parmi les religieuses des Dauphinoises d'un nom connu, telles que M.me de Quinsonnas et M.me de La Tour-Vidaud. Sans doute les arts d'agrément étaient poussés moins loin qu'on ne le fait à présent. En revanche, il existait dans la société un fonds d'idées religieuses autrement pratique et bien supérieur à celui que l'on rencontre généralement de nos jours. Dans les lettres qu'elles écrivent de Saint-Benoît, où elles sont élevées, M.lle de Franquières et M.lle Cholier reviennent souvent sur la ferveur de leurs compagnes, et leur vie à toutes deux est demeurée fidèle à la bonne direction reçue. M.lle Cholier accuse quelques-unes de ses maîtresses de sévérité excessive. « M.me Michon nous fait grande grâce quand elle nous donne la récréation une fois la semaine, et encore ces jours-là elle trouve toujours quelque prétexte pour nous faire faire la lecture et le catéchisme. Toutes nos bonnes mères rajeunissent. M.me de Saint-Benoît (la prieure), depuis quelque temps, a la vigueur d'une fille de vingt-cinq ans. Elle fait souvent le tour des chambres, pour savoir si elles sont rangées. Elle n'est pas contente du règlement qui est à la classe; elle est après en faire un autre très-rigide[1]. » L'aumônier troublait la communauté par son caractère difficile;

---

(1) M.lle Cholier à M.lle de Franquières, Lyon, 17 août 1748 (évidemment 1758).

aussi l'archevêque fut-il obligé de le remplacer assez brusquement. Du reste, le nombre des vocations religieuses diminuait [1], bien que des mères trop intéressées tâchassent de pousser leurs filles dans cette direction; quelques-unes, éprouvant des regrets, obtenaient de l'autorité religieuse, quand elles pouvaient invoquer un motif sérieux, l'autorisation de rentrer dans le monde.

Les dons diminuant avec la ferveur publique, les embarras financiers éclatèrent dans les couvents qui n'étaient pas dirigés par des femmes habiles. « Dans cette nombreuse compagnie, écrit de Cibeins M.lle Cholier à sa cousine, le 23 octobre 1763, il y avoit le suffragant de l'archevêque de Reims, l'évêque de Sidon, qui est supérieur des Carmélites. Il étoit venu pour réformer le nombre de celles de Trévoux, le réduisant à douze, et, moyennant quelques secours de leur maison de Paris, tâcher de rétablir les affaires de celle-ci, en si mauvais état qu'outre leurs dettes elles n'avoient exactement pas de quoi vivre. »

On a souvent répété que les jeunes personnes ne sortaient du couvent qu'à l'époque de leur mariage. Ces cas-là n'étaient au contraire que l'exception. M.lle de Bressac ne trouve pas de plaisirs chez les Franquières, où elle passe l'hiver. Elle a été invitée au bal chez le gouverneur et l'intendant; mais sa grand'mère a refusé pour elle. Il ne faut pas que les demoiselles se fassent voir si souvent. Voilà la tradition du bon sens de tous les temps, que le laisser-aller des mœurs américaines est en train de mettre en fuite.

Les mœurs se trouvant encore, ce qui bientôt allait changer,

(1) « On m'a mandé la vocation de M.lle de Brison pour être religieuse à Sainte-Marie, ce qui m'a étonnée, aujourd'hui que les demoiselles les moins riches prennent peu ce parti. » (La présidente de Murat à M.lle de Franquières, 6 janvier 1778.)

d'accord avec les lois religieuses et civiles sur la subordination de la femme, on ne songeait pas à lui demander une dot égale, encore moins supérieure à la fortune qu'on lui apportait, ce qui faisait des mariages une œuvre bien moins ardue. Citons des exemples. M.[lle] de Bressac, dont les parents possédaient un château et passaient l'hiver à la ville dans leur hôtel, se mariait convenablement, dotée d'un capital de sept mille livres, dont un oncle, le chevalier de Franquières, donnait une partie. « La perte de M. de Sucy est fort sentie de sa famille; le public même lui accorde des regrets. Il a donné 40,000 francs comptant à chacune de ses filles, qui sont trois. Cette somme argent comptant n'est pas commune chez les demoiselles de Valence [1]. Son fils unique, son héritier, a obtenu la survivance de commissaire des guerres, charge qu'occupoit M. son père. Ce fils a des talents et entr'autres celui de la peinture, qu'il a perfectionné à Rome. Il s'est cru assez de force pour peindre son père mort; mais le sentiment de la nature ne lui a pas permis de l'envisager sans se trouver mal [2]. » Le rang et la situation conservaient sans doute en ces sortes d'affaires une importance qui depuis est toujours allée en déclinant. On voyait souvent un anobli riche prendre, pour se donner les alliances qui lui manquaient, une fille pauvre, ne reculant

(1) M.[lle] Aïssé, de son côté, dit en parlant de sa fille naturelle, Céline Leblond : « Nous travaillons à lui faire une dot, en cas qu'elle ne voulût pas se faire religieuse. Si Dieu nous prête vie, elle pourra avoir quarante mille livres. Elle seroit très-bien mariée en province avec cela. » (Paris, décembre 1728.) Les prévisions de M.[lle] Aïssé se réalisèrent, et Céline, malgré l'irrégularité de sa naissance, épousa le vicomte de Nanthia. (Lettres de M.[lle] Aïssé, édition Eug. Asse, dans les *Lettres des XVII[e] et XVIII[e] siècles.* Paris, 1873, p. 291.)

(2) M.[me] de La Rollière à M.[lle] de Franquières, 2 août 1788. Le jeune homme dont il est question ici est Simon-Antoine-Marie de Sucy, ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte, dont la fin fut si tragique. Nous en avons parlé plus haut.

même pas devant les difformités physiques. Mais ce serait une erreur de croire que l'argent ne fût compté absolument pour rien. M.me de La Rollière nous dit un peu crûment : « Le défaut de fortune fait faire bien des sottises; je l'éprouve d'une manière cruelle. Si j'avois eu une dot honnête, je ne serois pas M.me de La Rollière; je crois vous en dire assez. Se faire religieuse avec répugnance est aussi une terrible extrémité. En vérité, il vaudroit mieux n'être pas née. » Et elle ajoute avec une grande légèreté : « Je commence à traduire mon anglois; il me plaît infiniment, malgré les difficultés que je rencontre presque à tous les pas [1]. »

Reprenons notre statistique conjugale. M. de Vallin, qui veut marier son neveu le chevalier, lui assure vingt-cinq mille livres de rente, la nourriture et le logement. Il cherche une demoiselle à preuves pour Malte, qui ait cinq à six mille livres de rente. « Ce sera pour une de vos payses », dit M.me de Meximieux à M.lle de Franquières. Elle sait, en effet, que les preuves de noblesse ne sont guère le fait des Lyonnaises.

A Paris la scène change. Les blasons plus ou moins antiques

---

(1) Il y avait dix-neuf ans que Claire de La Coste avait épousé M. de La Rollière. « C'étoit, à ce que nous apprend M.me de Franquières (2 février 1769), un mari peu riche, mais beaucoup d'agrément pour dédommager de cette absence de fortune, pourvu qu'il n'y ait pas beaucoup d'enfants. » M.me d'Agoult, parente de la future, fait les frais de la corbeille, dans laquelle il y a une bourse de mille écus, une montre d'or à répétition, un étui de rouge garni d'or, un étui d'aiguilles, avec un dé en or. M.me de Bouquéron a donné quarante louis et une garniture de Paris de cent pistoles. M.me de La Coste, quatre robes et un beau trousseau. Pour ne pas juger M.me de La Rollière sur une boutade, voici un extrait d'une lettre de Laurent de Franquières à sa sœur, où il s'exprime sur le compte de cette dame dans les termes les plus flatteurs : « Je vous félicite du plaisir que vous aurez de passer votre été avec M.me de La Rollière, dont la conversation pleine de connoissances, de jugement, d'esprit et d'amabilité doit vous plaire d'autant plus qu'elle ne cherche point à parler et qu'elle n'a pas la moindre prétention. » (1788.)

cherchent à se redorer au contact des louis tout neufs; les couronnes de comte ou de marquis vont orner les têtes les plus opulentes des financières. De part et d'autre on apporte un égal empressement. « Il y a tant de ressources ici (à Paris), dit encore Mlle Cholier : mon cousin de La Valette épousera quelque demoiselle qui, par sa dot, réparera toutes les dépenses. J'entends continuellement parler de vingt-cinq ou trente mille livres de rente, indépendamment des grandes héritières. »

Du reste, le luxe allait partout croissant. Mlle de Montdragon, qui se maria au comte de Seuil, major d'un régiment de cavalerie, reçut un trousseau estimé avec la corbeille plus de cent mille francs; la montre seule en avait coûté vingt mille. Il est vrai que les jeunes époux entraient en ménage avec cinquante mille livres de rente [1]. A Grenoble on suivait le mouvement. « Les plaisirs du carnaval ne sont pas ici bien brillants, et nos dames, qui ont fait de belles robes, n'ont pas trop occasion de les faire voir. On dit que Mme de Blacons en a fait pour deux mille écus et Mme de Chabons pour cinq mille francs [2]. » En 1762 on était plus heureux. Il y avait tant de fêtes à Grenoble que les marchands ne pouvaient suffire pour la toilette [3].

« Nous avons dans ce pays-ci, dit Mlle Cholier, après avoir parlé d'un héritage échu à une personne de sa connaissance, une dame qui auroit bien besoin de pareils legs pour soutenir un peu sa dépense et réparer sa garde-robe, à qui il vient d'arriver un accident tragique. C'est Mme de Gr. dont je parle. Comme elle alloit voir Mme de R., sa

---

(1) Laurent de Franquières à sa sœur, Paris, 1786.

(2) Mme de Franquières à Mme de Bressac, Grenoble, 7 février 1756.

(3) Mlle Cholier, Lyon, 21 janvier 1762.

mère, dans une de ses terres près de Dijon, elle avoit envoyé un charriot rempli de ses hardes, toutes ses robes, jusqu'à celle en dorure, qui est tombé dans l'eau et la boue, qu'on n'a pu retirer qu'au bout de vingt-quatre heures, de sorte que tout est perdu. On évalue la perte des robes à mille écus, ce qui n'est pas un petit objet. Mais ce sera tant pis pour la bourse du mari, car sa toilette n'en souffrira pas, à ce qu'on croit [1]. »

On a beaucoup exagéré la corruption du siècle dernier. Très-intense sur certains points, elle était loin d'avoir pénétré aussi avant qu'aujourd'hui dans la masse de la nation, et l'on s'exposerait à commettre de singulières erreurs en jugeant toute une époque d'après quelques scandales éclatants du grand monde et les inventions des romanciers à la mode. Les anciennes mœurs résistaient encore; les idées religieuses, les institutions de la famille, le prestige de l'autorité royale étaient respectés par la très-grande majorité; mais la lutte a déjà commencé, qui d'année en année deviendra plus pressante; les portes du vieux sanctuaire sont ébranlées et on entrevoit vaguement le moment où elles seront renversées par la foule. L'esprit de destruction trouvera un de ses agents les plus actifs dans le personnage de la mondaine, qu'un enchaînement de choses frivoles dispute victorieusement au foyer domestique et qui traîne du matin au soir sa nullité bruyante et l'incurable ennui de son oisiveté. Ce type, que la comédie moderne a mis en lumière, triste produit d'un luxe frelaté et d'une littérature de bas aloi, cervelle étroite et vide, où la notion trop complexe du devoir ne saurait pénétrer et que la vieillesse vengeresse atteindra bientôt, sans parvenir jamais à la rendre respectable, cette froide figure d'enfant

(1) M.lle Cholier, Cibeins, 1er novembre 1765.

gâté, qui n'a pas même l'excuse de la passion et se termine par la coquette surannée, se dessine et s'étale déjà. Ses regards, interprètes trop fidèles de sa pensée, errent d'un objet à l'autre, ne pouvant se résoudre à se fixer un moment; inhabile à l'économie de chaque jour, dédaigneuse des humbles soucis du ménage, supportant avec un dégoût mal dissimulé les rares heures passées dans son intérieur, auquel elle sent qu'elle a mérité de devenir étrangère, là où elle est entrée elle apporte fatalement la ruine, livrant le mari à un abandon qui mène d'ordinaire au désordre, élevant ses filles dans cette odieuse idolâtrie d'elles-mêmes, destinée plus tard à empoisonner, par une hérédité funeste, l'avenir d'autres familles. « La petite présidente de M. a donc fait des dettes considérables et chiffonnières; sa chère et raisonnable moitié a dû être fâchée de ce goût ruineux pour la bagatelle; mais à la longue les bons procédés ramèneront la jeune femme[1]. » Ces choses se raccommodent mal et la pente est glissante. Sept ans après, M.[me] Cholier écrivait à sa nièce : « Vous auriez appris de mes nouvelles par M. de M. Il auroit fait plus de séjour ici (auquel je l'invitois fort) sans l'arrivée de M. de Pusigneux à Grenoble, qui doit être l'arbitre de la pension qu'il doit faire à sa femme. Je crois son cœur toujours tendre pour elle, malgré ses petites infidélités et ses inconséquences; mais la réflexion l'a retenu. Je l'ai bien invité à avoir de la fermeté, pour lui donner le temps de s'ennuyer dans un couvent, qu'elle y forme son caractère, pour qu'elle se conduise plus sensément lorsqu'il la reprendra, et qu'il ne donne plus de scènes au public, qui les craint peu et s'en amuse. Mais à plusieurs personnes qui lui ont parlé de sa femme, même

(1) Laurent de Franquières à sa mère, Barcelonne, 20 mars 1772. — Cette aimable et légère présidente était la nièce de M.[me] de Tencin.

à M. de Lurieu, à qui il a demandé des conseils, il a paru à tous qu'il désiroit de la reprendre, dans l'espérance qu'elle ne sera plus mal conseillée, que son caractère la portera à se bien conduire. Il est à plaindre ; il ne sera jamais content : étant éloigné d'elle, il en est touché ; lorsqu'il la possède, il en est excédé [1]. »

Dans un genre différent, on peut citer Mme Dusaye, nièce de l'évêque de Gap Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, — les Condorcet n'avaient pas la tête bien solide, — qui poussa l'extravagance jusqu'à se faire peindre en dindon, avec des vaisseaux, des rats et des girouettes sur la tête [2]. Une autre femme excentrique fut Mme Ébrard de La Vallonne, femme d'un commissaire des guerres à Montélimar. Au bout de trente-deux ans de mariage, elle s'avise un beau jour que la vie de petite ville, qu'elle a menée jusque-là, n'est plus assez brillante pour elle ; elle rompt avec son mari dans sa maison même, s'enfermant dans sa chambre pour préparer son hégyre à Paris. La semonce que le mari fait signifier par huissier, sous son propre toit, à cette femme révoltée offre un singulier spécimen du langage de la procédure appliqué aux relations de famille. « Madame et bonne amie Henriette-Élisabeth du Tremouil, épouse de moi, Guillaume Ébrard de La Vallonne, en cette ville de Montélimar, dans ma maison sise en la rue des Quatre-Alliances, vous m'obligez, par la

---

(1) Lyon, 10 janvier 1779.

(2) Dans cette idée bizarre il y avait probablement une allusion aux modes du temps. Un caricaturiste de la Régence imagina de représenter une femme environnée de falbalas, qui la faisaient ressembler à une dinde secouant ses plumes et dressant sa crête. On entendit alors répéter dans les carrefours une chanson populaire sur la dinde aux falbalas. (P. Lacroix, *XVIIIe siècle*, p. 478.) — Sur Mme Dusaye, voyez Létourneau, t. II, p. 1157.

conduite inconsidérée que vous tenez avec moi, de vous actualiser, préférant ce parti à tout autre qui sentiroit moins la modération, les égards, les attentions, les bons procédés que j'ai eus toute ma vie pour vous et dont je ne me départirai jamais [1]. » Il ne paraît pas que, malgré des représentations aussi prégnantes, cette vieille folle se soit rendue à la raison.

Le cynisme établi à la cour sous le Régent et sous Louis XV rencontrait trop facilement un écho chez quelques membres de la plus haute société, comme ce dernier comte de Maugiron, mort en épicurien à Valence, en 1767 [2], et qui montrait avec ostentation le billet suivant, reçu de sa femme, Marie-Françoise de Sassenage : « Je vous écris, ne sachant que faire. Je finis, n'ayant rien à vous dire. Je suis Sassenage, au désespoir d'être Maugiron [3]. » Mais en province ce dédain du lien conjugal, de si haut qu'il partît, était, le plus souvent, accueilli par les révoltes de la conscience publique outragée. Les mauvais ménages n'étaient, en définitive, que l'exception. Mme Cholier, dans ses lettres à sa nièce, cite un exemple des répressions que permettait la loi.

« M. de *** a obtenu une lettre de cachet pour sa femme. Elle lui fut signifiée vendredi au soir dans son couvent par M. de Bellesize, pour être transférée dans un de Besançon, où a été Mme de Gr. [4] et où est présentement Mme de Montrevel, que son mari a renvoyée sans raison à ses parents,

---

(1) Mémoire pour Guillaume-Alexis Ébrard de La Vallonne, chevalier de Saint-Louis, contre dame Henriette-Élisabeth de Tremouil, 1766, in-fol., p. 26.

(2) Terrebasse, *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieux*, p. 134.

(3) Létourneau, *Miscellanea*, t. 1er, p. 273.

(4) La même dont les robes étaient tombées dans l'eau.

qui ont voulu qu'elle passât quelque temps au couvent à cause de sa jeunesse [1]. Mais, pour en revenir à M.me de ***, elle avoit été prévenue dans l'après-midi par M.me de La Verpillière, qui avoit reçu une lettre de M. Bertin [2], lui annonçant qu'il n'avoit pu détourner cet ordre; que le mémoire qu'elle avoit produit dans son procès avoit eu un mauvais effet. Néanmoins, à l'arrivée de M. de Bellesize [3], elle évanouit (sic); les religieuses, dont elle avoit su se faire aimer par ses grâces et ses générosités, pleuroient toutes ensemble. Dès qu'elle fut en état de sortir, elle fut coucher chez le lieutenant du guet, qui l'a accompagnée avec un sergent à cheval, point en habit d'uniforme, et partirent à six heures du matin pour Besançon. On plaint son triste sort, qu'elle s'est attiré par sa mauvaise conduite; elle auroit mérité il y a longtemps que son mari prît ce parti. Les jeunes femmes ses amies crient beaucoup contre lui. Son trop de bonté et sa faiblesse l'ont entretenue dans ses égarements. Le M. est à Paris; il joue la comédie chez M. le duc d'Orléans, ayant de grands talents [4]. »

La réclusion des belles pécheresses n'était pas très-rigoureuse et, une fois dépaysées, elles jouissaient en toute liberté de la faculté de donner à leur infortune un tour peu favorable pour le caractère et le discernement de leurs maris [5].

Puisque nous avons abordé ce sujet délicat, descendons encore plus bas. Létourneau nous entretient de quelques

(1) On trouve aux archives du département de l'Ain, dans les papiers des La Baume-Montrevel, de nombreux documents sur cette affaire.

(2) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, contrôleur général et ministre d'État.

(3) Claude-Espérance Regnault, seigneur de Bellescize, chevalier de Saint-Louis, prévôt des marchands de Lyon de 1772 à 1775.

(4) Lyon, 19 avril 1774.

(5) Mercier, *Tableau de Paris*, t. xii, p. 170.

désordres à Grenoble [1]. Mais celles qui se sentaient capables des premiers rôles, ne se contentaient pas d'un si modeste théâtre, comme les sœurs Loyson, deux Lyonnaises, amenées par leur mère à Paris sous le règne de Louis XIV. Courtisées même par des princes du sang, leur merveilleuse beauté, à toutes deux, qui les faisait mutuellement ressortir : l'aînée brune aux yeux bleus; l'autre « blonde mourante », avec des yeux noirs, les rendit célèbres dans le demi-monde de ce temps-là. La brune, surnommée Tontine, profitant « des grands biens » qu'elle avait amassés, et qui montaient à une quinzaine de mille livres de rente, pour se donner une situation, épousa un vieux gentilhomme nommé Cornu de La Boissière, qui vécut peu et fut bientôt remplacé par un autre. « Elle tenoit, du vivant de son mari, académie en tout genre, » à ce que nous apprend Létourneau, un peu son parent, que nous ne pouvons suivre en ses trop piquants détails [2]. Boileau l'a clouée au pilori d'une de ses satires [3]. Ce sont les mêmes demoiselles Loyson, « l'ornement des spectacles et des promenades de Paris », ajoutons des cabarets du *Port à l'Anglois,* amies du poète Regnard, moins scrupuleux moraliste que Despréaux, qui firent les honneurs des fêtes de son château de Grillon. Elles durent y rencontrer de graves personnages, tels que le président Lamoignon et le marquis d'Effiat, habitués des grandes chasses, convives fidèles de la joyeuse mai-

---

(1) LÉTOURNEAU, t. Ier, p. 214, 218, 244, 310.

(2) LÉTOURNEAU, t. Ier, p. 381. — Voy. aussi Mme DU NOYER, *Lettres historiques et galantes*, t. Ier, p. 13, 229, et t. II, p. 534.

(3) Nous la verrons hanter les plus honteux brelans,
Donner chez la Cornu rendez-vous aux galants.

(Satire X, *Œuvres de* BOILEAU-DESPRÉAUX, édit. Saint-Surin; Paris, 1821, t. Ier, p. 282.)

son de l'auteur du *Joueur*[1]. En nous servant du recueil du secrétaire de l'intendance de Grenoble pour jeter quelque lumière sur ces belles aventurières, que l'on rencontre dans les chansons et les pont-neuf de l'époque, nous avons prétendu, et ce sera notre excuse, fournir de nouvelles informations aux biographes de deux de nos plus grands poètes.

Revenons aux Dauphinoises. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la beauté des femmes était proverbiale à Romans, à Valence et surtout à Vienne, témoin la belle Coulon, jeune personne que des affaires attirèrent à Paris avec sa mère, dans les dernières années du règne de Louis XIV. Elle y eut une si grande réputation de beauté que tout le monde courait après elle pour la regarder. Toute honteuse de cet empressement malséant, la pauvre fille n'osa plus se montrer aux Tuileries; mais la foule la suivit au jardin du Luxembourg, où elle avait cru pouvoir se dérober. Les autres femmes en furent si jalouses qu'on fit contre elle des satires, débitées à la Comédie et à l'Opéra, où l'on criait à tue-tête : « A quatre sols la beauté de Vienne, à quatre sols ! » Ce qui n'empêcha pas un seigneur de la cour, le marquis de Martel, de l'épouser; mais, influencé sans doute par les calomnies débitées sur le compte de sa femme, il l'abandonna le lendemain des noces et la relégua dans un couvent de la rue Cassette, où il la faisait vivre à juste prix. « La belle Coulon, ajoute, en manière de morale, la narratrice de cette singulière histoire, auroit mieux fait de rester en Dauphiné que de venir ici exciter l'envie. On l'avoit trouvée belle à la cour, à la ville. C'est un crime que les dames ne pardonnent pas[2]. » La belle Paule de Viguier, femme d'un

(1) Fr. Michel et Ed. Fournier, *Histoire des hôtelleries*, t. II, p. 336. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e édit., t. VII, p. 16. — Un roman contemporain (*Les sœurs rivales, histoire galante*. Paris, 1698, in-12) fait, dit-on, allusion aux aventures des demoiselles Loyson.

(2) Létourneau, t. Ier, p. 386. — Mme du Noyer, *Lettres historiques et galantes*, t. Ier, p. 313, et t. II, p. 33, 200.

conseiller au parlement, demeurée à soixante ans l'objet de l'admiration passionnée de la population de Toulouse et contrainte par arrêt à se montrer deux fois par semaine, du haut de son balcon, à la foule éblouie, n'avait point payé son long règne par ces injustes retours de l'opinion.

Le jeu fut une des plaies du XVIIIe siècle. A Grenoble, dans les salons du commandant de la province et de l'intendant, à Lyon, chez le prévôt des marchands, les cartes tenaient la première place. « Il dut y avoir hier à l'hôtel de ville un petit trente et quarante, à la suite du vingt-un. M. de La Verpillière a promis de faire cesser tous ces jeux de hasard après le mardi gras; mais il seroit bien difficile de l'arrêter dans toute sa force. D'ailleurs, le profit des cartes est trop considérable pour qu'on l'abandonne. A Mâcon on joue encore plus gros jeu qu'ici [1]. » Les gouverneurs de Lyon avaient le privilége des jeux de hasard, qui leur rapportaient douze mille livres. A la mort du maréchal de Villeroy (1731), le consulat supplia le duc son fils et successeur de consentir à la suppression de cet abus, en lui offrant une indemnité égale à la somme qu'il recevait. Mais il ne voulut accepter que huit mille livres, à répartir en pensions entre ses officiers [2]. Les pertes au jeu dans le meilleur monde par les jeunes gens de famille reviennent à toutes les lignes. De près ou de loin, on suit partout l'exemple, et Mme de Murat nous fait connaître qu'à Saint-Vallier le loto, nouvellement introduit, fait fureur.

Mais la joueuse est surtout le produit de cette époque. Au sortir du couvent, les demoiselles apprennent le piquet. A Aix-les-Bains, Mme de Meximieux se garde de suivre les dames de sa société autour de la table de jeu, où l'on déva-

(1) Lettre s. d., mais écrite vers 1770.

(2) Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. vi, p. 312.

lise un Piémontais, M. de Cavagnac. C'est là, probablement, qu'arrive l'aventure de M.me Chartraire de Bourbonne, femme d'un président à mortier au parlement de Bourgogne. Elle perd cinquante mille écus au vingt-un dans la plus mauvaise compagnie. Son mari voulant l'emmener en pénitence à la campagne, elle prend la poste pour Dijon, où son portier eut ordre de lui refuser l'entrée de son hôtel, et, repoussée par sa mère, elle est forcée d'aller loger en chambre garnie. Désespéré de cet éclat, le malheureux mari voulait vendre sa charge et quitter la province [1]. « Je crois bien qu'à la fin, ajoute M.me de Meximieux, M.me de La R. n'en sera pas quitte à bon marché. Elle a cependant de grandes filles prêtes à marier, à qui elle fera grand tort. » Née, dit-on, à Saint-Marcellin, d'une branche cadette de la maison lorraine d'Haraucourt, alliée aux Falcoz de La Blache, une aventurière, galant débris de la cour du Régent, dont on sait qu'elle fut la passion *in extremis* par une intrigue de M.me de Tencin, amie de sa famille, la duchesse de Phalaris alla plus loin en toutes choses. Entrée, sans autre dot que sa beauté, dans une famille de traitants enrichis par Fouquet et qui avait reçu, à coup sûr acheté du pape un titre ducal (probablement *S.ta*

(1) Héritier de la précieuse bibliothèque de son grand-père maternel, le président Bouhier, M. de Bourbonne la transmit à son gendre, le comte d'Avaux, qui la vendit aux moines de Cîteaux, sur lesquels elle fut confisquée par la Nation. (Guigard, *Armorial du bibliophile*, p. 147.) — « Le marquis de Versailleux m'a fait voir l'hôtel du fameux président de Bourbonne. Il n'y a rien de si beau. C'est un diminutif du palais du maréchal de Richelieu à Bordeaux. J'ai passé une après-dîner entière à examiner les beautés qu'il renferme. La bibliothèque est une pièce rare, ainsi que le cabinet de tableaux et celui d'histoire naturelle. » (Laurent de Franquières, Dijon, 1er juin 1775.) — L'hôtel du président Bouhier, à M. de Bourbonne, était situé au N.o 12 de la rue Saint-Fiacre (aujourd'hui rue Vauban). Voy. Foisset, *Le président de Brosses*, p. 528.

Maria de Falerij, l'ancienne Falères, dans les États de l'Église), compromise au temps de sa faveur passagère dans les tripotages financiers de Law, elle se vit réduite, à ce que nous apprend un pamphlétaire contemporain, à tenir un brelan à Paris, et mourut dans cette ville, en juillet 1782, dans un âge avancé [1].

« Un tripot, dit Mercier, est accordé par protection à une femme de qualité, pour rétablir sa fortune; tous frais payés, elle recueille quatre cents livres chaque séance et partage avec ses protecteurs; on use pour dix livres de cartes; la ferme s'en trouve bien, et l'on dit qu'il y a des choses qu'il faut tolérer [2]. » Le prince de Carignan et le duc de Gesvres

---

(1) Pierre-François Gorge d'Entraigues, comte de Meillan, duc de Phalaris en 1715, fils d'un conseiller au parlement de Metz anobli par sa charge et de Marie d'Étampes-Valençay, avait épousé en premières noces Louise-Magdeleine-Thérèse de Brichanteau, fille du marquis de Nangis. Il se remaria en 1719 à M.[lle] d'Haraucourt, qui a donné lieu à cette note et dont la mère avait été la maîtresse du président de Tencin. (Mathieu Marais, t. ii, p. 25.) — Voyez aussi sur cette triste famille de partisans originaire de Nantes, sortie de la boue, à qui les trésors amassés par la concussion ouvrirent le chemin des plus grandes alliances, et qui ne brilla un moment d'un éclat trompeur que pour s'éteindre honteusement, le *Journal* de Barbier, édit. Charpentier, t. 1[er], p. 312, note 1. — Emm. Michel, *Biographie du parlement de Metz*. — Barjavel, *Dictionnaire biographique du département de Vaucluse*. — Chevrier, *Le colporteur*. — *Mémoires secrets de* Bachaumont, t. xxi, 20 juillet 1782. — E. de Barthélemy, *Les ducs et les duchés français*, p. 350. — Il paraît que c'est au père du duc de Phalaris que se rapporte le passage suivant des *Caractères de* La Bruyère (chap. vi, *Des biens de fortune*) : « Sylvain de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom. Il est seigneur de la paroisse où ses aïeux payoient la taille; il n'auroit pu entrer page chez Cléobule, et il est son gendre. » Le grand satirique est encore plus sévère pour ce personnage :

Que George vive ici (à Paris), puisque George y sait vivre,
Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis,
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis.

(Satire 1[re], *Œuvres de* Boileau, édit. Saint-Surin, t. 1[er], p. 78.)

(2) *Tableau de Paris*, 1783, t. ii, p. 313.

faisaient jouer chez eux, privilége qui fut supprimé [1]. M.me du Châtelet, l'amie de Voltaire, perd un soir, au jeu de la Reine, la somme de quatre-vingt-quatre mille livres (1747). Elle remua ciel et terre pour faire honneur à sa dette et vendit un bon de fermier général, qu'elle avait obtenu dans le renouvellement du bail des fermes. Celui qui avait gagné son argent sur parole, pressé de le toucher, entra en accommodement et consentit à une réduction assez forte pour être payé de suite, ce qui fut effectué. Il craignait des lenteurs et des atermoiements, sachant que M.me du Châtelet n'était pas riche [2].

V

Une des choses qui frappent le plus dans cette époque singulière, c'est le contraste des mœurs patriarcales conservées par le plus grand nombre avec le raffinement des gens du monde. La vie de campagne se présente le plus souvent sous des couleurs tout à fait naïves. Laurent de Franquières nous fait le tableau des journées passées chez son parent M. d'Audéart, au château de Preignes, aux environs d'Agde : « N'y ayant point de femme dans notre petite société, nous sommes dispensés de faire des compliments; ce qui nous paraît un grand soulagement pour notre félicité. Nous passons donc ainsi dans la plus entière liberté les journées les plus agréables. Nous nous levons toujours à cinq heures du matin, nous déjeunons à sept, nous dînons avant midy et nous soupons à sept heures du soir; nous nous promenons ensuite à la fraîcheur jusqu'à dix heures, après quoi nous nous retirons dans nos appartements et nous nous mettons promptement au lit. L'après-

(1) *Journal de* Barbier, t. III, p. 270, 271, 276.

(2) Desnoiresterres, *Voltaire à la cour*, p. 132. 141.

dîner nous nous enfermons dans un salon très-frais, où nous passons quelques heures à jouer ou à lire. Tous les jours nous avons le même dîner : grosse volaille, excellent mouton, divers légumes, jamais de ragoût, et pour rôti : lapins, levrauts, cailles, perdrix et pigeons. Le garde-chasse se fâche quand nous ne mangeons pas tout ce qu'il apporte; chaque soir, à souper, nous réunissons de la salade au rôti. Les jours maigres, nous mangeons une infinité de très-bons poissons et très-frais, car nous ne sommes qu'à une lieue de la mer. Ce que je trouve encore de meilleur, ce sont les vins; à chaque repas nous en avons de trois espèces : du luque, du rouge et du muscat. Je m'en tiens uniquement au rouge et n'ai de ma vie bu d'aussi bon vin d'ordinaire. Latou [1] prétend que le vin qu'il boit avec les domestiques de la maison est meilleur que celui de Vienne que M. Chuliat nous envoie. Ce qui vous surprendra le plus, c'est que l'excellente chère que nous faisons ici ne coûte presque rien au maître de la maison, car, excepté le poisson, tout lui est abondamment fourni par sa terre [2]. »

M. de La Verpillière donne une fête dans sa terre de La Verpillière, et l'on voit paraître la même chère homérique, qui n'eût pas été de mise à l'hôtel de ville de Lyon. « Il y avoit cent personnes d'invitées et la consommation du jour fut de douze moutons, un veau et demi, cent livres de bœuf et cinquante volailles, ce qui doit donner une idée du reste ; on dit que les amusements furent aussi bruyants à proportion, de sorte que plusieurs dames en sont revenues lasses et excédées de plaisirs [1]. » Au milieu des splendeurs du château de

---

(1) Domestique de L. de Franquières.

(2) L. de Franquières à sa mère. Preignes, 1780.

(3) M.[lle] Cholier à M.[lle] de Franquières, Cibeins, 1[er] nov. 1765. — Dans des bassins ou grands plats, appelés dormants, parce qu'on ne les faisait

Thorigny, les La Valette régalaient la nombreuse et brillante compagnie qui leur venait de Paris avec le gibier tué dans la forêt et les volailles des basses-cours. Laurent de Franquières donne le relevé pour trois mois : 3,800 livres de viande de boucherie, 478 lapins, 96 lièvres, 94 perdrix, des canards, des dindes et des oies à proportion [1]. Les raretés culinaires se réservaient pour la ville. Cette manière de procéder rendait plus faciles les larges réceptions à la campagne. On s'en allait par bandes, de châteaux en châteaux, s'inquiétant peu de savoir si l'on trouverait du logement pour tous [2]. M.me de Murat, se rendant à Lyon à petites journées avec ses chevaux, ainsi que c'était alors la coutume, rencontra son voisin le marquis de La Tour-Maubourg, avec lequel elle se trouvait en procès et qui, fastueux en toutes choses, se faisait précéder d'un courrier chargé de donner des ordres pour préparer les appartements sur la route. Le marquis, voulant jouer un mauvais tour à la présidente, fit retenir en entier l'auberge du village où l'un et l'autre devaient s'arrêter. Mais M.me de Murat trouva à se loger dans une maison particulière, où elle fut beaucoup mieux et rit à son tour de son orgueilleux

---

pas circuler, on servait un marcassin entier, une longe de veau accompagnée de trois poulets et de six pigeons, un gros esturgeon entouré de rougets. La grosse chère était l'ancienne tradition française et se retrouve dans toutes les sociétés primitives. Aux grosses viandes succèdent les extraits et les consommés, qui n'en conservent que le suc et l'arôme. Voy. P. Lacroix, *XVIIIe siècle, Institutions, usages et costumes*, p. 396.

(1) Thorigny, décembre 1780.

(2) Le baron de Montchenu, M. et M.me de Murinais amènent chez M.me de Murat plusieurs dames de Vienne. « Ils voulurent, dit-elle, coucher à la Saonne, malgré que tous les appartements fussent en proye aux maçons, menuisiers et tapissiers. Mais, comme c'étoit de leur goût, je ne m'en inquiétai pas. » De là on va à Hauterives ; la caravane se grossit en route et se dirige sur Revel et Thivoley (M.me de Murat, les Rioux, 30 août 1767).

voisin, qui eut à lutter toute la nuit contre d'incommodes insectes [1].

Dans toutes les maisons opulentes il y avait une gouvernante ou femme de charge, fort respectée de tous et faisant en quelque sorte partie de la famille. Il en était ainsi à Franquières, à Cibeins, à La Rouillère. Elles reviennent dans toutes les lettres, où elles sont traitées de personnages d'importance et l'on ne manque pas de se rappeler à leur souvenir. Pour tous les domestiques les gages étaient peu considérables. Mais c'était là le petit côté de la question. Leur affection pour leurs maîtres était payée de retour et l'on se séparait rarement. — En 1802, M.[lle] de Franquières s'étonnait de ce qu'une excellente cuisinière à Grenoble demandât cinquante écus. C'était là, à ce que nous apprend Mercier, le salaire que recevait la plus médiocre dans les années qui ont précédé à Paris la Révolution. En 1680 on donnait dans notre pays six écus de gages pour le même service [2].

Revenons au luxe des villes. Les époques de décadence, les périodes de transition, où l'art, ayant épuisé toutes les formes d'un style, s'apprête à changer de voie, se manifestent par les mêmes symptômes : la recherche, l'abandon des lignes sévères et la profusion des ornements ; le motif principal se dérobe de plus en plus sous l'envahissement des accessoires. C'est le gongorisme en poésie, en architecture le flamboyant; ce sont, pour la sculpture, les fontaines de la place Navone, à Rome, créations puissantes et tourmentées sorties du ciseau du cavalier Bernin. L'ameublement et l'ornementation intérieure suivent à leur tour la même pente. Au lieu des admirables bahuts de la Renaissance, véritables temples soutenus

---

(1) M.[me] de Murat à M.[lle] de Franquières, 26 août 1765.

(2) Arch. de la Drôme, E. 684.

par de splendides caryatides, au lieu des cadres de glaces Louis XIV, dont les contours un peu rigides s'en vont, chargés de feuillages, s'arrondir en dômes, des meubles droits étalant sous nos yeux leurs médaillons réguliers et austères, vous avez le chantourné, la profusion des reliefs et des moulures, la ligne serpentine se tordant dans tous ses méandres et ses caprices. Mais il faut reconnaître qu'en ces proportions réduites le goût subit, par la déviation aux règles éternelles, de moins regrettables atteintes, et qu'ici la part de la fantaisie est autrement légitime. Traitées par des ouvriers habiles, qui se prêtent aux raffinements du temps, les merveilles de l'ébénisterie, de la tabletterie, de la serrurerie, les consoles et les fauteuils aux pieds tors, les chiffonnières et les bonheurs du jour, les bras de cheminées, les pendules, les surtouts et les coffrets à bijoux offrent cette variété inépuisable dans le joli, ces grâces cherchées et ingénieuses, seules qualités que pût comprendre le monde frivole auquel ces objets étaient destinés. Grenoble possédait à cette époque (1764) un véritable artiste, le tabletier Bouron [1]; mais son talent ne suffisant pas sans doute pour le faire vivre, le crédit de Létourneau lui avait procuré un des cinq emplois de monnayeurs à la monnaie de Grenoble. C'était un homme aussi probe que délicat, qui refusa, dans la crainte de restreindre le logement de l'essayeur, l'appartement que le conseil lui offrait à la monnaie [2]. La plupart des objets précieux étaient demandés à Paris. M.me de Franquières fait venir deux paires de bras d'or moulu, d'environ cinq cents livres chacun, sans compter l'or en feuilles. L'usage de la vaisselle plate s'était généralisé. On

(1) Ses tabatières en racine de buis, pour lesquelles il avait inventé un vernis particulier, s'appelaient des *bouronnes*.

(2) Létourneau, t. II, p. 1133, t. III, p. 121.

citait à Lyon la vaisselle de vermeil de Mme de Chavannes. Mais si les belles pièces d'argenterie, chefs-d'œuvre de Germain et des ciseleurs ses rivaux, sont devenues si rares, on doit s'en prendre aux ordonnances qui, dans les cas de pénurie du trésor public, obligèrent à porter l'argenterie à la monnaie. A l'époque de la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV donna le premier l'exemple de ce sacrifice. En 1759 des mesures du même genre furent prises : « Quant à votre montre, écrit Mlle de La Rouillère à Mlle de Franquières, je vous assure qu'à votre place je différerois de l'envoyer à Paris. Dans les circonstances présentes, que sçait-on ce qui peut arriver ? Au moment où on n'y pensera pas, quelques visites chez les bijoutiers et quelques saisies chez eux. On espère que le changement de contrôleur général en amènera un dans l'esprit du roi. Nos Grandeurs à Lyon ont été les premiers à donner l'exemple; notre intendant même revint ici chez lui pour prendre des bourses de jetons pour faire la somme de vingt mille francs complète. Nombre de particuliers ont fait de même, mais encore davantage l'ont cachée. Il y en a qui l'ont fait mettre en lingots et vendre aux tireurs d'or ou aux Juifs. En un mot, il n'en paraît plus dans la ville; on mange sur l'étain et la fayence. Cela est universel. Plus de flambeaux d'argent; ceux de cuivre leur succèdent, et l'on attend le mois prochain pour savoir si l'invitation ne se changera pas en ordre. »

On commençait à prendre le goût du bric-à-brac. Mlle de Franquières ayant vainement chargé son frère de lui chercher à Paris le portrait de Mme de Sévigné, fort en vogue alors chez les *âmes sensibles,* elle fut plus heureuse auprès de M. d'Hugues, possesseur du château de La Garde-Adhémar, qui lui offrit un portrait de la célèbre marquise, peint, à ce qu'il paraît, dans les premières années de son mariage. « Il semble, mon cher frère, que M. d'Hugues ait lu dans nos

pensées le désir d'avoir une représentation satisfaisante de M.me de Sévigné. Ayant le projet de se défaire de sa maison, il nous a fait offrir de la manière la plus honnête et la plus pressante le portrait de M.me de Sévigné. Ainsi, à votre retour, vous la trouverez établie dans le salon. Elle vous recevra avec cet air caressant qui vous a charmé [1]. » Ce portrait était-il authentique et qu'est-il devenu ?

J. J. Rousseau avait mis à la mode le sentiment de la nature, et nos jardins se transformaient suivant l'imitation plus ou moins intelligente des Anglais. Sans doute on ne songeait plus à tailler les ifs en statues ou en pièces de jeu d'échecs. On disait bien, comme le prince de Ligne : « J'aime l'air jardin aux forêts et l'air forêt aux jardins [2]. » L'application n'était pas toujours heureuse : en brisant la ligne droite, principe inflexible du vieil art des Le Nôtre, on ne s'inquiétait pas assez souvent d'ouvrir de larges horizons, ce qui doit être la préoccupation suprême des paysagistes, agrandissant ainsi en quelque sorte le cercle étroit dans lequel l'homme est condamné à vivre. Ce n'étaient que chinoiseries, boulingrins, allées serpentantes et contournées, tours de force dans un étroit espace. Quand ce microcosme en raccourci était couronné par une pagode ou un temple à l'amitié, il n'y avait absolument plus rien à désirer. Tandis que les Parisiens admiraient la Folie Boutin, objet des cruelles railleries d'Horace Walpole, les belles dames de Grenoble allaient à La Tronche visiter le fameux labyrinthe de M. de Barral de Rochechinard. La noble maison d'Albon excellait en ce genre. La comtesse possédait, près de Paris, Franconville-la-Garenne, minutieusement décrit et illustré par le crayon [3]; le marquis, son beau-père, habitait

(1) M.lle de Franquières à son frère, 1788.

(2) *Coup d'œil sur Belœil,* 1781, p. 121.

(3) Description d'une partie de la vallée de Montmorency (par le Prieur). Tempé et Paris, 1784.

dans la belle saison, aux environs de Tarare, la charmante retraite d'Avauges, où la nature était plus franchement acceptée. A Pusigneux, près de Morestel, appartenant à Louis-Félicien de Boffin, marquis de Pusigneux, lieutenant général des armées du roi, on a pratiqué dans le bois à la porte du château de grandes allées sombres et fraîches. Mais le sentiment général tenait pour la bimbeloterie. Laurent de Franquières visite en 1775, près d'Amsterdam, la maison de campagne du Juif portugais Pinto, dont il est tout à fait charmé. « Je vous dirai seulement que toutes sortes de figures, de grottes et d'arcs de triomphe y sont distribués avec goût et représentés en pierres de couleur, en coquillages, en nacres et en émaux, ce qui forme un coup d'œil enchanteur. »

VI

Le Dauphiné a eu de tout temps, surtout parmi les gens de robe et d'église, un certain nombre de bibliophiles. On trouve encore des volumes frappés aux armes des historiens Aymar du Rivail et Aymar du Périer; les croissants de Diane de Poitiers s'étalent sur les reliures de Le Faucheux, d'une splendeur royale, réunies autrefois par la favorite au château d'Anet. Calignon, dont M. le comte Douglas vient de renouveler la mémoire, possédait une bibliothèque précieuse, et l'on peut en voir le catalogue dans l'inventaire après décès conservé aux archives du château de Peyrins. Pierre IV de Villars, archevêque de Vienne, laissa la sienne au collége des Jésuites de sa ville archiépiscopale. Au XVIIe siècle, les noms d'Expilly et du docte Salvaing de Boissieu se présentent d'abord tout

naturellement. Après eux vient une foule de conseillers et de jurisconsultes : Joachim de Lionne, Basset et Bouffier, François Barral, Antoine de La Baume, Jean-Félicien Boffin, François Gallien, Antoine Guérin, La Porte de L'Artaudière et Thomé. Chacun d'eux a fait graver un fer, dans l'espoir de perpétuer sur le maroquin rouge et le veau fauve son blason et son souvenir. N'oublions ni Philippe Lagneau, l'ami de Boissat, réunissant à Grenoble les savants dans son cabinet, ni l'évêque Pierre Scarron. Chorier lui-même, possesseur de bons livres et d'importants manuscrits, recueillis par tous les moyens, dont il eût pu tirer un meilleur parti dant l'intérêt de la vérité [1], mentionne Antoine Marville, professeur de droit à l'université de Valence. A côté de Marville il faut placer Claude et Gaspard Froment, professeurs au même lieu. Au siècle suivant, les collectionneurs et les amateurs les plus connus sont, dans la magistrature, Valbonnais, l'intendant Fontanieu, le premier président de Bérulle et Moreau de Véronne; dans l'épiscopat, le cardinal Le Camus, qui donna aux Pères de l'Oratoire de Grenoble sa bibliothèque, estimée en 1707, à son décès, vingt mille livres (ainsi que nous l'apprend un document de la collection H. de Pina); Alleman de Montmartin et Jean de Caulet, à Grenoble (on sait que les livres de ce dernier, achetés par souscription après sa mort, formèrent le premier fonds de la bibliothèque publique) ; à Valence, Alexandre Milon de Mesne, dont la bienfaisance a

(1) Les livres de Chorier furent transportés de Grenoble à Toulouse, avec plusieurs manuscrits, dont les meilleurs ont disparu. Il est resté un catalogue des manuscrits (Notes de d'Aubais sur l'*Histoire des guerres du Comté Venaissin* de Pérussis, p. 341, pièces fug. pour servir à l'histoire de France, 1re partie). Le journal de Gordes en faisait partie. On trouve dans le bulletin de J. Charavay, N.° 156 (août 1868), à l'article 22,942, mention d'une lettre autographe du duc d'Aumale, rappelant qu'il possède la correspondance originale de Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné.

laissé de profonds souvenirs; dans la noblesse d'épée, le marquis de Monteynard, ministre de la guerre sous Louis XV. D'autres bibliothèques s'étaient conservées pendant plusieurs générations, comme celles des d'Ornacieu et des Falcoz de La Blache [1].

Voilà la part des raffinés et des savants. Il est évident que les gens du monde ne se soucient guère de cartulaires ni d'incunables, et qu'à aucune époque ce ne fut leur affaire. Dans ma jeunesse, j'ai plus d'une fois entendu dire à des survivants du siècle précédent que de très-honnêtes femmes de leur connaissance ne se cachaient pas pour lire des productions plus que légères. Loin de rencontrer ici de pareils compromis, l'on ne prononce pas même le mot de roman, et si l'on se laisse aller jusqu'aux pièces de théâtre, on revient de préférence aux lectures sérieuses. Mme Lancelin de La Rollière, qui se pique de littérature et même de science, dévore dans leur nouveauté les pesants volumes de Gibbon et les voyages de Saussure. Mlle Cholier, toute simple et tout unie, parle une seule fois de livres et n'a garde d'y revenir. C'est à propos d'un voisin de campagne, qui aide la société réunie au château de Cibeins à charmer les loisirs de la villégiature en lisant à haute voix, l'après-midi, quelque livre d'histoire (sans doute Velly ou Rollin) et réserve pour la soirée les tragédies, apparemment comme plus récréatives. Mlle de Franquières promène sa curiosité de Fénelon à l'*Hymne au soleil,* de l'abbé de Reyrac, qu'elle admire trop, de Fontenelle au *Mariage de Figaro.* Son frère collectionne les brochures du fécond Jésuite dauphinois Jean-Joseph Rossignol. Quant à Mlle de La Rouillère, que ses

---

(1) GUIGARD, *Armorial des bibliophiles.* — Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné.* — *Bulletin de l'Académie delphinale.* — J. MARION, *Introduction aux cartulaires de Saint-Hugues.* — P. BOREL, *Roolle des principaux cabinets et autres raretés de l'Europe*, à la suite des Antiquités de Castres.

scrupules empêchèrent, malgré son âge, d'aller jusqu'au bout de la *Nouvelle Héloïse,* elle s'est évidemment nourrie des ascétiques et des Pères de l'Église, dont elle porte l'ineffaçable empreinte. En définitive, les goûts étaient fort divers et le livre tenait moins de place qu'aujourd'hui. On lisait ou plutôt on parcourait moins.

N'oublions pas cependant, comme dit Voltaire, qui s'y connaissait bien, parce qu'il avait travaillé plus que personne à cette direction des esprits, que

Ce siècle ridicule est celui des brochures,
Des chansons, des extraits et surtout des injures [1].

On a perdu le goût de cette saine littérature du siècle de Louis XIV, où le bon sens éclate sous toutes ses formes, comme dans les comédies de Molière. L'écrit de circonstance se colporte sous le manteau, d'autant plus recherché qu'il a été ou qu'il va être l'objet d'une condamnation. Les pamphlets et les nouvelles à la main tiennent lieu des revues que l'on n'a pas encore. Les questions de religion, de politique et de philosophie, les querelles des Jansénistes et des Jésuites, les remontrances des cours souveraines, les factums des procès célèbres et scandaleux, comme celui du comte de Suze contre M.lle Bon, chanteuse de l'Opéra, se succèdent tour à tour et passionnent l'intérêt public. Il paraît que Giroud, libraire du parlement, selon la tradition de Nicolas, qui avait vendu l'infâme *Aloïsia,* attribuée à Chorier, se chargeait de procurer les livres interdits. C'est un poète local, fort avisé, en ce qu'il a gardé l'anonyme, qui nous donne ce renseignement :

. . . . . Giroud ne fournit que livres de saison.
Il vend tous les romans, même les plus obscènes,
Du diacre Paris les ridicules scènes,

---

(1) *Épître à M.lle Clairon* (1765).

Les ouvrages pieux d'Arouet, de Rousseau,
Des Quesnel, des Pascal, des Saint-Cyran, d'Arnaud,
Tous les comptes-rendus, tout ce que contre Rome,
Les dieux, la religion, les mœurs et l'honnête homme
Lui fournit Saint-Troyat, ce dodu confesseur,
Aux dépens du parti dont il est colporteur.
Ces écrits sont notés ; mais la cour s'en amuse [1].

Le prêtre grenoblois Louis Troya d'Assigni, oncle de Giroud, était un janséniste forcené et rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques,* ce qui le fit mettre un moment à la Bastille ; mais rien n'autorise contre ce fanatique de bonne foi les insinuations du versificateur inconnu, qui confond dans la même réprobation des noms si dissemblables.

Du salon du grave magistrat à l'arrière-boutique du marchand, à la mansarde du clerc de procureur, on rime à l'envi et à la diable. Le plus mince événement fait éclore des couplets satiriques. Autour des baptêmes et des mariages les petits vers pleuvent dru comme grêle. Un madrigal célébrant les charmes des demoiselles Périer, « filles d'un riche et honnête négociant de Grenoble » (1764), sans doute les grand'tantes de Casimir Périer, commence ainsi :

Lise et Marthon, sœurs et jumelles,
Possèdent mêmes agréments :
Beaux yeux, petits pieds, blanches dents.
Elles sont également belles,
Elles plaisent également [2].

Cette poésie grossière de confiseur, à l'époque où, comme un roi prodigue, Voltaire semait sur les pas des pèlerines de

---

(1) Létourneau, t. III, p. 581.

(2) Létourneau, t. III, p. 343.

Ferney ces milliers de vers d'une variété, d'une grâce et d'un éclat incomparables, indique qu'en province on se contentait de peu. Les célébrités dauphinoises, le fade poète Gentil Bernard, les deux frères philosophes Mably et Condillac n'ont pas d'influence sur la province, qu'ils ont abandonnée de bonne heure. En revanche, les sciences et l'érudition comptaient encore des représentants, comme le chanoine Barthélemy, qui a laissé en manuscrit une histoire du Dauphiné, le minéralogiste Binelli, Vallet, ancien lieutenant général de police. La *Société littéraire* de Grenoble, fondée en 1780 et d'où est sortie l'*Académie delphinale,* réunit les forces éparses. Valence se piqua d'émulation et établit, mais avec bien moins de ressources, une *Société patriotique,* que la Révolution fit bientôt disparaître. M.me de La Rollière annonce sa création en termes passablement railleurs : « Voilà toutes nos nouvelles, à moins que l'établissement d'une académie à Valence n'ait pour vous le prix de la nouveauté. Elle vient d'être patentée. Un savant de Hollande les a consultés par un mémoire en langue tudesque; je ne sais trop comment ils y répondront [1]. L'abbé de Saint-Ruf [2] est le président de l'auguste compagnie, quoiqu'il ne soit pas le plus fort. On dit que le plus capable, et je le crois, est M. de La Devèse, l'aîné [3]. En attendant que ce corps

(1) La Société académique et patriotique partagea un prix sur l'électricité entre deux Hollandais résidant à Amsterdam (*Almanach général du Dauphiné*, 1788, p. 272).

(2) Jacques de Tardivon, dernier abbé et chef général de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Ruf, supprimé par un bref de Clément XIV du 1er juillet 1771. Voy. sur cette affaire les mémoires manuscrits de Michel Forest. — J. de Tardivon mourut à Valence, le 1er avril 1791.

(3) Pierre-Paul-René-François de Clerc, marquis de La Devèze, page du roi à la petite écurie, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du roi, infanterie, marié en 1763 à sa cousine germaine, Magdeleine-Angélique de La Tour-du-Pin-Montauban.

soit bien établi et ait pris quelque consistance, on en rit un peu [1]. »

Moins heureux que la Provence, se glorifiant de ses Vanloo et de ses Vernet, le Dauphiné ne possédait aucun peintre remarquable, et les beaux portraits que l'on admire encore dans quelques châteaux sont venus de plus loin. Mais la mode était aux sciences. M. de La Tour-du-Pin formait dans son château d'Allex un cabinet d'histoire naturelle; Mme de Méximieux visitait à Lyon une collection du même genre appartenant à M. de Villier.

Les théâtres étaient presque aussi multipliés qu'aujourd'hui, mais tout à fait délaissés par le beau monde. Un recueil, peu consulté aujourd'hui, nous apprend ce qu'était au commencement du XVIIIe siècle le théâtre à Lyon. « Nous fûmes toute une bande à l'Opéra, et nous y arrivâmes fort à propos pour aider à ces pauvres gens à en payer les frais, car la foule n'y est pas ordinairement fort grande. Mais aussi qu'est-ce que c'est que cet Opéra ? On jouoit *Bellérophon*, et *Bacchus* et *Pan* parurent chacun un manche à balai à la main. Les machines montroient la corde; les habits des acteurs étoient des plus crasseux, et l'orchestre répondoit parfaitement bien à la magnificence du théâtre [2]. » En 1739, le président de Brosses, dilettante en toutes choses, passant à Lyon pour aller en Italie, se montra au contraire très-satisfait de la salle, des chanteurs et des danseuses. Mais là, comme à Aix, où les femmes sont absorbées par la passion du jeu, comme à Avignon et Marseille, l'indifférence du public est absolue [3]. Grenoble, fort mal par-

---

(1) Mme de La Rollière à Mlle de Franquières, 10 janv. 1787.

(2) Mme du Noyer, *Lettres historiques et galantes*, 1741, t. II, p. 196.

(3) *L'Italie il y a cent ans ou lettres écrites d'Italie*. Paris, 1836, t. Ier, p. 3, 28, 38.

tagé, n'avoit affaire qu'à des troupes errantes. Une réclame en faveur du sieur Desplasses, directeur du spectacle de cette ville, insérée dans l'*Almanach général du Dauphiné* de 1789 (p. 242), nous apprend que « l'on avoit admiré en foule, il y a quelques années, les grands talents de M.lle Sainval, l'aînée; mais en même temps le goût pour ce genre, qui ne souffre point la médiocrité, se dissipa, à raison de l'extrême foiblesse des acteurs avec lesquels elle jouoit et même du défaut absolu d'ensemble. »

La musique commençait à s'arroger une portion de la place qu'elle a prise depuis. Sans doute ce n'était pas encore cet art dangereux et charmant, interprète passionné des sensations les plus diverses de la vie, et ce n'est que par une prévision en quelque sorte prophétique que Fénelon avait pu dire : « Elle rend les âmes molles et voluptueuses; les tons languissans et passionnés ne font tant de plaisir qu'à cause que l'âme s'y abandonne à l'attrait des sens jusqu'à s'y enivrer elle-même.... Les chrétiens, qui ne doivent jamais chercher le plaisir pour le seul plaisir, doivent-ils avoir en horreur ces divertissemens empoisonnés [1]. » Il fallait apporter une singulière complaisance pour ressentir une véritable émotion aux accords sortis de ces épinettes en bois de rose, si recherchées des amateurs de vieux meubles. Outre l'inévitable clavecin, on cultivait des instruments aujourd'hui abandonnés, comme le par-dessus de viole ou quinton, le tympanon et la mandoline. En train de devenir aveugle, M.me de Savaron essayait, en jouant de la vielle, de dérober quelques moments à ses ennuis.

Les premiers concerts s'organisèrent par souscription; mais on prétendit bientôt les transformer en œuvres d'utilité pu-

---

(1) *De l'éducation des filles,* ch. XII.

blique. A Lyon, le concert de l'académie des beaux-arts, sous la direction du consulat, faillit tomber faute des fonds nécessaires. En 1767 on fit une loterie, dont les lots gagnants consistaient en abonnements pour deux années. A Grenoble on avait recours à des expédients de même genre. Nous avons sous les yeux un prospectus sans date pour le rétablissement d'un concert dans cette ville. L'orchestre devait être composé d'un maître de musique (sans doute le chef d'orchestre), de quatre violons, d'un alto, d'un violoncelle, deux bassons, deux flûtes et deux cors. Que diraient les amateurs d'aujourd'hui de cette pénurie d'instruments en cuivre. Le concert était une ressource pour les jeunes filles, que l'on n'entendait pas conduire à d'autres spectacles. Mais en définitive, malgré les phrases dépensées à ce sujet, le goût public était encore médiocrement prononcé. A défaut d'une institution permanente qui ne réussissait pas, on avait les artistes de passage, comme le sieur Berger, auteur du clavecin organisé, qui donna un grand concert spirituel le 15 avril 1764, et ce fut un événement [1]. Une autre fois on eut le corniste Ponto, sur lequel il serait peut-être difficile de donner aujourd'hui des renseignements bien précis. Grenoble avait l'enthousiasme plus facile que Lyon, où l'on avait l'occasion d'entendre les chanteurs ou instrumentistes fameux, venant d'Italie ou d'Allemagne.

Ce goût pour l'harmonie avait du reste pénétré dans les petites villes. Les affiches du Dauphiné (1785, p. 129) nous donnent le compte-rendu d'une solennité musicale à Romans, le 4 nov. 1785, où le lecteur aimera sans doute à retrouver les noms de quelques familles encore existantes, qui ont acquis une notoriété historique dans notre province. La fête de

---

(1) LÉTOURNEAU, t. III, p. 285.

Sainte-Cécile y fut célébrée par une messe à grand chœur et grande symphonie. « On a remarqué dans la haute-contre la voix de M. le chanoine Enfantin, dont le timbre est éclatant, sonore et pur; dans la taille, celle de M. Giraud, l'aîné [1], douce, flexible et intéressante. M.lle Nugues [2] a montré une voix facile et sonore, une bonne méthode de chant et une excellente prononciation. » L'écrivain anonyme faisait remarquer, avec une vanité un peu provinciale, que l'exécution de la messe avait été dirigée par M. Champein, sur lequel se réfléchit la renommée bien oubliée aujourd'hui de son frère, compositeur facile, peut-être trop fécond, auteur de la *Mélomanie* et de mainte autre pièce représentée au théâtre italien, avec des succès très-variables [3]. Un banquet, suivi d'un concert et d'un bal, servit de complément à la fête.

De la musique à la médecine, la transition semble difficile, à moins qu'on ne se réclame d'un certain vague qui règne dans ces deux branches importantes des connaissances humaines. Peu sérieux en toutes choses, le XVIIIe siècle donna naissance à l'élégante spécialité du joli médecin des dames, si bien saisie dans le *Cercle* de Poinsinet (1764) [4], cette manière d'acteur (voilez-vous la face de vos perruques solennelles, dignes représentants de la vieille école, l'abomination a pénétré dans le lieu saint), des lèvres duquel on s'attend

(1) Amateur et exécutant distingué, père de notre vénéré maître, M. Émile Giraud, le savant éditeur du *Cartulaire de Saint-Barnard*.

(2) M.lle Charlotte Nugues, sœur aînée du général baron Saint-Cyr Nugues.

(3) Stanislas Champein, mort le 19 sept. 1830, à 77 ans. C'est le père du critique musical Marie-François Champein.

(4) Voy. aussi la *Faculté vengée*, 1747 (par La Mettrie, le célèbre médecin et incrédule). — L'abbé Coyer, *Lettres à une dame angloise*. — Caraccioli, (pseudo). — *Lettres du pape Clément XIV*. Paris, 1776, t. 1er, p. 33.

toujours à voir s'envoler la chanson comique; allié et complice naturel de la grande coquette, leur charlatanisme et leurs frivolités s'appuient et se servent réciproquement. « Les femmes de la plus haute société, écrivait le duc de Lévis, avoient pour leurs médecins une confiance tendre et soumise, et leur admiration sans bornes étoit accompagnée des attentions les plus recherchées. Je ne saurois comparer les sentiments de ces dames qu'à ceux que leurs grand'mères avoient à la fin du siècle de Louis XIV pour leurs directeurs, et, dans le fait, la préférence que de nos jours le corps avoit obtenue sur l'âme explique assez ce déplacement d'affection[1]. » L'écorce de l'orme pyramidal fut un moment entre les mains de ces nouveaux docteurs un spécifique universel, qui avait du moins le mérite d'être parfaitement inoffensif. « Les médecins acquièrent leur réputation par les femmes, disait à son tour J. J. Rousseau, parce que c'est par eux qu'elles font leurs volontés. » De leur temps déjà, deux poètes érotiques, Ovide et Ronsard, se plaignaient de l'influence trop active exercée sur les femmes par les galants disciples d'Hippocrate[2]. *Nil novi sub sole.*

En réalité, depuis les violentes invectives de Guy Patin, ce médecin trop irascible qui trahissait les secrets du sanctuaire, depuis les âcres plaisanteries de Molière, demeuré incertain sur un trop grand nombre de points, le noble art de guérir, qui a enfanté de tout temps tant de dévouements et de grands caractères, auxquels nous aimons à rendre hommage, n'avait guère progressé. En tout cas, il était loin de ce qu'il est devenu aujourd'hui. Beaucoup tenaient pour les saignées et les pur-

---

(2) *Souvenirs et portraits*, 1780-1789. Paris, 1813, p. 237.

(3) Ovide, *Héroïdes*, épître xx, v. 133. — Ronsard, *Amours*, l. ii, sonnet xlvii (dans les *Œuvres complètes*, éd. Jannet, 1857, t. i^er^, p. 198). — Voyez aussi Bayle, *Dictionn. histor.*, article *Aragon* (*Jeanne d'*).

gations mensuelles. Cet usage, fort ancien, se trouve déjà dans les prescriptions de la médecine égyptienne [1]. Les plus honnêtes gens du monde, croyant servir la vérité et l'humanité, poursuivaient avec une loyale et inflexible rigueur les procédés traditionnels et ne reculaient devant aucune conséquence, si triste qu'elle fût. « Je soutiendrai, par l'expérience que j'en ai faite, dit M.lle de La Rouillère, que les médecins donnent à gauche en prenant la mode de donner des rafraîchissants pour la petite vérole. » C'était cependant le traitement employé avec succès par Gervasi vis-à-vis de Voltaire, la nature sans doute aidant. La Faculté expédiait partout à grand renfort d'émétique les personnes atteintes de cette maladie, qui faisait alors de terribles ravages et contre laquelle il n'y avait de préservatif que l'inoculation, si remplie elle-même de périls. On la cherchait souvent assez loin. En 1757, M. et M.me de Barral-Montferrat, allant à Genève faire inoculer leur fils, visitèrent aux Délices l'auteur de la *Henriade,* et le poète, avec sa calinerie habituelle, adressa des vers à la marquise, qu'il nous dépeint dans sa correspondance comme « un joli salmigondis de dévotion et de coquetterie [2]. »

La province ne songeait guère alors à aller consulter à Paris, dont la Faculté brillait de moins d'éclat que celle de Montpellier. A Lyon, on citait Olivier, Pestalozzi et le chirurgien Collomb; à Grenoble, Flauvant; à Valence, Daumont et Montresse; Montélimar avait Menuret, qui alla s'établir à Paris. Plusieurs collaborent au Dictionnaire des Gaules d'Expilly, qui reçoit de nombreuses communications dauphinoises,

---

(1) Hérodote, l. II, N.°. 77.

(2) Lettre de Voltaire à Argental, du 1er oct. 1757. — Voy. Desnoiresterres. *Voltaire aux Délices,* 2e éd., p. 282. — Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, en avril 1750 conseiller au parlement de Grenoble, avait épousé en 1741 Claudine-Françoise Vande de Saint-André.

et à l'Encyclopédie, ce terrible canon, aujourd'hui rouillé, après avoir fait bien des brèches [1]. Mais c'était surtout en Suisse que l'on allait chercher les grandes lumières: Tronchin, à Genève, le fameux Tissot, à Lausanne, et à Saint-Gall, un charlatan médecin des urines.

Henri-François de Paule d'Aguesseau, conseiller d'État, fils aîné du chancelier, tomba malade d'une fluxion de poitrine en passant par Saint-Vallier. M. de Valernod lui fit offrir, ainsi qu'à M.[me] d'Aguesseau, « tout ce qu'il avoit chez lui qui pouvoit leur être utile; mais ils n'ont pas accepté grand chose. Quoiqu'ils soient au cabaret, ils prétendent qu'ils sont très-bien et se louent beaucoup des ressources qu'ils ont trouvées dans ce pays. Ils ne paroissent pas difficiles, pour des gens accoutumés au bien-être [2]. » Le médecin du crû, qui avait abandonné l'oncle de M.[me] de Murat pour une cure si illustre, ne réussit pas. M. d'Aguesseau mourut à l'hôtel du Sauvage le 31 décembre suivant, et son corps, d'abord déposé dans le caveau du chapitre de l'église paroissiale, fut ensuite transporté à Paris [3].

Sans être à beaucoup près aussi favorisées par la mode qu'aujourd'hui, les eaux minérales alors connues dans la région étaient fréquentées par un certain nombre de personnes. Aix attirait déjà le beau monde avec ses bals, ses tables de jeu et ses parties de plaisir dans un pays pittoresque; quelques malades n'étaient pas rebutés par les affreux chemins conduisant à Vals et à Balaruc, et les moins ingambes prenaient ces

---

(1) Il est question de la collaboration de Daumont à l'*Encyclopédie* dans la XVII[e] lettre de Diderot à M.[lle] Voland (*Mémoires et correspondances*. Paris, 1841, t. I[er], p. 49).

(2) M.[me] de Murat à M.[lle] de Franquières, Les Rioux, 25 nov. 1764.

(3) Archives de la Drôme, B. 1519. — CAIZE, *Histoire de Saint-Vallier*, p. 184.

eaux chez eux. On ordonnait les eaux de la Bœsse (?) pour les cancers. M.me de La Rollière nous a laissé le curieux tableau de la station de Saint-Georges, où l'on employait le procédé curatif usité de nos jours à Louesche et à Saint-Amand. « Il s'est écoulé plusieurs siècles, Mademoiselle, depuis que je n'ai eu le plaisir de m'entretenir avec vous, ayant habité quelque temps dans un pays perdu, c'est-à-dire dans les montagnes du Vivarois, que les correspondances ne gravissent point. Elles sont toutes suspendues pendant le séjour que l'on y fait pour y boire des eaux minérales, dans lesquelles on se plonge ensuite, à la plus vive ardeur du soleil. C'est là le moindre des inconvénients qu'on y éprouve, car on y est pêle-mêle, hommes et femmes, sains et galeux, rogneux, etc., pauvres et riches, dans un contenu d'eau de deux toises en carré. J'y ai vu jusqu'à quarante personnes à la fois, et lorsque la surface du fond est couverte, on se met les uns sur les autres. Ajoutez à cela une eau qui ne se renouvelle que par un fil et qui, par conséquent, est coupée au moins par moitié avec toutes les eaux que l'on a bues avant de s'y mettre. M. Daumont prétend que c'est du choc de tous ces sels réunis que naît le bien que chaque individu en reçoit pour sa santé et surtout pour les maladies de la peau. La peinture de ce cloaque est celle des bains de Saint-Georges, lesquels ne seroient pas supportables si on n'y alloit pas en société [1]. »

Les longues souffrances deviennent crédules. Alors, comme dans notre siècle de lumières, les trop nombreuses misères que la médecine orthodoxe ne parvenait pas à soulager, s'adressaient à des charlatans très-variés. Le magnétisme occupe une place d'honneur dans les volumineuses archives de la simplicité publique. Cagliostro fit un séjour à Lyon en 1784-

(1) M.me de La Rollière à M.lle de Franquières, La Rollière, 20 août 1777.

1785, et le baquet de Mesmer y était déjà en renom. Le fils de Mme de Meximieux, condamné par les médecins, va au traitement deux fois par jour et jamais il n'en a ressenti aucune commotion ni impression de douleur, et donne maintenant beaucoup d'espérance. Mais l'adroit magnétiseur a eu la précaution de débarrasser son malade du vésicatoire qui l'épuisait et des cruels remèdes qui provoquaient une terrible irritation, et il conseille fort sagement l'air de la campagne. Quoi qu'il en soit, l'enfant ne se tira pas d'affaire.

« A Valence, on ne parle que du magnétisme; les ballons ont eu leur tour, mais leur règne est presque fini [1]. » On emploie, sans beaucoup de succès, ce traitement pour une religieuse de N. D. de Valence, atteinte d'un cancer [2]. A Lyon, un nommé Gamé prétend guérir la même maladie par un procédé dont il se réserve le secret. Nous pourrions parler aussi des spécifiques conservés dans les familles. Mais cela n'aurait rien de bien intéressant ni de bien nouveau pour le lecteur. Nous arrêtons donc là notre chapitre médical.

VII

Avide de plaisirs et de spectacles, docile à tous les entraînements de la mode, le XVIIIe siècle apporta autant d'emphase dans l'action que dans la parole. Beaucoup découvrent alors que la vie n'a d'autre but que celui de s'amuser et s'acquittent de cet office sur un ton de boursoufflure réellement comique.

---

(1) Lettre de Mme Danty à Mme Duclaux de Bésignan (Archives de la Drôme, E. 689).

(2) Le docteur ou amateur chez lequel se trouvait le baquet s'appelait M. de Lome.

Toutes nos frivolités actuelles ont là leurs racines. Ce fut l'âge d'or des chandelles romaines; les artificiers se fourraient partout. Dans ce monde de convention, coquet et pimpant, qui reconnaît pour son peintre ordinaire l'auteur de l'*Embarquement pour Cythère,* le naturel ne serait pas à sa place; l'égalité, qui va bientôt s'affirmer d'une façon brutale, n'est encore qu'une déclamation. A certains jours marqués, les grands seigneurs philanthropes et encyclopédistes se mêlent volontiers au peuple dans les grandes allées des parcs. En 1771 Laurent de Franquières assista à une de ces grandes réjouissances. Le bourg de Châteauneuf-sur-Loire ayant été érigé en duché sous le nom de La Vrillière, en faveur de Louis Phelypeaux, marquis de Saint-Florentin, médiocre ministre de la marine, mais protecteur des gens de lettres, à qui le quémandeur Piron adressa une de ses plus humbles épîtres, M. et M.me de La Vrillière donnèrent à leurs vassaux une fête où six mille personnes vinrent d'Orléans. On représenta après souper une comédie, jouée par le fameux Préville; trois mille lampions étincelaient en guirlandes dans l'ombre des vastes jardins. La nouvelle duchesse alluma la première lance du feu d'artifice, apporté de Paris et dont le bouquet se composait de quatre cents fusées. En 1775, l'élévation de M. de Clermont-Tonnerre à la dignité de duc et pair donna lieu à Grenoble à des fêtes du même genre. Domène et Embrun voulurent suivre l'exemple de la capitale de la province [1]. A défaut d'un duché, qui ne s'accordait pas tous les jours, de plus humbles occasions suffisaient du reste à ces solennités. Le marquis de Barral La Ferrière, chef de la branche aînée des Barral, voulant honorer la vertu champêtre, à l'instar de Nanterre et de Salency, institua dans sa terre de Saint-Aupre, près de Voiron, un cou-

(1) *Affiches de Dauphiné*, 1775, p. 42, 54.

ronnement de rosière, qui se célébra chaque année jusqu'à la Révolution [1].

Les *Proverbes* de Carmontelle, le *Devin du village* de Jean-Jacques, le *Théâtre d'éducation* de Mme de Genlis et l'exemple de la cour mirent en honneur la comédie de société. Mmes de Marcieu, de Marnais et de Loras jouèrent à Aix-les-Bains, devant le prince de Chablais [2]. Le baron de Bruyères Saint-Michel, commandant à Crest, donna le même genre de divertissement aux habitants de cette dernière ville [3]. Mme de Murat nous raconte une partie villageoise : « J'ai vu Mme de Montchenu de Châteauneuf, venue à Sablons en s'en retournant en Berry. Nous avions précisément dans ce temps-là une comédie dans notre voisinage, ce qui fit que nous fûmes plus à même de lui procurer quelques amusements. C'étoit à Serrières M. et Mlles Genevès qui jouoient les *Plaideurs*. Après la comédie, je priai à souper toute la troupe des comédiens, qui dansa toute la soirée au son du tambour de basque. Mon bal fut un peu mélangé. L'on fit venir quelques paysans et paysannes du village, qui touchent fort bien du tambour et qui dansent très-bien. Nous fîmes un souper fort gai [4]. »

Les bals, très-fréquents, n'offrent rien de bien particulier. « Les plaisirs de cette ville (Lyon) ont été très-brillants ce carnaval, et l'on a eu moins de peine à trouver de l'argent pour s'amuser que pour le vaisseau. On vous porte une description de la dernière fête donnée à Champagneux, fort bien écrite et fort plaisamment. C'est un imprimé qui a pour titre : *Bulletin de l'armée des plaisirs*. Mme de La Roue, qui est dé-

(1) *Affiches de Dauphiné*, 1781.

(2) Mme de Franquières à sa fille, s. d. (probablement 1772).

(3) Mme de La Rollière, 16 nov. 1781.

(4) Mme de Murat à Mlle de Franquières. Aux Rioux, 25 nov. 1764.

signée comme la feld-maréchale, fait semblant d'être fâchée contre les quatre jeunes gens qui ont fait cet écrit. (MM. de La Verpillière le cadet, de Telins de Curis, Dugas de Bois-Saint-Just le fils. [1] Je n'ai pas bien entendu le nom du quatrième, mais ce sont les deux premiers qui y ont eu le plus de part; M. de La Verpillière a fait le préambule et M. son père l'a mis aux arrêts pour 15 jours.) Dans le monde on est persuadé qu'elle est fort contente qu'on la mette à la tête de si bonne compagnie, d'autant plus qu'on la fait très-bien manœuvrer. Il est vrai qu'elle commande des brigades dont les noms sont un peu méchants. Mais comme on ne désigne personne, cela n'a l'air que d'une plaisanterie.... Celui qui doit être piqué d'être cité dans cet ordre de bataille, c'est M. de Mion [2], qui l'est comme maréchal des logis, parce qu'il est indécent qu'un homme qui est à la tête d'un corps de robe, le soit aussi des bals et des plaisirs [3]. »

Mais le ballon fut le grand divertissement du temps, devant lequel un moment tout s'effaça. On parlait sur tous les tons, en prose et en vers, d'arracher la foudre des mains mêmes de Dieu et le fameux hémistiche de Franklin :

Eripuit cœlo fulmen.....

n'était pas une vaine image. Les premières découvertes de la physique et de la chimie flattaient cette rage aveugle, qui depuis ne s'est pas éteinte, d'élever l'orgueil de l'homme sur les

---

(1) Le futur auteur de *Paris, Versailles et les provinces.*

(2) Barthélemy-Jean-Claude Pupil, seigneur de Mions, premier président en la cour des monnoies, sénéchaussée et présidial de Lyon, père de la marquise d'Ornacieu.

(3) M.lle Cholier à M.lle de Franquières, s. d. (1762).

ruines de la divinité. Les jactances de la science, que les plus graves déceptions ne parviennent pas à déconcerter, dont on constate l'impuissance absolue dans la lutte solennelle engagée de nos jours avec un insecte microscopique, l'infaillibilisme naïf réclamant en faveur d'hypothèses une soumission déniée aux doctrines de l'Église, cette étrange facilité à passer des ridicules conceptions de Dupuis à l'ingénieux roman de la sélection et du Darwinisme, rejetant pendant longtemps, afin de faire échec à la Bible, l'unité de la race humaine pour aboutir à l'homme-singe ou à l'homme-têtard, cette forfanterie gasconne, qui va toujours croissant, a ses racines dans les bas-fonds de nos passions [1].

Tout entier on se jeta du côté de la Montgolfière, récemment inventée. Ce comble de toutes les audaces, cette prétention de parcourir l'espace à son gré et de maîtriser l'infini remuait les plus chers et secrets instincts. Ce ballon, gonflé par un feu de paille, s'élançant à la conquête du ciel, pour devenir aussitôt le jouet des vents qui le déchirent et retomber sur la terre en masse inerte, n'est-ce pas le juste emblème des orageuses destinées du siècle, qui, après s'être abandonné aux plus folles espérances, retombe, à la fin de sa course, souillé, meurtri et sanglant? La correspondance de Mlle de Franquières reflète l'attention fiévreuse avec laquelle toute la France suivit l'ascension au château de La Muette, près Paris, et celle

---

(1) Le malin Voltaire semblait pressentir ces débauches de la science lorsque, sous le pseudonyme de docteur Akakia, il flagellait de sa verve impitoyable son ennemi Maupertuis : « Nous ne porterons plus envie aux crapauds et nous n'en parlerons plus en style de bergerie.... Nous laissons à Dieu le soin de créer des hommes comme bon lui semble, sans jamais nous en mêler. » (Diatribe du docteur Akakia; Traité de paix entre M. le président et M. le professeur, le 1er janv. 1753). Dans les *Facéties*.

Après Corneille Agrippa, il y aurait un beau livre à faire : *De l'incertitude des sciences.*

de Montgolfier à Lyon (4 juin 1784), à laquelle la participation d'un grand seigneur étranger, le prince Charles de Ligne, et la présence du roi de Suède, dont on attendit en vain des récompenses honorifiques, donnèrent un éclat tout particulier. « Les étrangers venus à Lyon ont laissé beaucoup d'argent. Il n'en coûtera pas si cher aux Dauphinois, écrit Laurent de Franquières, grâce à la maison ouverte de M.me de Sassenage, qui se sera approprié sans doute cette curieuse découverte, honneur qu'elle fait à tous les phénomènes. »

Le Dauphiné, si voisin de la patrie de l'inventeur du système et qui donna le jour à d'Arlandes, le premier aéronaute, prit sa part de l'engouement général. En janvier et février 1784 les expériences se succédèrent à Grenoble, par M. de Barrin, au château de Pisançon, sous la direction de l'abbé de Mably, à Chabeuil, par M. de Laurencin [1]. On ouvrit des souscriptions. L'académie de Lyon proposa pour la direction des aérostats un prix, dont l'intendant M. de Flesselles et le marquis de Saint-Vincent promettaient de faire les frais. La poésie s'en mêla aussi, et l'on composerait un gros volume en réunissant cette littérature de circonstance. Mais, avec cette légèreté de l'esprit français, qui ne sait pas attendre et court à quelque mode nouvelle, l'enthousiasme se tourna bientôt en lazzi et s'évapora en chansons ne brillant pas par le sel attique [2].

---

(1) *Affiches de Dauphiné*, 1784. — Rochas, *Biographie du Dauphiné*, article *Arlandes*.

(2)
Sur un globe bizarre,
Chacun dorénavant,
Plus assuré qu'Icare,
Dirigera le vent.
Ah ! si l'Académie
Vient un jour s'y loger,
Nul vaisseau, je parie,
Ne sera si léger.

Sans parler des pièces de Vaucanson, sur lesquelles nous n'avons rien de nouveau à dire, d'autres phénomènes, pour parler comme M. de Franquières, occupèrent le public. En 1753 on exhiba à Grenoble un automate parlant, qui eut autant de succès que de nos jours le décapité parlant. Le truc était le même et fut découvert à Strasbourg : un homme caché répondait aux questions [1]. La baguette divinatoire, mise en vogue par le maçon de Saint-Véran, Jacques Aimar, conservait encore des partisans, qui faisaient couler des flots d'encre en faveur de la rhabdomancie [2].

Le XVIII[e] siècle a dans le sang le virus de toutes les curiosités malsaines. Parmi ces imposteurs vulgaires, conjurateurs de fantômes, chercheurs de pierre philosophale, inventeurs de panacées, ancêtres évidents de certains hommes se prélassant aujourd'hui sur les tréteaux politiques, Cagliostro se dégage et remue les foules presque autant que Voltaire. Une super-

---

Le gaz de cour est bien puissant,
Il n'a pas de durée,
Eh bien!
C'est qu'il est de fumée.

Dugas de Bois-Saint-Just (*Paris, Versailles et les provinces*, t. III, p. 46) rapporte une curieuse conversation de Montgolfier : « On m'offre des terres ou de l'argent; l'homme qui travaille pour la gloire n'a pas l'ambition de s'enrichir. On me propose souvent des décorations qui ne peuvent que me confondre avec une foule d'artistes. — A quoi prétendriez-vous donc ? — A quoi ! s'écria-t-il avec emphase, au privilége exclusif des messageries aériennes. »

(1) Létourneau, t. I[er], p, 133, 144, 202.

(2) *Affiches de Dauphiné*, 1775, p. 135, 136, 182. — *La physique occulte, ou Traité de la baguette divinatoire*, La Haye, 1762. Le chapitre IX est intitulé : Les corpuscules de la transpiration insensible des meurtriers de Lyon répandus dans l'air ont pu facilement s'insinuer dans l'homme à la baguette par la respiration insensible. Combien cette observation peut contribuer à perfectionner la médecine.

stition grossière semble gagner tout ce qu'a perdu la foi. Dieu méconnu, le sens commun outragé se vengent sur la pauvre raison défaillante. Ces raffinés de débauches, ces fanfarons d'incrédulité, ces esprits dédaigneux et subtils se prêtent volontiers aux jongleries ridicules qui s'adressent à leur avidité, à leur fol amour du merveilleux, à leur vanité et à leurs terreurs secrètes, qui flattent leurs passions et leurs vices. Ainsi l'on voit une femme de la cour, la marquise de L'Hôpital, cousine de celle dont nous avons déjà parlé, s'en aller en partie de plaisir voir le diable chez une prétendue sorcière, ce qui occasionna à la dame une aventure fort désagréable [1].

Notre province a quelque droit à revendiquer une visionnaire qui eut avec l'éternel ennemi du genre humain des colloques d'une nature moins frivole. De la même famille que l'évêque d'Orléans, prélat mondain qui tint la feuille des bénéfices sous le ministère Choiseul, M.lle de Jarente, de la branche des marquis de Sénas, à laquelle appartenait la seigneurie de Lus-la-Croix-Haute, avait épousé un général espagnol, Dom Valentin de La Croix, vice-roi de Galice. Après une jeunesse orageuse, ayant perdu son mari et sa fortune, elle se convertit à un mysticisme mal réglé, au service duquel elle apporta ses grâces surannées. Selon un original allemand, ambassadeur de Danemark à Paris, dont on a de curieux mémoires, elle exorcisa le maréchal de Richelieu, qui s'y prêta volontiers, mettait les revenants en fuite et guérissait les malades par l'imposition des mains. Entrée en relations avec le théosophe Saint-Martin, dont elle adopta une partie des doctrines, elle compta à son tour parmi ses adeptes Cazotte, se mêlant aussi de prophétiser. Mais ses succès furent éphémères :

---

(1) Marquis D'ARGENSON, *Mémoires* (édit. Jannet), t. IV, p. 71.

elle finit, comme de juste, par disparaître dans le ridicule et l'oubli [1].

Pendant que ces rêveries avaient cours parmi les hommes du monde, l'ignorance était assez générale chez les classes inférieures pour qu'une éclipse ayant eu lieu en avril 1764, Mgr de Caulet crut devoir prendre la précaution de la faire annoncer en chaire dans son diocèse, afin de prévenir les terreurs des gens de la campagne [2].

VIII

La lutte d'intérêts entre les trois ordres tendait de plus en plus à perdre en intensité et en violence. En Dauphiné, la solution du fameux procès des tailles fut un premier pas vers l'égalité de l'impôt, et l'on sentait s'approcher la nuit solennelle du 4 août, où les privilégiés renoncèrent d'eux-mêmes aux avantages pécuniaires qui les séparaient du reste de la nation. Mais un travers essentiellement français, l'antagonisme des vanités, fut une des causes les plus actives de la chute de l'ancienne société. Dans cette hiérarchie compliquée, où les mœurs, dépassant de beaucoup l'organisation légale, superposaient une infinité de couches sociales, dont les différences étaient souvent toutes de convention, le dédain ne cessait de descendre et la jalousie de remonter. Sans prétendre adopter le système de G. A. de La Roque, admettant vingt espèces de

---

(1) *Mémoires* du baron DE GLEICHEN, p. 149 et suiv. — BULAU, *Personnages énigmatiques, histoires mystérieuses*, trad. Duckett, t. Ier, p. 388.

(2) LÉTOURNEAU, t. III, p. 273.

noblesses différentes [1], on ne peut nier cependant que quelques générations de plus ou de moins ne créassent des limites infranchissables. Essayons de donner une idée de ces nuances, difficilement perceptibles aujourd'hui. M. Charrier, baron de La Roche, neveu de l'évêque de Versailles, s'opposait au mariage de sa belle-sœur avec M. de Meximieux, peu flatté de céder le pas dans sa propre famille à un marquis, officier aux gardes françaises, tandis qu'à sa place un baron de race féodale se fût regardé comme infiniment au-dessus des Tocquet de Montgeffond de Meximieux, anoblis à prix d'argent à la fin du XVI[e] siècle par les ducs de Savoie. Ce en quoi cette époque l'emportait du reste sur la nôtre, c'est que la richesse, la moins morale et souvent la moins intelligente des aristocraties, n'y tenait pas le premier rang. De toutes les superstitions, celle du veau d'or fut toujours la plus condamnable.

Revenons aux petites prétentions d'alors, dont un auteur provençal, ami de M.[lle] de Scudéri, Pierre d'Ortigue, sieur de Vaumorière, a tracé un plaisant tableau : « Éraste. Vous avez connu Clitandre ; vous savez qu'il étoit né dans une bourgeoisie assez basse et qu'une charge qu'il avoit chez le roi n'étoit guères plus considérable que son extraction. Cependant on le recevoit agréablement chez les personnes de la plus grande qualité et c'étoit sa conversation qui lui donnoit ces entrées. Je puis même dire qu'il auroit extrêmement plu s'il eût fait réflexion sur ce qu'il étoit. Mais il laissoit paroître plus de vanité que d'esprit dans ses paroles et dans ses manières. Un jour où il se trouva chez une princesse, où il n'y avoit que des personnes de distinction, il s'adressa à de vieux seigneurs qui avoient des gouvernements de provinces ou de grandes lieutenances de roi et leur parla de Versailles comme on par-

---

(1) *Traité de la noblesse;* Rouen, 1735, préface.

leroit du Japon à des gens qui n'auroient jamais vu la carte. On se regarda, on sourit... Enfin la présomption aveugla Clitandre de telle sorte qu'on se laissa de l'écouter et de le souffrir.

» CLÉONICE. J'ai une voisine qui ne le cèderoit en rien à votre Clitandre. Elle est femme d'un officier de chez le roi, dont la charge est trop petite pour être connue. Cette voisine, dont je ne sais seulement pas le nom, vient d'ordinaire travailler en tapisserie avec des filles qui me font un lit. Il y a environ quatre mois que je la trouvai plus triste qu'à l'ordinaire, et comme je lui en demandai la raison : Quoi ! Madame, me répondit-elle avec la plus grande surprise du monde, vous ne savez pas que le roi part demain pour son voyage de Luxembourg et que mon mari est obligé de le suivre ? Sans mentir, ajouta-t-elle en soupirant, les femmes de la cour sont bien malheureuses, elles payent bien cher en certaines occasions les honneurs qu'on leur rend en d'autres rencontres. Je vis hier entrer dans votre appartement une présidente dont le visage me parut bien tranquille. Je vous assure sincèrement que dans mon affliction je pensai souhaiter d'avoir un mari de même profession que le sien, pour jouir d'une vie plus douce [1]. » Ce passage, sans doute un peu long, nous a paru curieux, en établissant que de tout temps la morgue et la vanité, bien loin d'être inhérentes à la position, découlent tout uniment du caractère.

Les La Valette étaient allés se loger au faubourg Saint-Germain. « Ils sont, dit Mlle Cholier, dans un quartier qui ne leur convient guère, habité par des grands seigneurs, que sans doute ils ne verront pas. » Cependant M. de La Valette avait une place auprès de M,^me Louise de France, qui lui

---

(1) *L'art de plaire dans la conversation;* suivant la copie imprimée à Paris, 1690, p. 151.

accordait une certaine confiance et lui fit don d'une riche tabatière comme témoignage de satisfaction pour ses services. On sait que les Planelli de La Valette, qui paraissent s'être enrichis dans le commerce à Lyon, au commencement du XVII[e] siècle, prétendaient sortir d'une maison du même nom originaire de Bitonto, dans la Pouille, célèbre par son dévouement à la dynastie angevine. Sur les renseignements ou les rêves de quelque généalogiste empressé, qui faisait de ces seigneurs napolitains une branche cadette d'une famille catalane, M. de La Valette profita du voyage en Espagne de son neveu Laurent de Franquières pour éclaircir la vérité du fait et tâcher, le cas échéant, de se faire reconnaître. Le jeune homme découvrit, non sans peine, dans un faubourg de Barcelonne, un M. de Planelly, qui ne savait pas un traître mot de français, ce qui rendit la conversation fort pénible. Il accueillit avec une froideur marquée ce visiteur inattendu, croyant avoir affaire à un mendiant d'une certaine étoffe, peut-être à pis encore, d'autant que notre Dauphinois commit la maladresse de demander à son hôte quel état il avait embrassé. A quoi l'hidalgo répondit avec une morgue toute castillane que depuis huit cents ans les Planelly vivaient de leurs rentes et qu'il comptait bien suivre le noble exemple de ses ancêtres. « En Espagne, ajoute le narrateur, c'est un état fort considérable que de n'en point avoir, et il n'y a que les seigneurs de première volée qui se piquent de cette distinction. » Fort entiché de sa race, illustre selon lui dès le temps de Charlemagne, l'Espagnol refusait de reconnaître des Planelly habitant comme lui Barcelonne et se montra peu disposé à nouer des relations de parenté avec des étrangers dont il n'avait jamais ouï parler. D'ailleurs la différence des armoiries acheva de tout gâter.

Les généalogistes officiels eux-mêmes se prêtaient quelquefois aux prétentions des familles. L'historien de l'expédition

du duc de Guise à Naples, le comte de Modène, a laissé des mémoires inédits fort curieux sur le connétable de Luynes, dont une copie, provenant des papiers de la maison d'Aulan, appartient aujourd'hui à un amateur dauphinois bien connu, M. Chabrières-Arlès, et nous a été communiquée, avec l'agrément de son généreux possesseur, par M. Lacroix, qui en prépare la publication. Nous y trouvons l'anecdote suivante : « Le sieur du Haillan, historiographe de France [1], qui fit les généalogies d'une promotion de chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, dit un jour à un homme de qualité, à qui je l'ouïs dire, qu'il avoit mangé d'un mouton dont la peau étoit dans le rang des titres produits dans les preuves d'un chevalier. »

Un bel esprit de la cour de Louis XIV, fils d'un intendant de la province de Languedoc, Choisy, historien dédaigneux des sources, qui jouit en son temps d'une certaine vogue littéraire, après avoir été dans sa jeunesse, déplorée plus tard, le prototype de *Faublas*, raconte que sa mère lui répétait souvent : « Ne soyez point glorieux et songez que vous n'êtes qu'un bourgeois. Je sçay bien que vos pères, que vos grands-pères ont été maîtres des requêtes, conseillers d'État ; mais apprenez de moi qu'en France on ne reconnoît de noblesse que celle d'épée. La nation guerrière a mis la gloire dans les armes [2]. » Depuis lors la variation avait été grande sur cet objet, et « les gens tenant la cour de parlement », même les fils des secrétaires du roi prenaient leur noblesse tout à fait au sérieux. Mais entre les gentilshommes de nom et armes et les nouveaux anoblis les brocards s'échangeaient à l'envi. Mlle de

---

(1) Bernard de Girard, seigneur du Haillan, auteur de l'*État et succès des affaires de France*, mort en 1610.

(2) Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* ; Utrecht, 1727, t. 1er, p. 23.

La Rouillère nous fait le piquant tableau d'une ancienne famille écossaise, fixée dans son voisinage, chez laquelle les parchemins abondaient plus que les écus. « Vous conservez donc encore, ma chère cousine, le souvenir des charmantes voisines dont je vous ai fait quelquefois le récit des amabilités. Vous sçaurez que, grâces à Dieu, il y a deux ans et plus qu'elles sont avec leur famille absentes de ce pays, et qu'ayant si bien rangé leurs affaires que leurs créanciers dans ces montagnes les poursuivant et ayant fait saisir les revenus de l'oncle [1] en conséquence, parce qu'il répondit de tout, toute cette troupe s'est retirée dans la maison ou gentilhommière paternelle en Bourgogne, auprès du père, lequel de son côté j'ai l'honneur de connaître pour un homme des plus singuliers et terrible à vivre, se disant originaire d'Écosse et, ce qui va tout de suite, cousin du roi Jacques, en conséquence haut comme les monts et se faisant appeler, par qui le veut bien à la vérité, ce n'a pas été de nous dans ce pays-ci, milord Danstruder. Ce n'est pas le tout : il se déteste avec son frère le prieur, au moyen de quoi le brouillamini a bientôt été entre eux; mais comme ils sont obligés de rester dans la gentilhommière jusqu'à ce que les revenus du prieuré soient liquides, ils se sont séparés et partagé la maison, où chacun fait son ménage, c'est-à-dire le père seul d'un côté et l'oncle de l'autre, avec le reste de l'aimable famille. Ils nous font espérer l'agrément de les avoir le printemps prochain à Montrottier, où ils nous mandent qu'ils feront un séjour en allant à Leignieu [2]

---

(1) L'abbé d'Anstrude, prieur, et en cette qualité seigneur de Montrottier, près de Tarare.

(2) Leignieu, hameau de la paroisse de Trelins en Forez, près de Boën, où il y avait un chapitre de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Savigny. On exigeait des preuves de cinq degrés de noblesse du côté paternel.

conduire une nichée de petites filles, progéniture du frère, pour les faire recevoir chanoinesses.... C'est donc un plaisir que j'aurai de voir cette troupe de chanoinesses dans le triomphe de leur gloire, avec la grande bandolière dont elles sont à présent décorées comme les dames d'Alix [1]. Cela brillera sur notre montagne [2]. »

Parti de plus bas, le trait contre la vieille noblesse dégénère en grossièreté. « Une femme de grande maison avoit épousé un homme de robe; une de ses amies lui demandant pourquoi elle avoit fait ce mariage, elle répondit qu'elle y avoit été contrainte pour légitimer une foiblesse. — Ah! Madame, reprit la confidente, six bâtards vous auroient moins déshonorée qu'un enfant légitime venu d'un tel mariage [3]. »

Ni la vanité, ni par conséquent la raillerie ne s'arrêtaient à la limite de la noblesse. M. Barnave, père du froid rhéteur, qui eut une belle heure dans sa vie, celle où il renia courageusement ses erreurs passées, était un procureur habile, dont M. de Franquières recommandait les services à son gendre, M. de Bressac. Le populaire prétendait que le bonhomme avait un peu trop oublié dans ses nouvelles grandeurs qu'il était sorti autrefois des montagnes du Diois à la conquête de la fortune en habit de cadis. M.me la procureuse, qui était

---

(1) Alix, village sur la paroisse de Marcy-sur-Anse en Lyonnais, aujourd'hui commune du canton d'Anse, où il y avait aussi un chapitre de chanoinesses.

(2) Voyez sur les d'Anstrude d'Hozier, La Chenaye Desbois et Fr. Michel, *Les Écossais en France*.

(3) Létourneau, t. iii, p. 667. Cette anecdote, probablement apocryphe, remonte plus haut que le XVIIIe siècle. — Amelot de La Houssaye, dans ses très-peu exacts *Mémoires critiques et littéraires*, la met sur le compte de Catherine Chabot, marquise de Mirebeau, mariée en secondes noces à Claude Viguier, président au parlement de Metz. Voy. Chassant, *Nobiliana*, p. 179, et le P. Anselme, t. iv, p. 574.

une fille noble, contribuait à entretenir chez son époux les fumées de l'orgueil. Or, il arriva que ces honorables officiers ministériels, comme l'on dirait aujourd'hui, invitèrent à dîner leurs amis et connaissances. Les clercs de l'étude furent servis dans un appartement séparé, comme peu dignes de se mêler aux autres convives, et l'on n'admit qu'un clerc, parent de Madame, qui fut chansonnée d'importance, tant en patois qu'en français, ainsi que son trop docile époux. Tous les clercs de la contrée prirent parti pour ceux de Barnave et tinrent pour la déclaration de leurs droits une assemblée tumultueuse au village de La Busserate, qui a laissé, il faut en convenir, moins de traces dans l'histoire que celle de Vizille (juillet 1765). Le corps des procureurs se réunit à son tour et décida que les clercs rebelles de Barnave ne pourraient être reçus dans aucune de leurs *boutiques* pendant le reste de cette campagne [1].

Le grand-père de Barnave le Constituant était un petit marchand du village de Vercheny (Drôme). Le procureur, son fils, dont nous venons de parler, prit, selon l'usage, la qualification de noble, qu'autorisait jusqu'à un certain point son inscription comme avocat consistorial au parlement de Grenoble [2]. Ces prétentions à la noblesse eurent peu de succès; de là des froissements inévitables. L'irritabilité de cette vaniteuse famille trouva un aliment légitime dans l'expulsion brutale de M.me Barnave, obligée de céder à une amie de M.me de Clermont-Tonnerre la loge qu'elle occupait à une représentation au théâtre de Grenoble. Cette fois le public fut à bon droit de son côté. Qui sait si ces premières influences ne contribuèrent pas à jeter Barnave dans le parti de la Révo-

(1) Létourneau, t. III, p. 578.

(2) Arch. de la Drôme, E. 1985.

lution? Mais il faut reconnaître qu'il sut s'arrêter à temps et que sa mort racheta l'entraînement de ses jeunes années.

Nous donnons, pour ceux qui s'intéressent aux productions de la muse populaire, la chanson suivante, en vers patois, composée contre M. et M.[me] Barnave, à l'occasion des événements que nous venons de raconter.

Sur l'air : *O Filii et Filiæ.*

Or ecouta petis et grand
Le récit du grand accident,
Lou clercs de Barnave ont moda. *Alleluia.*
Y voulion lou faré migié
Din la cagi du polalier.
Y son ma fey tou depeta. *Alleluia.*

La dame, fena d'avocat,
Se chaud de la matricula,
Cré son home grand cambola [1]. *Alleluia.*
Quand on se cret de condition,
Qu'on é monta sur le bon ton,
On creit toujours se ravala. *Alleluia.*

Faudrilope de tales gens
Que ne sont que galebontens
La moindre brise se géna. *Alleluia.*
Quand on a de MM. bien gros
Frisia a la Rinocéros [2],
Lou clercs devant s'en écarta. *Alleluia.*

---

(1) C'est sans doute une allusion à Jean de Cambolas, célèbre jurisconsulte, mort en 1670 à Toulouse, président du parlement.

(2) Espèce de coiffure adoptée par les petits maîtres au XVIII[e] siècle. Voyez le *Dictionnaire* de Littré.

Quand Barnave en drap de sardi
De sa montagni descendit,
Un etié pas grand cambola. *Alleluia.*
Un aviet tot comme Drevon
De solier de Pec de Theysson,
Avec de tache bien ferra. *Alleluia.*

Il firon comma le serpen,
Que quitton la roba u printen,
A forcé d'ave griffonna. *Alleluia.*
Mais lo bon pan, lou bons habits
N'ont pas pu changié los esprits,
Son encor de lour mal licha. *Alleluia.*

Si Drevon trove de paysson,
Quand ne sari que de gojon,
U n'en avale une grala. *Alleluia.*
Y lon tant trotta, tant couru,
Et tant ala et tant venu
Que to lo corps s'est assembla. *Alleluia.*

Y voulion chateni lou clercs,
Lou fare changié de gouver,
Mais lou drolo s'en sont moqua. *Alleluia.*
Clapier [1] pe un tant desacor
Sçut qu'on assemblave lou cor,
U voulié tous les trépana. *Alleluia.*

Pe rentra din le cabinet
Lou clers vouliont que le fenet
Venussion en roba detroussa. *Alleluia.*
Quand on et coeffa a cheveux
Et qu'on a des egrettes bleues
On ne pet s'y détermina. *Alleluia.*

(1) Chirurgien de Grenoble.

Aga don tou lou clers partis
Que von disant par tou païs
Tan cambouli que camboula. *Alleluia.*
Diti vo ne dotavi gin
Que lou clers ne sont pas de chins,
Que ne faut pas lou ravala. *Alleluia.*

IX

Deux questions, plus que toutes les autres, divisent alors les esprits et marquent les premières étapes de l'esprit révolutionnaire : l'abolition des Jésuites et les querelles des parlements avec la cour. Ces deux puissances s'étaient unies pour la spoliation des Jésuites, coupables, comme les Templiers, de posséder des biens considérables et de représenter la résistance la plus courageuse, sinon toujours la plus adroite, aux attaques se multipliant contre l'Église. Il est incontestable que les formes les plus élémentaires de la justice ne furent pas observées vis-à-vis de ces hommes

Trop estimés pour n'être pas haïs [1],

qu'on organisa contre eux un véritable coup d'État, les condamnant sans consentir à entendre leur défense. On vit « des parlements se dressant tout à coup contre des religieux in-

---

(1) Gresset, *Adieux aux Jésuites.*

offensifs, que pendant longtemps ils avaient protégés, et dépouillant sans pitié une compagnie célèbre, que quatre-vingts ans auparavant ils avaient aidée à s'enrichir des dépouilles des protestants.................. Les Jésuites ne furent pas poursuivis sur tous les points de la France avec la même énergie. Le parlement de Douai prit leur défense. Dans la Lorraine, déjà devenue française, mais cependant encore sous le gouvernement du roi Stanislas, les Jésuites furent épargnés [1]. » A Grenoble la lutte fut assez vive. De Vaulx, président à mortier, les conseillers de Barral, de Beaumont, du Mas de Charconne prirent tour à tour la parole en leur faveur; on citait aussi MM. de La Tour (Vidaud), oncle et neveu, et M. de Chabons; mais ils n'entraînèrent pas la majorité, qui se rangea aux mesures adoptées par le parlement de Paris et eut pour chefs le premier président de Bérulle, MM. d'Ornacieu, de Murat et de Meyrieu, de Sauzin, Brunier de Larnage, de Chaléon, de Moydieu, fils du procureur général, de La Ric, Duchélas, Colaud de La Salcette [2]. Les religieux avaient été soutenus par Mgr. de Caulet, mais attaqués par quelques-uns des curés de la ville. A Lyon ils eurent contre eux à la fois l'archevêque Montazet, prélat janséniste, le consulat et la sénéchaussée, autrement dit la cour des monnaies. « L'on a donné, dit M.lle de La Rouillière, l'hospitalité à Grenoble aux pauvres Jésuites que nous avons eu l'impolitesse de chasser de Lyon. Plusieurs de nos dévotes ont retiré chez elles leurs RR. PP. confesseurs; M.me Ollivier étoit de ce nombre. Mais, entre nous, comme elle n'est pas bien stable dans ses résolutions, après que le feu de son enthousiasme a été un peu amorti, nous venons d'apprendre, mais sans sçavoir

(1) Emm. Michel, *Histoire du parlement de Metz*, p. 453.

(2) Létourneau, t. II, p. 1124.

comment, qu'elle a trouvé le secret de se débarrasser du R. P. confesseur et du compagnon qu'elle y avoit joint, ayant fait les choses plus généreusement que les autres. Une autre dévote les a recueillis et va sans doute profiter des bénédictions dont M.[me] Ollivier nous prônoit que sa maison alloit être comblée. Au surplus, je m'imagine que plusieurs raisons différentes mettent MM. du parlement de Grenoble dans un grand embarras sur la décision de l'affaire des Jésuites. En vérité, il y en a parmi eux qui font pitié, ne sachant que devenir, sans biens et sans famille [1]. » — « Tout le monde, dit à son tour M.[lle] Cholier, plaint les particuliers. Cependant, malgré toutes ces tristes aventures, ils confessent et prêchent en toute sécurité. Je voudrois qu'on les sécularisât tous et qu'ils exerçassent leurs talents, dont on sera sûrement content, séparés de leur société (10 avril 1762.) [2]. » « Ma tante Cholier est dans la grande désolation; elle croit maman au comble de la joie, pensant toute sa famille janséniste. Elle gémit de l'éducation que l'on nous donne et prie Dieu, tant qu'elle peut, que cela ne nous fasse aucune impression. » On le voit, les familles étaient divisées, et il se rencontrait un grand nombre de gens honnêtes, éclairés qui, acceptant avec une singulière crédulité les calomnies répandues contre les Jésuites, croyaient faire une œuvre pie en s'associant à la réprobation qu'il était de mode d'afficher [3].

---

(1) M.[lle] de La Rouillière à M.[lle] de Franquières, s. d. — D'autres témoignages, d'ailleurs également hostiles aux Jésuites, constatent le manque de ressources pour le plus grand nombre. *(Journal de* BARBIER, t. VIII, p. 61).

(2) Le P. Carayon (*Notes historiques sur les parlements et les Jésuites au XVIII[e] siècle*, p. CIV) répond victorieusement à cette façon de raisonner très-générale à cette époque.

(3) L'arrêt du parlement de Grenoble a été donné par M. Ennemond Périer dans le *Procès des Jésuites devant le parlement de Dauphiné.* (*Semaine religieuse de Grenoble*, 1872.)

On l'a remarqué depuis longtemps, tandis qu'à Lyon les familles s'élevaient par le commerce, en Dauphiné la profession de jurisconsulte menait à tout. L'entraînement vers les procès, sous les prétextes les plus frivoles, était universel, et les femmes ne s'en trouvaient pas plus exemptes que les hommes. Au XVIIe siècle nos poètes provinciaux, voués aujourd'hui à un oubli mérité, mais qui jouissaient alors d'une certaine célébrité, l'avocat Thomas de Lorme et René Le Pays,

Illustre concurrent de l'illustre Voiture [1],

retenu plusieurs années à Grenoble et à Valence par ses fonctions de directeur général des gabelles de Dauphiné et de Provence, exercèrent leur verve satirique contre les plaideuses [2]. Cent ans après, la race ne s'en était point perdue. « Ne connoisses-vous point, écrit Mme de La Rollière, une plaideuse nommée Mme de Limaye [3], que j'ai vue un moment à La Rollière, vêtue en homme, allant à cheval à Grenoble. Elle me parut d'un courage intrépide, et de plus elle portoit une barbe longue comme le doigt, qui paroissoit sortir de son menton. Je ne comprends pas par quel art elle pouvoit l'y avoir fixée. Enfin elle m'étonna autant qu'elle m'embarrassa, n'ayant sceu son nom qu'après son départ; aussi m'a-t-elle trouvée très-froide. Elle venoit chercher chez moi Mme de Rostaing-Vérone. »

A tous les rangs de la société, on regardait du côté du parlement comme l'autorité la plus populaire dans la province, la juridiction suprême dont on relevait, la sauvegarde des liber-

---

(1) F. de Lorme, *La Muse nouvelle*. Lyon, 1665, p. 194.

(2) Le Pays, *Amitiez, amours et amourettes*. Grenoble, 1664, p. 365. — De Lorme, *La Muse nouvelle*, p. 223, 258.

(3) Limaye, baronnie en Provence appartenant à une branche cadette de la maison de Coriolis.

tés encore subsistantes. C'était enfin une espèce de pont et d'intermédiaire entre le tiers et la noblesse. « Rien ne fut de tout temps plus facile à franchir, dit Sénac de Meilhan, que la ligne qui séparoit la noblesse d'avec le tiers-état.......... Il falloit, à la vérité, que le tiers-ordre passât lentement par divers degrés, que les nobles anciens franchissoient d'un seul pas; mais il avoit enfin la faculté de s'élever, avec le temps, aux mêmes emplois. Il n'existoit pas de barrière insurmontable qui lui en fermât l'accès, et de génération en génération la vitesse en étoit pour lui accélérée [1]. » D'ordinaire, les familles nouvelles ne pouvaient pénétrer au parlement que par les charges inférieures, et il fallait être fils ou mieux encore petit-fils d'anobli pour avoir chance d'être admis au rang très-envié de conseiller. Cependant il y avait des exceptions, comme pour le fameux Anglès, dont le mérite éminent força en quelque sorte les portes [2]. On était loin sans doute déjà des vieilles mœurs patriarcales, « où les magistrats vivoient chez eux en si grande simplicité, à ce que nous apprend Decormis, avocat au parlement d'Aix, qu'au feu de la cuisine, quand le mouton tournoit à la broche, le mari se préparoit pour le rapport d'un procès et la femme avoit la quenouille ». Au même parlement, à la nouvelle crue (création) d'offices de juillet

---

(1) *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution.* Hambourg, 1795, p. 58, 59.

(2) « Je viens, écrivait le 28 janvier 1780 le président de Barral au garde des sceaux Miroménil, vous rendre compte de l'agrément unanime que le parlement a donné à M. Anglès, avocat consistorial, pour entrer dans la compagnie. Les tristes et malheureuses circonstances où nous nous trouvons, le grand mérite du sujet, ses talents généralement reconnus, accompagnés d'une fortune considérable, et plus encore le bien de la justice nous y ont déterminés. Nous n'avons point détruit notre arrêté pour la noblesse; mais nous avons cru d'une nécessité absolue d'y déroger toutes les fois que d'aussi fortes circonstances que celles où nous nous trouvons pourront l'exiger. » (Minute autographe en notre possession.)

1693, la finance de la charge de conseiller s'élevait au chiffre de vingt mille écus. Les émoluments sous diverses formes rendaient à peine le un pour cent de la somme engagée [1]. Il était donc besoin d'une certaine fortune pour pouvoir ainsi consacrer son temps à la chose publique d'une façon onéreuse pour ses intérêts et soutenir son rang dans le monde. « Mais, dit encore Sénac de Meilhan, la plus grande richesse ne déterminoit aucune préférence. Il n'en falloit pas moins réunir les qualités convenables, avoir fait les études nécessaires, être parvenu à certains grades antécédents et avoir une naissance honnête. » Après l'information sur les vie et mœurs, le récipiendaire, d'après l'ordonnance de François Ier de 1535, avait à subir un examen en latin et en français pour montrer qu'il était *ydoine et suffisant pour l'office* [2]. Les formalités détaillées de la réception au parlement de Metz nous ont été conservées et témoignent des garanties sérieuses que l'on exigeait. Le

---

(1) Plus de trois quarts de siècle après, les choses avaient peu changé. « M. Necker, en 1778, voulut connoître le nombre des offices, les gages qui y étoient attribués, les droits et impositions dont ils étoient grevés, et il ordonna les recherches et la confection des états qui pouvoient conduire à avoir tous ces éclaircissements. Il résulta des travaux qui furent faits pour chacune des généralités du royaume que le nombre des offices de justice, police, chancellerie et finances parut être de cinquante-un mille, leur finance de 600 millions, et qu'en déduisant sur le montant général des gages le produit des vingtièmes, du centième denier et des droits de mutation, l'intérêt payé pour les capitaux reçus étoit d'environ un pour cent.....

» Il faut considérer aussi qu'indépendamment des gages presque tous les offices avoient des attributions et émoluments casuels, qui, sans leur assurer un traitement avantageux, compensoient au moins jusqu'à un certain point leurs sacrifices et l'intérêt de leurs capitaux. » (Note justificative sur le premier rapport du comité de judicature, concernant la liquidation et le remboursement des offices, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Imprimerie nationale, 1790, p. 4.)

(2) Ch. de Ribbe, *L'ancien barreau du parlement de Provence*, p. 51, 68, 72, 84.

postulant devait commencer par adresser sa demande, avec les documents à l'appui, à la commission d'enquête, composée des plus anciens magistrats, qui ne se prononçait qu'à l'expiration d'un certain délai. L'agrément du parlement obtenu, il fallait solliciter auprès du roi les lettres de provisions, ne ressortant leur effet qu'après une réunion nouvelle de la cour, qui, toutes chambres assemblées et à la suite d'une information sur la vie de l'impétrant, l'admettait, si le résultat était favorable, à passer l'examen sur des questions de jurisprudence. Plusieurs furent écartés pour l'insuffisance de leurs réponses. A chaque degré de cette longue épreuve le candidat pouvait rencontrer un échec, et dans les délibérations relatives à sa réception il était nécessaire qu'il réunît au moins les deux tiers des suffrages [1]. On le voit, la vénalité des offices, monstrueuse à distance, et que le Gouvernement cependant, se brisant aux résistances de l'opinion, essaya en vain de détruire lorsqu'il institua le parlement Maupeou, ne présentait pas tous les inconvénients que des observateurs superficiels seraient tentés de lui attribuer. Son tort principal était de former une magistrature trop complètement indépendante de l'administration.

Une suite de guerres, souvent malheureuses et inconsidérées, de mauvaises récoltes et d'autres causes trop longues à énumérer avaient été la cause d'une augmentation considérable dans les impôts. Ainsi un édit de février 1760 établis-

---

(1) EMM. MICHEL, *Histoire du parlement de Metz*, p. 269-274. — Dans le second volume de cette consciencieuse publication, consacré à la biographie du parlement de Metz, on trouve un certain nombre de notices relatives à des Dauphinois, cette compagnie ayant reçu à sa suppression, en 1661, la cour souveraine de Bourg en Bresse, dans laquelle avaient été précédemment versés les membres de la cour des aides de Vienne, qui n'eut qu'une existence éphémère.

sait le doublement de la taille. Indépendants du Gouvernement par l'origine de leurs charges, n'ayant aucun avancement à attendre de lui, les membres du parlement cherchaient une popularité facile dans leur peu d'empressement à enregistrer les édits fiscaux. Leur langage atteint d'ordinaire le plus extrême degré de la violence. On lit dans les remontrances du parlement de Dauphiné du 24 juillet 1760 : « Ces droits (les douanes de Lyon et de Valence, les quatre sols par livre, le contrôle, etc.), variés suivant les temps, les lieux et les circonstances, exposent les peuples à devenir tous les jours la victime *(sic)* de l'impéritie ou de la mauvaise foi des commis, rebutent les marchands, découragent les talents et l'industrie, effrayent l'étranger et détruisent le commerce, qui pourroit être si florissant dans le royaume...........

» Ces droits, dont l'établissement, les règles et les tarifs sont consignés dans une collection immense d'édits, de déclarations, de règlements et de décisions, et qui exigeroient de la part des préposés non-seulement la plus entière probité, mais encore quelque connoissance de la nature, de la forme et de l'étendue des actes, de la signification des clauses qu'ils contiennent, des maximes de droit et de jurisprudence qui peuvent y être appliquées, sont livrés à l'avidité insatiable d'un partisan, et sous ses ordres *un tas d'insectes dévorants, qui couvrent des dépouilles des peuples la fange de leur origine,* sont préposés pour en faire le recouvrement.

» Les injustices et les vexations de ces nouveaux traitants ne sauroient se concevoir. Les dépôts de la confiance publique, le secret des familles, respectés par la justice même, sont exposés à des recherches insidieuses. Les conventions les plus sérieuses de la société n'ont plus rien de déterminé dans la dénomination, la forme et la substance. Les actes de dernière volonté sont soumis à l'interprétation, qui donnera lieu à exiger le plus fort droit. Un acte en rappelle un autre, dont

on ne veut s'aider ni servir, qui sera même absolument inutile; il faut le représenter et en payer les droits. Ce n'est plus de gré à gré ou par experts qu'on vérifie si une déclaration de la valeur d'immeubles sujets au centième denier est sincère. Est-elle au-dessous du prix porté par les anciens titres d'acquisition ? Elle est attaquée d'infidélité, sans avoir égard aux dégradations qui en ont diminué la valeur [1]. »

Ainsi, dans un langage factieux, empreint de l'exagération déclamatoire de l'époque et témoignant de la liberté abusive laissée par un Gouvernement faible, on faisait le procès à l'enregistrement, qui n'a pas diminué, que je sache, depuis, aux droits de succession, alors dans l'enfance et que les révolutions successives ont l'une après l'autre amplifiés. On se trouvait sur un terrain plus solide quand on critiquait le système des gabelles et l'inégalité dans l'assiette de l'impôt. Quoi qu'il en soit, le comte de Marcieu, commandant de la province, reçut l'ordre de faire enregistrer l'édit; mais le parlement ne céda qu'après avoir obtenu le changement du commandant. En décembre 1763, le roi voulut établir un cadastre général des biens de tous ses sujets, parmi lesquels ceux appartenant aux privilégiés avaient été traités absolument comme les autres [2]. Mais les difficultés renaissaient sans cesse : la cour apportait autant de maladresse à les soulever que de faiblesse en cédant de temps en temps devant les résistances. De son côté, le parlement semblait prêt à saisir toutes les occasions d'entretenir l'esprit de sédition. Aux moments décisifs, toujours un peu effrayé de sa propre audace, il n'eût pas mieux demandé

(1) Remontrances du parlement de Dauphiné au roi au sujet de l'édit de février dernier, de la déclaration du 3 du même mois, de l'édit de 1758, de celui de 1759 et lettres patentes en conséquence de ce dernier édit, s. l., 1760, in-8°, p. 30 et suiv.

(2) *Journal de* Barbier, t. viii, p. 115.

que de trouver une retraite honorable et prudente, ses intentions, pas plus que ses intérêts, ne pouvant s'accommoder du bouleversement que si peu de gens prévoyaient alors.

Ces conflits, poussés jusqu'au scandale, entre l'administration et le pouvoir judiciaire, ces prises de corps décrétées par les parlements contre les agents les plus élevés du roi présentaient le grave inconvénient de discréditer tout principe d'autorité, ce à quoi les écrits des philosophes ne disposaient que trop les esprits. Le commandement militaire du marquis de Chastelier-Dumesnil, qui avait succédé à M. de Marcieu, fut autrement laborieux que celui de son prédécesseur. Le parlement fut suspendu et les Grenoblois craignirent de voir passer à Valence l'artillerie, l'intendance et le bureau des finances. Aussi cette dernière ville fit-elle un accueil brillant (juin 1762) à cet officier général, dont le dépit de n'avoir pu réussir dans son entreprise avança, dit-on, la mort, arrivée en 1764 [1].

---

(1) Dumesnil avait volontiers recours aux mesures violentes. Il fut évidemment l'instigateur de la décision qui enleva à son parent le marquis de Chastellard une pension de trois mille livres, pour le punir d'avoir consenti à prêter au parlement une somme de 500 louis, nécessaire au voyage des douze conseillers mandés à Paris; mais la pension fut rendue bientôt après. (Arch. de la Drôme, E. 356.) Dumesnil fut enterré le 2 mars 1764 à Saint-Sulpice. On prétendit qu'il était mort de trois coups d'épée reçus en duel de M. de Chastellard, qu'il aurait eu le mauvais goût de plaisanter sur sa disgrâce; mais il est plus probable qu'il fut emporté par une fluxion de poitrine. (Létourneau, t. iii, p. 53, 300.) — Irrité de l'opposition qu'il rencontrait partout, il éclatait volontiers en paroles amères. Raby, gendre du conseiller d'Agoult, étant venu à Paris à l'occasion de quelques difficultés que l'on faisait à l'acquéreur de sa charge de receveur des domaines et bois du Dauphiné, fut recommandé au lieutenant général, qui lui promit d'appuyer ses réclamations; mais ayant eu la maladresse de lui exprimer ses regrets sur ce que les circonstances ne lui avaient pas permis de lui faire sa cour à Grenoble, comme il l'aurait désiré : « Monsieur, lui répondit Dumesnil, si vous êtes attaché au parlement, vous ne pouvez faire autrement; si vous êtes gentilhomme, vous avez tort de ne pas venir chez moi;

Le parlement fut rétabli en mars de la même année 1764 par l'influence de M. de Bourcet, directeur des fortifications de Grenoble, que le duc de Choiseul honorait de son amitié, et les magistrats eurent le bon esprit de chercher à modérer les manifestations de la joie publique. Les Cordeliers de Sainte-Claire et le couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut se firent remarquer par le luxe de leurs illuminations [1]. Au sujet du rappel du parlement, M. Fantin des Odoards, fils du subdélégué d'Embrun, fit paraître une petite comédie, intitulée *Le retour de Thémis*, dédiée à Mme de Bérulle et attribuée d'abord à Vallet, lieutenant de police [2]. Du reste, les jeunes filles elles-mêmes s'intéressaient aux affaires du parlement. Mlle Cholier avoue que cela lui donne un air d'importance [3].

En 1771, le parlement de Grenoble, entraîné par les conséquences de la lutte du parlement de Paris contre le ministre Maupeou, lutte à laquelle toutes les cours souveraines du royaume prirent part, fut remplacé par une commission, ainsi que cela arriva partout. « Je compte d'apprendre demain le sort de votre parlement, écrivait la présidente Cholier à sa nièce, le 9 novembre 1771. Je crois qu'il n'a pas été bien rigoureux. J'ignore celui de Dijon; la suppression se fit mardi dernier. Le vôtre a été la clôture. On m'a assuré qu'il seroit

---

si vous êtes officier, vous êtes inexcusable; mais si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, vous n'êtes pas fait pour voir Mme Dumesnil, ni pour venir chez moi. (LÉTOURNEAU, t. III, p. 12.) — Mme Dumesnil, déjà séparée de biens, allait plaider en séparation de corps lorsque son mari mourut. (*Id.*, p. 53.)

(1) LÉTOURNEAU, t. III, p. 65, 73, 84, 88. — DE ROCHAS-AIGLUN, *Négociations relatives au rappel du parlement de Dauphiné en* 1764, dans le Bulletin de l'Académie delphinale de 1873, p. 78.

(2) LÉTOURNEAU, t. III, p. 280. — Cette comédie n'est point indiquée dans l'article consacré par Ad. Rochas à Fantin des Odoards.

(3) 15 novembre 1760.

rétabli à Grenoble, le chancelier comptant qu'il seroit composé des membres de l'ancien. M. de Monteynard vous a rendu beaucoup de services dans cette occasion. Le premier projet étoit d'établir un conseil supérieur à Valence. Je sais que M. de Clermont a été très-touché de sa commission; mais il faut obéir. C'est M. de Flesselles [1], qui avoit reçu son paquet, qui a distribué toutes les lettres de cachet pour ceux qui étoient dans les environs de Lyon. M. de Briandas a reçu une lettre de son fils, de Metz. On est dans cette ville dans la plus grande consternation; on a ôté le parlement, cour des aides, chambre des comptes. On a tout réuni au conseil souverain de Nancy, qu'on a aussi supprimé pour en faire un conseil supérieur. M. d'Armentières [2] les assura qu'il avoit fait son possible, de même que M. de Broglie [3], pour y rétablir un conseil supérieur; qu'il n'avoit rien pu obtenir qu'une augmentation de quatre bataillons de troupes. C'est M.[me] la Dauphine, pour l'intérêt de l'ancien patrimoine de ses pères, qui a obtenu toutes ces réunions à Nancy. Notre petit parlement (de Dombes) a eu son tour. M. de Garnerans [4] est touché avec raison, quoique son ressort fût peu étendu. Il est tou-

---

(1) Jacques de Flesselles, intendant de Lyon. Au début de la Révolution il était prévôt des marchands à Paris et fut massacré par la populace le jour de la prise de la Bastille.

(2) Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France, commandant dans les Trois-Évêchés.

(3) François-Marie de Broglie, maréchal de camp, gouverneur du pays Messin.

(4) Jean-Baptiste Cachet, comte de Garnerans, premier président et intendant de la province de Dombes. Voy. sur lui DUGAS DE BOIS-SAINT-JUST, *Paris, Versailles et les provinces*, t. 1[er], p. 283. Dans le même ouvrage (t. II, p. 117 et III, p. 146) on trouve des détails curieux sur Baillon, intendant de Lyon, dont nous avons parlé dans le second chapitre de cette étude.

jours agréable d'être le premier du pays qu'on habite, encore plus mortifiant de ne l'être plus, surtout lorsqu'on aime à dominer. M. de Sève m'a dit qu'on lui avoit mandé de Fontainebleau, lorsqu'on fut faire compliment à M. le chancelier du régiment de cavalerie que le roi avoit donné à son fils, il témoigna combien il étoit sensible à la bonté du roi; qu'il sentoit qu'il ne pouvoit plus convenir à un homme de condition d'entrer dans la magistrature. On doute qu'il ait tenu ce propos indécent, excepté qu'on désire que ce ne soient que des gens nouveaux qui occupent les places. On a conservé aux membres du parlement de Dombes leurs priviléges; ce qui n'a pas été conservé à tous, entre autres celui de Besançon; le vôtre n'étoit pas dans le cas d'en avoir besoin. On mande de Bordeaux qu'on a toutes les peines du monde à faire parler les avocats et taire les femmes. Il est temps que je me taise aussi. » La fin de la lettre est curieuse : « J'ai eu ces deux jours l'officier de Chambéry qui a servi quinze ans chez le roi de Prusse, avec qui mon fils [1] a voyagé depuis Francfort. On a bien parlé du roi de Prusse. J'eus hier M. de Montezan, qui s'en amusa beaucoup. Le despotique dur qui règne dans ce royaume lui faisoit dire souvent : Nous sommes encore plus heureux en France, malgré le mal que nous fait M. le chancelier. »

Louis XVI rappela tous les parlements, comme don de joyeux avénement. En Dauphiné, les villes et même les villages, Vienne, Romans, Chorges, Le Buis, se mirent en fête, et les communautés religieuses, comme les Bénédictins de Saint-Robert et les Ursulines de Briançon, trahissant leur

---

(1) Laurent-Gabriel-Hector Cholier, comte de Cibeins, colonel et chevalier de Saint-Louis, avait étudié, selon l'usage du temps, la tactique militaire sous le grand Frédéric, qui l'admit à ses manœuvres de Silésie en 1774. (Dufay, *Galerie militaire de l'Ain.*)

penchant pour les idées nouvelles, s'associèrent à l'allégresse générale [1]. Mais, devant l'inexorable nécessité de rendre au budget un équilibre depuis trop longtemps perdu, les excellentes intentions du plus faible et du meilleur des rois vinrent échouer contre le refus d'enregistrement de nouveaux impôts. Grenoble eut en 1788 sa *Journée des tuiles*, émeute qui fut le prélude de scènes plus terribles, où le parlement disparut avec toutes les autres institutions de l'ancien régime. Au moment de succomber, les plus intéressés se gardaient de soupçonner encore d'où venait le danger. « On n'attend et on ne voit que révolution, écrit le 2 mai 1788 M.me de La Rollière à M.lle de Franquières; l'on en craint ici une grande pour le parlement; l'on pense que l'arrivée du duc de Tonnerre est pour frapper quelque grand coup. C'est ce que le temps nous apprendra peut-être trop tôt. Cependant vous m'obligeriez de vouloir bien m'instruire de ce qui se passera. Je ne puis cesser de m'intéresser au sort d'un corps où j'ai une partie précieuse de ma famille. M. votre frère est fort heureux de s'en être tiré comme il l'a fait. » La même écrivait encore le 25 juin : « Je pense bien que vous avez été sensible à la scène populaire du 7. Pour moi, j'en ai été accablée et pour les maux que j'ai craint qu'elle attire à Grenoble. Les esprits sont-ils calmés et s'accoutument-ils à l'absence du parlement ? Je le regarde comme dissous par les privilèges dont on les a dépouillés, et peut-être leur fera-t-on encore l'injustice de les priver de la finance de leur charge, si ce nouveau régime ne leur convenoit pas et qu'ils voulussent se tirer d'un état qui cesse d'en être un. »

Avant de dire un adieu définitif au parlement, qui a occupé tant de place dans l'histoire de notre province, qu'on nous

(1) *Affiches de Dauphiné*, 1775, p. 6, 10, 23, 26.

permette de citer ici un passage de la correspondance de Laurent de Franquières, relatif à la réception comme conseiller d'un homme de bien que plusieurs d'entre nous ont connu, dernier survivant d'une illustre compagnie, dont il avait porté les nobles traditions dans la magistrature moderne, laissant après lui un nom encore dignement porté en Dauphiné et nous devons ajouter dans le monde des lettres [1]. « Je serois très-enchanté que le projet du frère de notre voisin de Franquières pût réussir. Il me semble que le parlement feroit une excellente acquisition, parce que c'est un parfait honnête homme, qui ne manque ni d'esprit, ni de talent et qui remplira très-bien les fonctions de sa charge, pour peu qu'il veuille sérieusement s'en donner la peine; et cela doit lui être plus aisé qu'à un autre, parce qu'il trouvera des ressources infinies dans les conseils et les instructions de plusieurs de ses parents et amis, tels que M. d'Orbanne [2], qui sont les aigles du barreau et de la jurisprudence. Aussi je ne doute point que s'il parvient à réunir en sa faveur l'agrément de tous les membres du parlement, aidé de ces puissants secours, il ne devienne en peu de temps un magistrat très-éclairé [3]. »

A côté et au-dessus des parlements se trouvaient les intendants, et des conflits éclataient souvent entre ces deux pouvoirs rivaux. Déjà, Richelieu et Louis XIV aidant, était tissu ce système compliqué, la tunique de Nessus de la bureaucratie moderne, avec son fanatisme du point sur l'i, ses chinoiseries savantes, son habileté de sauvage indien à brouiller

---

(1) Gaspard-Marie du Boys, conseiller au parlement, président de chambre à la cour royale de Grenoble, mort le 30 mars 1860, à l'âge de 98 ans.

(2) Jean-Baptiste-Joseph Barthélemy d'Orbanne, savant jurisconsulte grenoblois, mort en 1798.

(3) Laurent de Franquières à sa sœur, Paris, 1783.

les pistes et retarder au delà de toute espérance la solution des affaires, qui, selon l'invariable cliché en honneur dans nos rapports officiels jusqu'à nos désastres, « nous était envié par toute l'Europe ».

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Cette rudesse originelle de l'administration, cette lutte d'inertie avec le contribuable ont de tout temps produit les résultats les plus désastreux, en jetant dans le cœur des masses des ferments de haine contre le pouvoir et en grossissant les rangs de la Révolution. Qui pourrait se rendre compte, chez l'homme simple et ignorant, du froissement incurable causé par ce qu'il regarde comme un déni de justice de la part des fonctionnaires ? Encore plus que les commandants militaires, les intendants, qu'ont remplacés nos préfets actuels, étaient en butte à l'animadversion publique. Gaspard-Moïse de Fontanieu, auquel les lettrés dauphinois doivent tant de reconnaissance pour la collection de documents qu'il rassembla et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est accusé, sous le pseudonyme transparent de *Fontanius*, de concussion par Létourneau [1]. M.lle Cholier, écho de la société lyonnaise, félicite les Dauphinois de la retraite de M. de La Porte, haï de toute la province [2]. Quant à son successeur, Christophe Pajot de Marcheval, il est chansonné pour la parcimonie dont il fit preuve dans une fête donnée aux dames de Valence [3]. Du reste, les hommages publics qu'on lui rendait le vengeaient ample-

(1) T. Ier, p. 430, 446, 447.

(2) Lettre à M.lle de Franquières, 11 avril 1760.

(3) Létourneau, t. III, p. 495.

ment de ces railleries, dont il était le premier à rire. Quand il fit à M.me de Murat l'honneur d'aller lui demander à dîner à Sablons, on mit la communauté sous les armes, ce qui devait ressembler aux réceptions de la garde nationale de nos jours [1].

X

La tour de Crest était encore à cette époque une prison d'État, gardée par une compagnie; elle avait un gouverneur et un major [2]. M.me de La Rollière rend compte de la visite qu'elle y fit en 1780 : « J'ai visité la tour de Crest, ainsi que les malheureux qui l'habitent; j'eus le plaisir de faire sortir des cachots affreux deux Messieurs qui n'y étoient que depuis la veille. Je trouvai le sujet qui les y avoit fait plonger si mince que je crus pouvoir solliciter avec succès le baron de Saint-Michel, qui est commandant de la ville et de la tour. Il envoya sur-le-champ un ordre pour les faire sortir seulement des cachots. J'ai été très-scandalisée d'y trouver des prêtres de toute espèce, Dom Gaillard, Chartreux, des curés et un jeune Cordelier. Il me semble que pour le bon ordre il faudroit qu'il y eût des maisons particulières pour ces espèces de coupables, qui sont confondus avec des gens très-vicieux. »

M.me de Franquières fait part à sa belle-fille de ce qu'on raconte sur la bête du Gévaudan : « L'exprès qu'on avoit

---

(1) M.me de Murat à M.lle de Franquières, 7 novembre 1763.

(2) *Almanach général et historique de Dauphiné pour* 1788, p. 288.

envoyé à Aurillac pour annoncer M. de Fontanges [1] a fait beaucoup de relations de la beste féroce, dont vous avez sans doute entendu parler, qui parcourt le Gévaudan. Il a passé en des endroits où elle passe souvent; il a été obligé de rester trois jours dans la neige, de crainte de la rencontrer. Elle traverse, sans se mouiller les pieds, une rivière de trente-six pieds de large. Il prétend qu'elle fait sept lieues dans une heure. Les paysans n'osent pas sortir pour aller dans la campagne qu'ils ne se rassemblent sept ou huit. On ne trouve plus personne qui veuille garder les moutons. Elle ne mange point les bestes, seulement de la chair humaine; aux hommes elle mange le crâne et le ventre, et aux femmes de plus les mamelles. Quand elle a bien faim, elle mange le tout. On a essayé de lui tirer avec des balles de fer, de plomb, d'argent. Rien ne peut pénétrer. Il faut espérer qu'à la fin on en viendra à bout [2]. »

De notre temps, où si facilement le flibustier passe héros, comme le remarquait dernièrement un spirituel article émané d'une plume dauphinoise, Mandrin n'eût pas assurément dédaigné le plumet rouge et les galons dorés de général de la Commune [3]. « On dit, raconte M.me de Franquières à

---

(1) Louis-Marie, marquis de Fontanges, chef de brigade des gardes du corps du roi, marié en 1765 à Jeanne-Françoise de Barral, fille de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, et de Françoise-Vande de Saint-André. (Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, t. II, généalogie des Barral.) Cette branche cadette des Barral, malgré son titre de marquis de Montferrat, est plus souvent appelée *de Rochechinard* dans les lettres des Franquières.

(2) M.me de Franquières à M.me de Bressac, Grenoble, 14 mars 1765. Il paraît qu'il n'y avait pas seulement une bête, mais toute une bande de loups affamés. (Voy. Burdin, *Documents sur le Gévaudan*, t. II, p. 126-130.)

(3) *Décentralisation* du 2 mai 1875, article signé....... *Ys*, à propos de « La province au XVIIIe siècle, Mandrin, par M. Jarrin, » publié dans les

Mme de Bressac, Grenoble, le 19 mai 1755, que Mandrin a dit aux dames de Valence que si on ne lui avoit pas pris tout son argent il leur en auroit donné des fêtes. » La même écrit à sa fille, le 4 juin 1755 : « Nous avons vu comme vous les hauts faits de M. Mandrin. Il méritoit bien la mort. Mais ses talents ont été cause que tout le monde s'intéressoit pour luy, surtout à Valence.... On prétend que cela luy a évité bien des tourments, qu'il n'a été à la question que par cérémonie et qu'il a été étranglé avant d'être roué. M. Levet [1], qui n'a pas le cœur tendre, a pleuré. Mandrin le pria de luy dire son jugement quelques jours d'avance, parce qu'il vouloit se préparer à une grande affaire. On le luy dit effectivement, et il en a fait un très-bon usage. C'est le Père Gaspariny qui l'a exhorté. Il fut à l'échafaud avec un courage admirable, se déshabilla luy-même et voulut faire un discours au peuple. Mais la voix lui manqua ; il pria son confesseur de dire au peuple ce qu'il avoit compté dire luy-même, ce qu'il fit. C'étoit un discours fort touchant. Il est bien heureux si après tant de crimes Dieu luy a fait miséricorde. Sa mort n'a point effrayé les contrebandiers. Il en passa quarante il y a quelques jours à Briançon, qui firent fuir les gardes comme un troupeau de moutons. On nous dit hier qu'on avoit arrêté à Voiron une quantité de mousseline prodigieuse; mais les contrebandiers échappèrent. » Les successeurs d'Alexandre s'étaient en effet partagé l'empire après le supplice de leur chef; la contrebande

---

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, livraison d'octobre-décembre 1874. — M. de Rivoire La Bâtie avait déjà dit que Mandrin eut le tort de venir au monde 40 ou 50 ans trop tôt. (*Armorial du Dauphiné*, article *Levet.*)

(1) Gaspard Levet, seigneur de Malaval, président de la commission instituée pour juger souverainement les procès des contrebandiers et faux sauniers en Dauphiné, Languedoc, Provence, Lyonnais, etc.

intérieure se maintint jusqu'à ce que les barrières et les tarifs si inégaux eussent complètement disparu par la Révolution.

« Les contrebandiers, dit M.lle de La Roullière, font-ils de vos côtés des incursions comme de ceux-cy (en Lyonnais et Forez) et en Auvergne, où dans plusieurs villes ils ont, à l'exemple de Mandrin, enlevé l'argent de la recette dans les bureaux? On les dit au nombre de plus de huit cents et armés au plus fort. Jusqu'à présent ils n'ont fait aucune pillerie dans les châteaux où ils sont allés. On les a bien fait boire et régalés, et ils n'ont fait mal à personne. Cependant, si on n'y met ordre, il y a bien à craindre du danger pour l'avenir. Malheur aux cavaliers qu'ils rencontrent en chemin, car sans autre compliment ils disent : « Le cheval nous convient. Ayez, Monsieur, la bonté de nous le donner. » vous laissant l'homme à pied, sans le voler autrement, et continuent leur route. On assure qu'ils ont à leur tête un gentilhomme limousin, capitaine d'infanterie réformé, qui se fait appeler *Bras de fer*. Dieu nous préserve de leur visite! Il y a peu qu'il en passa une troupe de plus de cent à Bessenay, qui conduisoient un convoy de marchandises considérable. »

La lettre est sans date; mais l'anecdote du capitaine réformé indique probablement qu'elle a été écrite peu de temps après les changements opérés au ministère de la guerre en 1775 par M. de Saint-Germain.

Les *Affiches du Dauphiné* du 20 mai 1774 nous donnent le récit d'une lutte à main armée soutenue à Beaurepaire par douze contrebandiers, venus du Vivarais par Serrières, contre vingt-deux employés, qui les poursuivaient depuis quelque temps. Les contrebandiers, après avoir engagé un feu très-vif dans les rues de ce bourg contre les employés, qu'ils forcèrent à reculer, se retirèrent d'eux-mêmes en bon ordre dans les bois environnants.

XI

La société se trouvait arrivée à une de ces crises fatales où, sous les rayons d'une lumière confuse et troublée, il est difficile de discerner le vrai du faux, tant les utopies sont mêlées presqu'à doses égales aux idées justes et généreuses. Instruments inconscients de l'Évangile, les philosophes réclamaient cette égalité dont le Christianisme avait seul posé les principes; mais, dédaigneux de toute règle, ils se plurent en même temps à surexciter les instincts les plus redoutables. Sans réflexion comme sans guide, aveuglé par les éclairs qui sillonnaient l'horizon, le monde, livré au hasard, se mit en marche vers l'inconnu. Les traditions de *selfgovernment,* assez mal définies et remontant à un passé déjà lointain, se réveillaient dans les trois ordres avec une égale vivacité; toutes les espérances étaient animées par l'exemple séduisant de l'Angleterre, parvenue au but à travers les révolutions.

Notre avant-dernier chapitre s'est arrêté à la *Journée des tuiles.* Les membres du parlement, commençant à comprendre dans quelle voie périlleuse ils s'étaient imprudemment engagés, se rendirent avec docilité aux lieux d'exil assignés, après avoir demandé au roi, dans une adresse pleine de soumission, la convocation des États généraux [1]. Mme de La Rollière, devenue désormais notre unique guide, nous transmet les impressions valentinoises. « Vous avez sans doute su dans son temps le vertige qui avoit saisi tout Valence contre le parlement. Il y a

---

(1) J. Taulier, *Histoire du Dauphiné*, p. 290.

apparence qu'il a sa source dans la jalousie que j'ai toujours reconnue aux Valentinois des avantages et de la fortune que possédoit Grenoble. Ils ont vu et espéré avec délices que le grand bailliage établi à Valence leur attireroit une fortune qui seroit assise sur les ruines de Grenoble. Il y a environ un mois que ce tribunal est formé; il ne l'est que par les membres du présidial. Il en faudroit encore dix-huit pour le compléter; mais personne ne se présente. Ils ont beaucoup de loisirs, car personne ne leur confie de cause. Les Valentinois, après avoir bien clabaudé contre la convocation de l'assemblée du 21 [1], ont fini par y aller au nombre de trois, et tous les autres nobles qui sont à Valence ont signé une procuration de consentement, qu'ils ont envoyée à M. de Veynes. J'ai lu le procès-verbal et la lettre qui y est jointe. Elle m'a paru bien raisonnée et bien frappée [2]. Les plus passionnés de ce pays-ci prétendent qu'elle ne signifie rien [3]. »

Quelques jours suffisent pour diminuer de beaucoup l'enthousiasme de la narratrice. « Vous serez peut-être étonnée de la curiosité qui m'a portée à aller à Romans pour prendre une idée de ces assemblées [4]. J'ai été dans la même journée à deux assemblées, qui étoient du seul ordre de la noblesse, où l'on discutoit les preuves plus ou moins fortes de noblesse pour avoir l'entrée aux États. On exigeoit cent ans; ce qui excluroit cent soixante-cinq personnes ou familles et priveroit peut-être de bien des connoissances et des lumières. Cela

---

(1) Assemblée de Vizille, le 21 juillet 1788.

(2) Le procès-verbal et les très-respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné, qui se trouvent à la page 37, furent rédigés par Mounier, secrétaire des trois ordres.

(3) M.me de La Rollière à M.lle de Franquières, 2 août 1788.

(4) L'assemblée des trois ordres de la province tenue à Romans à partir du 10 septembre 1788.

avoit passé; mais il y a eu de fortes réclamations contre cet avis, et on en est venu à un nouvel examen. J'ai bien de la peine à croire qu'on puisse parvenir à accorder tant de monde, qui diffèrent si fort sur le moindre sujet. J'espère qu'il en résultera tant de difficultés que les choses resteront dans leur ancien état. Je vous dirai confidemment que c'est mon vœu et que je trouve qu'en maintenant les droits et prérogatives du parlement dans leur entier, il représente suffisamment la province. Pourvu que les États généraux ne les attaquent pas [1]. J'ai entendu, quand on a été aux voix, appeler M. de Maubec [2]. Mais l'église où l'on s'assemble est si grande que je n'ai pu le voir. J'aurois voulu rencontrer une assemblée des trois ordres réunis; mais je m'en suis consolée en me faisant l'idée, pour y suppléer, d'une assemblée où l'on tripleroit le bruit qui étoit déjà très-considérable dans celle des nobles. Je fis une apparition dans celle du tiers-état, qui se tenoit dans le même temps. Elle me parut plus tranquille, quoique bien plus nombreuse [3]. »

Les événements se précipitent et le pouvoir glisse en réalité entre les mains de la populace, aveuglée et entraînée par les clubs. « 6 janvier 1790. Le séjour de Valence seroit assez

---

(1) « Les classes populaires parlent de l'abolition des parlements, parce que, tant qu'ils existeront, ce sont des tribunaux auxquels la cour pourra avoir recours, en cas qu'ils soient enclins à agir contre l'existence des États; ces corps sont alarmés et voient avec beaucoup de regret que leur refus d'enregistrer les édits du roi a créé un pouvoir dans la nation dangereux pour leur existence. » (ARTHUR YOUNG, *Voyages en France*, trad. Soulès, éd. de 1794, t. I, p. 340, année 1789.)

(2) Louis-Gabriel Planelli de La Valette, marquis de Maubec, officier aux gardes françaises, cordon rouge, député suppléant de la noblesse du bailliage de Sens à l'Assemblée constituante, où il vota avec le côté droit; émigré en 1792, mort à Grenoble en 1832, âgé de 89 ans.

(3) 28 sept. 1788.

tranquille sans le mouvement continuel de cette milice nationale, qui s'assemble sans cesse dans les environs de plusieurs lieues à la ronde, entre autres le 31 de ce mois. Elle doit être très-nombreuse à Valence même. Il doit en venir de la Guillotière, s'il faut en croire le bruit public. On ne saura où loger tous ces étrangers. L'on croit que la maison de ville, qui aujourd'hui est souveraine, les distribuera dans toutes les maisons particulières, sans aucune distinction d'état. A l'occasion du passage du régiment de Bourgogne on poussa le ridicule jusqu'à envoyer trois soldats dans chaque couvent, qui payèrent leur dépense au cabaret. Vous avez connu l'aventure malheureuse de M. d'Albert [1], qui exigeroit une réparation bien éclatante; mais, au point où en sont les choses, on doute si justice lui sera rendue. »

« 10 mars 1790. La municipalité de Valence, quoique composée en partie assez bien pour l'instruction, vient déjà de donner une preuve de foiblesse en condamnant à l'amende de cinquante livres un abbé pour avoir fait une légère plaisanterie sur ce que la milice nationale faisoit une quête pour fournir aux frais de la route pour aller à Vienne. 200 personnes de la milice ont attendu le jugement de cet abbé dans l'antichambre des juges, disant que si on ne le condamnoit pas, ils se feroient justice eux-mêmes, et, en attendant, M. l'abbé Robert, le prétendu coupable, étoit entre leurs mains...... M. de Veynes est le seul noble dans notre municipalité, et encore n'est-il que parmi les notables; il part incessamment

(1) Le comte d'Albert de Rions, officier général de la marine française, commandant le port de Toulon. Il voulut interdire aux ouvriers de l'arsenal de faire partie de la garde nationale; ce qui excita une insurrection, dans laquelle les troupes de ligne l'abandonnèrent. Il fut arrêté par les insurgés, avec deux autres officiers, et traduit à la barre de l'Assemblée nationale, qui le fit relâcher.

pour Paris, pour y vendre ses meubles, ne se trouvant plus assez riche pour habiter cette capitale, d'après les nouvelles charges dont il est menacé. »

L'artillerie était commandée à Valence par le vicomte de Voisins, élevé depuis deux ans au grade de maréchal de camp et qui appartenait à une illustre famille venue autrefois de l'Ile-de-France en Languedoc, à la suite de Simon de Montfort. Le 10 mai 1790, prévenu qu'il devait y avoir des troubles et que la populace essaierait de pénétrer dans la citadelle pour s'emparer des armes qui y étaient renfermées, il fit renforcer de cinquante hommes le piquet de garde et battre la générale. Un soldat, ayant déclaré qu'il ne tirerait pas sur ses concitoyens, fut, dit-on, mis en prison par son ordre, et, pour achever de le rendre suspect, on l'accusa d'intelligences avec les princes émigrés. La municipalité l'engagea à venir dans l'église Saint-Jean donner des explications devant le peuple assemblé. Il monte en chaire, mais sa voix est aussitôt couverte par des cris tumultueux, qui demandent son remplacement et son arrestation. Au moment où il descend de la chaire, il est, malgré les efforts d'officiers municipaux, qui cherchent à le protéger, percé de deux coups de couteau et étendu mort d'un coup de fusil, qui vient l'atteindre par derrière. Son cadavre fut traîné à travers les rues par une populace ivre de sang [1]. S'il faut en croire une brochure publiée à cette époque [2], Savoie-Rollin, avocat général au parlement, aurait couronné de ses mains le canonnier qui avait assassiné par

(1) *Moniteur* du 19 mai 1790, séance de l'Assemblée nationale. — *Biographie moderne*. Leipzig (Paris), 1806, t. IV, p. 477.

(2) *Lettre au roi le* 15 *juin* 1790, s. l. n. d., signée *un françois royaliste*. Selon M. Gariel, dans la *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, p. 128, l'auteur de cet écrit serait le chevalier de Bressac. Le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, l'attribue au contraire à Antoine de Ferrand.

derrière le malheureux vicomte de Voisins. Dans une lettre datée du 20 mai, M.me de La Rollière dépeint l'effroi qui s'était emparé de tous les honnêtes gens. « N'avez-vous pas frémi, ma chère amie, des scènes horribles dont Valence a été le théâtre le 10 de ce mois? Heureusement pour moi, j'étois à la campagne et ne suis de retour que depuis le 16, où j'ai trouvé tout le monde dans la terreur et la consternation. Je n'ose vous décrire les circonstances atroces qui ont accompagné ce meurtre ; les lettres ne sont pas en sûreté. Il a été suivi de nombre d'émigrations de sept ou huit maisons, dont M. et M.me de Bressac sont du nombre. Plusieurs sont à Lyon, d'autres à Chambéry, où l'on n'a pas trouvé la tranquillité qu'on cherchoit. La maison Bressac et Marquet en sont partis précipitamment pour se rendre à Lausanne. Le peuple se plaint de l'absence de ces maisons, qui font un grand vuide dans une petite ville. Je crois que cela ne contribuera pas peu au maintien de l'ordre pour fixer au moins le peu de personnes qui restent, quoique ce soient celles qui ont le moins de fortune. La municipalité et la milice nationale ne négligent rien pour faire cesser les insultes et le désordre qu'a introduit cette malheureuse journée. Le major de l'artillerie et un capitaine partoient le surlendemain pour rendre compte au ministre ; on n'en a point encore entendu parler. On craint les efforts de la populace pour retenir ce régiment, s'il survenoit des ordres pour le faire partir. Il l'a trop bien secondée, en ne défendant pas ce malheureux chef, qui a été massacré au milieu d'eux et de la municipalité. Plusieurs membres de cette dernière se sont exposés et même en ont porté des marques. Mais des flots de populace les ont jetés par force loin de leur victime, et pour justifier l'iniquité on a supposé des vues criminelles à ce malheureux, dont il n'étoit pas capable. On n'a rien trouvé de tel dans ses papiers. On a interprété une lettre qu'on a trouvée sur lui, ou qu'on croit

même supposée. Il fut averti le matin du danger qu'il couroit; il répondit froidement qu'on n'auroit la citadelle qu'avec sa vie. Il avoit son congé dans sa poche depuis deux mois, dont il n'a jamais voulu user, disant qu'il resteroit pour la sûreté de la ville.

» Je compte rester ici jusqu'à ce que les esprits de mon canton soient calmés. Ils ont proscrit La Rollière. J'espère que ce vertige n'aura qu'un temps.

» 3 janvier 1791. M.me de Bressac est doublement heureuse d'être absente de cette ville (Valence), où il y a beaucoup de fermentation. La Mark [1] a passé et séjourné hier en allant à Aix; les soldats ont été travaillés sans succès ici et ont résisté à Lyon à tous les moyens de corruption. J'ai appris avec peine que vos bons Suisses alloient vous quitter. J'en suis fâchée et voudrois bien les savoir remplacés par de bonnes troupes, qui maintiennent la tranquillité et le repos.

» 19 août 1791. M. de La Valette ressemble-t-il à sa jolie maman? Je pense qu'il est fort instruit et qu'il vous a inspiré beaucoup de confiance par son jugement sur l'Assemblée nationale. Il paroît que M. Malhouet *(sic)* regrette les bonnes intentions que M. de Mirabeau manifestoit depuis quelques mois et qu'il avoit de grands moyens de faire réussir pour le bien général. L'évêque Marbaud [2] n'est pas arrivé; on dit qu'il diffère après Pâques. En attendant, on a fermé toutes les églises, à l'exception de trois paroisses pendant la quinzaine pascale..... L'arrivée du nouvel évêque embarrasse fort les couvents. »

---

(1) Régiment d'infanterie allemande, qui s'appelait ainsi du nom de son propriétaire, le prince d'Arenberg, comte de La Mark.

(2) François Marbos, curé du Bourg-lès-Valence à l'époque de la Révolution, devenu alors maire de la même commune, élu évêque constitutionnel de la Drôme, mort en 1825 conseiller de préfecture du même département.

Les lettres deviennent de moins en moins fréquentes, de plus en plus laconiques. On évite de les confier à la poste, sachant que l'infâme délation enveloppe d'un réseau invisible les gens bien élevés ou tout simplement honnêtes, et que la phrase la plus indifférente peut être le prétexte d'une condamnation à mort. C'est là, pourtant, l'abominable régime dont toute une bande de monomanes sinistres rêve de nos jours la résurrection. Nous arrêtons donc ici nos extraits et nous terminons un travail dont la longueur a dû lasser nos rares lecteurs, nous excusant humblement du reste de n'appartenir à aucun titre à cette école étroite et passionnée, en possession du crédit et de la réputation, pour qui l'histoire n'est qu'une machine de guerre. Tel écrivain, Michelet, par exemple, faisant invariablement pencher la balance du même côté, montrera les protestants toujours justes, toujours innocemment persécutés. Le malheur veut cependant que la nature ne procède pas dans cet esprit de partialité et d'exclusion. N'ayant pas de thèse particulière à soutenir et ne nous sentant aucun penchant à nous agenouiller devant les idoles du jour, osant même être équitable envers le passé, nous nous sommes contenté d'exposer naïvement non-seulement les côtés par lesquels la société du XVIIIe siècle nous paraît céder à la nôtre, mais encore ce en quoi elle l'emporte incontestablement sur nos prétentions et notre orgueil.





CORRECTIONS & ADDITIONS.

P. 15. — A propos des Jansénistes des Pays-Bas, nous trouvons dans la correspondance inédite du Père J. F. Fouquet, ancien missionnaire en Chine, adressée au marquis de Caumont, la curieuse anecdote suivante : « On écrit de Flandres qu'un partisan de l'abbé Paris, allant secrètement dans les maisons, exposoit à la vénération des prosélytes de la nouvelle secte des culottes dudit abbé comme un instrument de miracle. Ce personnage et les culottes ont été saisis par les soins et à la sollicitation de Mgr Valenti Gonzaga, nonce à Bruxelles, et les culottes ont été publiquement brûlées par la main du bourreau. (Rome, 10 juin 1733.) »

P. 30. — La *Maison rouge* s'est depuis appelée l'*Hôtel de Malte.* Le transport du cabinet de La Valette au château de Thorigny commença en 1759 et s'effectua en plusieurs années. Il appartenait alors au frère de M.mes de Franquières et de Cibeins, Laurent Planelli de La Valette, IIIe du nom, seigneur de Charly et marquis de Maubec, qui avait fort accru la bibliothèque fondée par son grand-père, appelé Laurent comme lui.

P. 54. — La cadette des Loyson épousa M. de Naumont, payeur des rentes. (G. Brunet, *Nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historiques et satiriques.* Paris, Garnier, 1857, p. 281.)

P. 57. — Un heureux chercheur, M. de Lescure, dans ses *Maîtresses du Régent*, a donné sur M.[me] de Phalaris un curieux chapitre, dont nous n'avons eu connaissance qu'après l'impression de cette étude. S'il faut en croire le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chenaye-Desbois (t. VI, p. 234), la dernière favorite du duc d'Orléans était bien de la maison d'Haraucourt, quoique on en ait douté. Cet auteur dit en effet qu'Alexandre de Falcoz, seigneur de La Blache, comte d'Anjou en Dauphiné, eut de son mariage avec Gabrielle de Lévis-Châteaumorand, entre autres enfants, une fille, mariée au M.[is] d'Haraucourt, d'une ancienne maison de Lorraine, seigneur de Saint-André. Ce fut évidemment la mère de notre héroïne.

P. 65. — Pour avoir une idée complète du mauvais goût de l'époque, lire dans les *Voyages en France* d'Arthur Young (Paris, 1794, t. 1[er], p. 80) la description du jardin du comte du Barry, dit le *roué*, à Toulouse. Voir aussi les réflexions sur le petit Trianon (*Id.*, p. 223).

Restent quelques coquilles, que le lecteur intelligent rectifiera sans doute de lui-même. Contentons-nous d'en signaler une :

P. 86, l. 19, lisez : *Don Valentin de La Croix*, et non pas *Dom*. Ce n'était pas un Chartreux, mais un général espagnol.



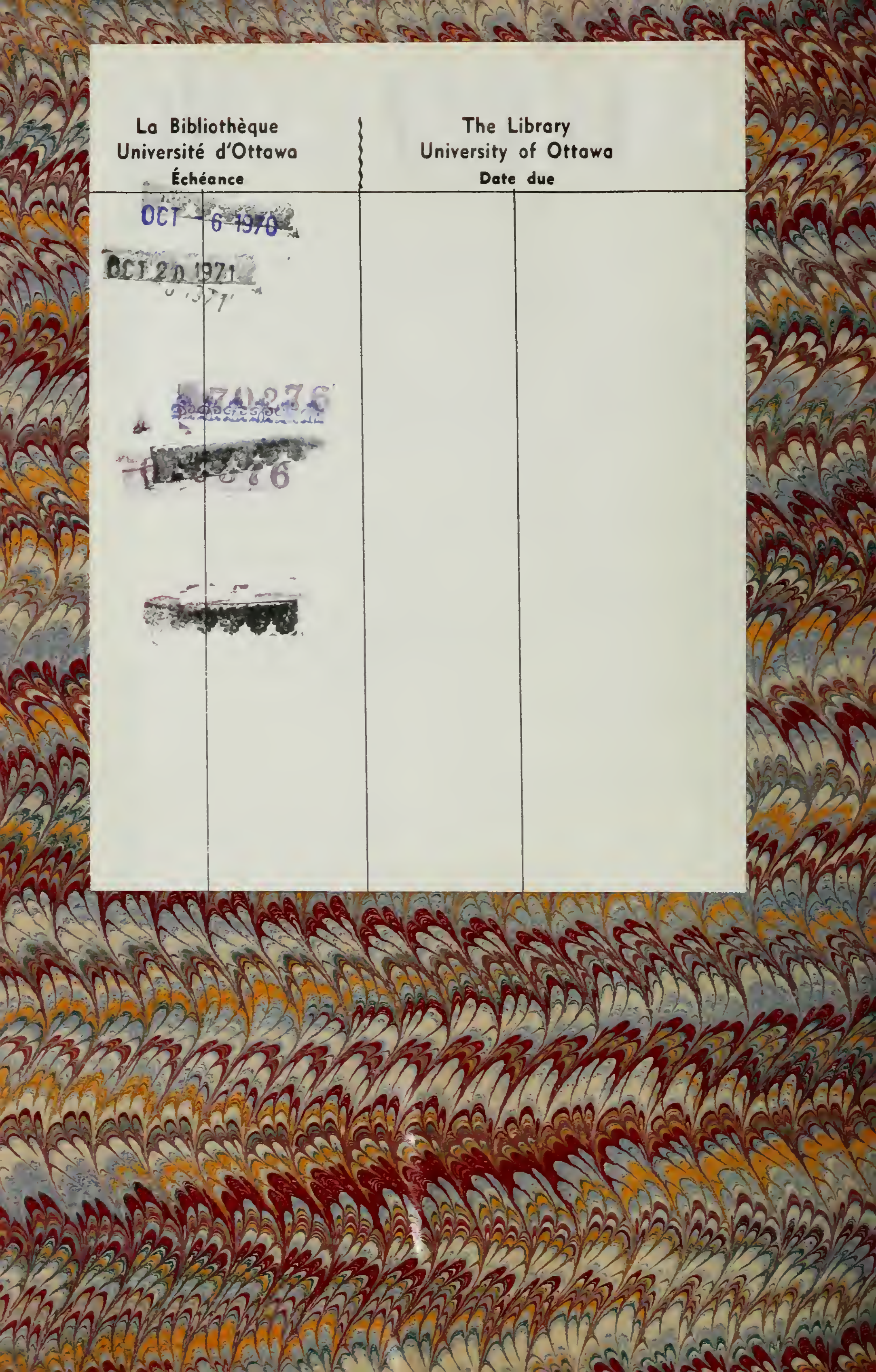


TABLE.








La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due
OCT - 6 1970
OCT 20 1971




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 12 03 05 1